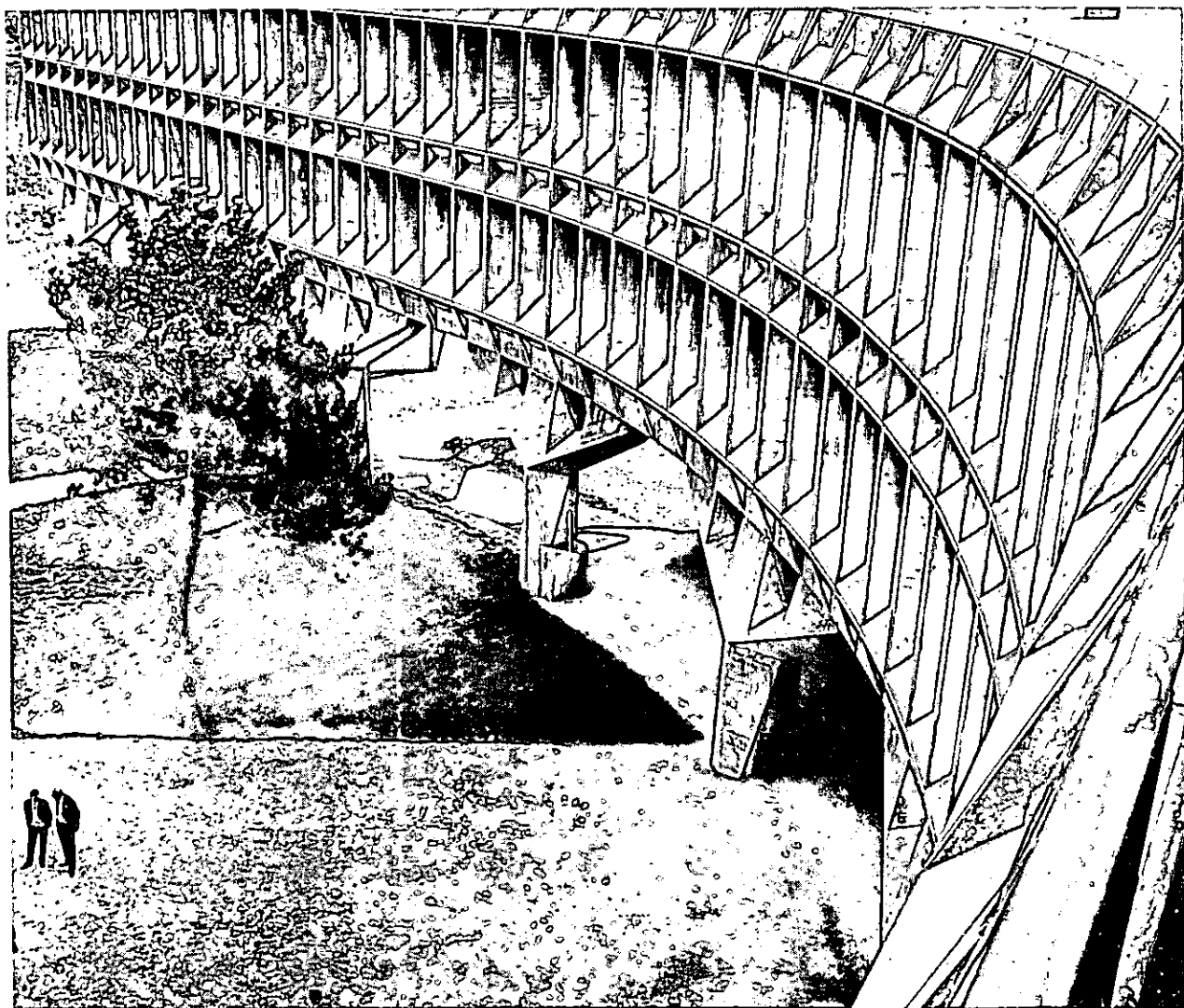


FRANCE FORUM



N° 107
FÉVRIER 1971
3 F

L'ART ET L'INDUSTRIE — LA « NORMALISATION » DE LA TCHECO-SLOVAQUIE — LE PROBLEME INSTITUTIONNEL RESTE POSE — POUR LA PAIX CONSTITUTIONNELLE — LE ROLE DU PARLEMENT — L'ARRONDISSEMENT ET LA REGION — MEMOIRE DE LA COMMUNE — BREVES RENCONTRES — CINEMA — NOTES DE LECTURE

BRÈVES RENCONTRES

Si comme tout Français, je me suis fait une certaine idée du général de Gaulle, d'ailleurs sur quelques points anxieuse et interrogative, cette idée ne peut qu'être en ce qui me concerne, se référer au contact ou à la rencontre. Je n'ai vu seul à seul le général de Gaulle qu'une seule fois. C'était au temps de la « traversée du désert » et au moment où s'amorçait le déclin de ce Rassemblement du peuple français dont le Général avait tenté de faire un instrument de conquête du pouvoir et qui était en train de s'effriter. Autant qu'il m'en souviennent, car je n'ai malheureusement pris aucune note sur ce mince épisode, le général de Gaulle avait manifesté le désir de rencontrer quelque personnalité du Mouvement Républicain Populaire pour faire le bilan des désaccords réels et s'interroger avec lui sur les convergences possibles — ou impossibles — entre R.P.F. et M.R.P. Soit que les hommes politiques du M.R.P. aient jugé meilleur d'éviter le contact, soit que le Général, qui était demandeur, ait lui-même souhaité avoir en face de lui quelqu'un qui tout engagé ou si l'on veut compromis politiquement qu'il fut, était libre de toute responsabilité parlementaire et gouvernementale, et pouvait passer pour disponible à l'influence, je me trouvais en présence de mon illustre interlocuteur au lieu à l'heure choisie par lui, c'est-à-dire à l'hôtel La Pérouse près de l'Etoile très exactement à minuit. Heure propice aux oracles et aux révélations. S'étant acquitté des devoirs de l'hôte, et ayant versé lui-même le porto avec une royale simplicité, le Général se déroba à toute sorte de question sur son projet politique posant comme préalable non pas la restauration mais l'instauration de l'Etat, répétant sans cesse « Il n'y a pas d'Etat » ; on était alors dans les incertitudes de la guerre d'Indochine ; j'osais demander au Général s'il était partisan de la négociation ou de la poursuite de la guerre. Fausse question, me répondit-il, l'important est non de décider entre ceci ou cela mais de faire en sorte que ce soit la France qui fasse la paix ou qui fasse la guerre et que ni l'une ni l'autre ne lui soient imposées par l'étranger. Suit alors, et sous forme d'un long discours parfaitement composé et abondant en formules décisives et en traits véhéments, le plus beau réquisitoire contre le M.R.P. qu'il m'ait été donné d'entendre et qui dépassait de bien loin en couleur et en vigueur les polémiques auxquelles j'étais ordinairement affronté :

le M.R.P., m'expliquait-on, aurait pu être tout s'il avait choisi la fidélité à de Gaulle, mais puisqu'il avait manqué cette chance historique, il ne pouvait s'étonner de n'être rien en dépit de quelques apparences. J'avais été l'occasion et le témoin, réduit finalement au silence, d'une explosion théâtrale, d'excellente qualité littéraire, et dont il était dommage qu'elle se déployât devant un public aussi infime dans le silence d'un hôtel endormi, au plus épais de la nuit. Tant d'éloquence dans la plus désertique des solitudes.

Le général de Gaulle m'avait donné le sentiment d'une assurance absolue en lui-même, d'une maîtrise parfaite de son personnage, d'une conviction inentamable à toute contradiction ; comment contester que puisque le général de Gaulle vivant (et je découvrais que même dans la conversation privée, il parlait de lui à la troisième personne), et dépositaire des vérités de salut public, l'Etat ne s'appelait pas de Gaulle, il n'y avait pas d'Etat ? Qu'il ne soit pas « aux affaires » comme il aimait à dire, « affaires », que pourtant il avait quittées volontairement quelques années auparavant, lui paraissant une injustice monstrueuse, et que les Français allaient certainement payer de quelque catastrophe bien méritée. D'où une indignation vive, mais toujours dominée et majestueuse, bref une colère de dieu olympien, qui donnait tant d'éloquence à un propos dont je me demandais, tant il dépassait ma modeste personne, devant qui et pour qui il était tenu.

Je m'étais gardé de rappeler au Général que je l'avais rencontré quelques années auparavant, en août 1944, lorsque Commissaire à l'information pour la région toulousaine, je lui avais présenté en présence du Commissaire de la République Pierre Bertaux, le groupe de camarades — dont certains sortaient de leurs maquis et étaient encore en tenue de combat — qui avaient pris en charge une neuve presse toulousaine. J'avais eu à essayer un éclat vraiment spectaculaire, car cette fois il y avait des spectateurs, et la colère avait trouvé d'un coup le grand style « Non, ce n'est pas la presse, c'est je ne sais quel mélange de presse et d'armée ; vous, monsieur, étiez-vous journaliste ou officier ? ne me dites pas que vous êtes l'un et l'autre, vous êtes l'un ou l'autre ; l'armée ça se bat, ça n'écrit pas, vous pouvez disposer, monsieur » ; et la moitié de la troupe jetée

dehors : « cette fois, monsieur le commissaire, c'est bien la presse. » J'ai fait en ces quelques lignes le tour, au total assez éprouvant pour moi de mes relations courtes et rares avec le général de Gaulle. Je n'oublie qu'une lettre écrite de sa main, fort aimable pour moi mais très amère sur l'état déplorable où se trouvait la France sans de Gaulle, écrite en réponse à l'hommage d'un livre de Résistance, lequel n'avait pas été un succès de librairie, mais dont cette lettre de Colombey prouvait qu'il avait eu au moins un lecteur passablement attentif. Impossible donc de tirer de ce peu de contact autre chose que le souvenir d'un choc : le général de Gaulle paraissait s'être à chaque fois appliqué à mettre en pièces la représentation que pouvait se faire de lui l'interlocuteur. A Toulouse, il avait fait la leçon, congédiant tout ombre de démagogie, à des garçons qui ne s'attendaient pas à ce que leur héros leur rappelât la lettre des règlements militaires, alors qu'ils s'imaginaient participer, sous sa conduite, à une geste révolutionnaire, capable d'abolir frontières et distinctions traditionnelles. Et lors de la rencontre nocturne que j'ai dite, ce n'était pas un bon moyen de capter la bienveillance d'un militant du M.R.P. que de faire donner contre son parti une grosse artillerie dont la mission était évidemment d'écrasement intégral : le partenaire dont on avait semblé éventuellement souhaiter la coopération, était traité en adversaire, dès lors qu'il ne manifestait pas une immédiate adhésion aux thèmes qui lui étaient proposés avec il est vrai un éclat assez prodigieux. Je n'ai jamais méconnu la grandeur du général de Gaulle, mais, et ce n'était pas seulement impression subjective, il me fallait constater que cette grandeur solitaire, vaste force politique inemployée, n'allait pas sans une raideur assez inhumaine. Si bien qu'entre l'idée que j'ai été amené à me faire du général de Gaulle, et à laquelle ces rares rencontres n'ont que peu contribué, et une certaine conception plus ancienne de la démocratie et des relations humaines à laquelle je ne pouvais renoncer, il y avait de toute évidence une incompatibilité difficile à atténuer et impossible à rompre.

Etienne BORNE.

Etienne Borne publiera dans un prochain numéro une étude sur le général de Gaulle et sa pensée : « Interrogation gaullienne et problème gaulliste ».

FRANCE FORUM

COMITE DE DIRECTION :

Etienne Borne, Henri Bourbon

42, bd de Latour-Maubourg, Paris-7^e

C.C.P. Paris 14.788-84. Tél. 551-24-05

Prix de vente au numéro 3 F

Abonnement : 8 n^{os} par an 25 F

Abonnement de soutien 35 F

Sommaire

107

DOSSIER

LA « NORMALISATION » DE LA TCHECOSLOVAQUIE,
PAR FRANÇOIS FEJTO 2

FORUM

LE PROBLEME INSTITUTIONNEL RESTE POSE,
PAR DOMINIQUE BAUDIS 11

POUR LA PAIX CONSTITUTIONNELLE,
PAR J.-C. SIEBAUER 14

ETUDE

LE ROLE DU PARLEMENT, PAR PIERRE AVRIL 17

QUESTIONS D'AUJOURD'HUI

L'ART ET L'INDUSTRIE, PAR MAURICE BLIN 24

PROBLEMES

L'ARRONDISSEMENT ET LA REGION,
PAR PAUL COSTE-FLORET 30

CINEMA

LA POLICE EN QUESTION,
PAR J.-C. VILLENEUVE ET CL. PAROLET 32

NOTES DE LECTURE

EVOLUTION ET SEXUALITE DES PLANTES,
DE JEAN-MARIE PELT,
PAR HENRI BOURBON 35

LES DESILLUSIONS DU PROGRES,
DE RAYMOND ARON,
PAR JEAN-CLAUDE SIEBAUER 36

AU NOM DE QUOI ? DE ALFRED GROSSER,
PAR CHARLES MAIGNIAL 38

LE HASARD ET LA NECESSITE, DE JACQUES MONOD,
PAR MAURICE BLIN 40

PROPOS DU TEMPS

MEMOIRE DE LA COMMUNE, PAR ETIENNE BORNE .. 42

FÉVRIER 1971

APRES AOUT 1968 :

LA « NORMALISATION » DE LA TCHECOSLOVAQUIE

par François Fejtó

L'ŒUVRE de *normalisation*, puis de *consolidation* entreprise en Tchécoslovaquie après le 21 août 1968, sous le regard vigilant de la puissance occupante, demande d'être analysée avec beaucoup d'attention (1). En effet, elle met à nu les mécanismes par lesquels les dirigeants soviétiques entendent assurer leur tutelle et leur domination sur les pays faisant partie de leur sphère d'influence. Pour rétablir le contrôle qui a failli leur échapper en 1968, pour restaurer ce que Jean-Paul Sartre d'une manière pertinente appelle la « Chose » — les experts soviétiques et leurs collaborateurs tchèques et slovaques ont fait preuve d'une redoutable technicité (2).

Ainsi, la *tactique de salami* — l'expression vient de l'ancien leader stalinien hongrois Mathias Rákosi — employée avec succès dans les années 1947-1948 contre les éléments non-communistes des coalitions front populaire qui s'opposèrent à l'hégémonie des partis communistes, était tournée à présent contre les dirigeants du parti, contre le parti communiste lui-même. Malgré l'échec de la tentative Indra-Bilák-Kolder du 21 août 1968, le Kremlin n'a pas renoncé à mettre en selle une direction sinon homogène, du moins composée de pro-soviétiques inconditionnels. L'importance primordiale qu'attachait le Kremlin à la composition du Présidium du Comité Central, instance suprême du parti et gouvernement effectif des pays communistes, était indiquée par Dubcek : dans sa plaidoirie devant le Comité Central de fin septembre 1969, l'ancien chef du parti a révélé que Brejnev, lors du tête-à-tête de quatre heures qu'il avait eu avec lui à Cierna, fin juillet 1968, quelques semaines avant l'invasion, avait insisté surtout pour qu'il procède « à des changements de cadres, notamment au niveau du Présidium ».

Pour avoir une direction conforme aux vœux soviétiques, il fallait d'abord briser le pacte de solidarité des « quatre grands » du printemps de Prague — Dubcek, Cernik, Svoboda, Smrkovsky — qui avaient juré dans les heures de l'épreuve de rester côte que coûte solidaires les uns des autres. On y parvint en y mettant du temps et de la patience. On imposait d'abord en

novembre 1968 la mise à l'écart de Smrkovsky, le plus haï à Moscou en raison de ses amitiés intellectuelles et de son patriotisme (d'ailleurs plus viscéral que réfléchi). Puis on enfonçait des coins entre Cernik et Dubcek, entre Dubcek et Svoboda. En avril 1969, après les manifestations de joie délirante à propos de la victoire de l'équipe tchécoslovaque de hockey sur glace sur l'équipe soviétique, qui ont dégénéré en désordre, la menace d'une nouvelle intervention militaire russe préférée par le maréchal Gretchko a abouti à l'éviction de Dubcek et à son remplacement par Gustav Husák à la tête du parti (3).

GRANDEUR ET FAIBLESSE DE DUBCEK

En reniant Dubcek, Cernik n'a obtenu qu'un sursis de quelques mois : il a dû céder en janvier 1970 son poste de premier ministre à Lubomir Strougal. A travers des remaniements successifs, le Présidium fut complètement débarrassé des éléments qualifiés d'opportunistes ou droitiers. Dubcek lui-même en fut expulsé en septembre 1969. En janvier 1970, il fut obligé de donner sa démission du Comité Central et envoyé sur la proposition de Husak comme ambassadeur à Ankara. En mars, la commission d'enquête créée pour examiner les responsabilités des dirigeants dans les « déviations » de 1968, suspendit son appartenance au parti. Rappelé d'Ankara, Dubcek fut expulsé du parti le 26 juin. Svoboda restait seul du *quatuor* se résignant à détruire de sa propre main l'image de grand patriote qu'il avait eu tant de plaisir à donner de lui-même en 1968. Son destin illustre la sombre prophétie du philosophe Kosik : « *La dialectique du maître et de l'esclave s'applique dans le domaine de la politique de telle sorte que le vainqueur contraint le vaincu non seulement à accepter sa vision du monde, mais aussi à faire siennes* ».

(3) Cf. sur la visite du maréchal Gretchko et de Semionov à Prague, le 31 mars 1969, Pavel Tigrid : « *La chute irréversible de Dubcek* », Calman Lévy, 1970. Gretchko a présenté aux dirigeants tchécoslovaques un ultimatum, leur laissant le choix entre trois possibilités : soit de rétablir l'ordre par leurs propres moyens, soit de faire appel aux pays du Pacte de Varsovie pour qu'ils les aident à vaincre la contre-révolution ; soit enfin, en cas de refus, de voir ces pays intervenir dans toute la mesure qu'ils jugeront utile. L'on voit que la clause des accords de Moscou du 26 août 1968 sur la non-ingérence dans les affaires intérieures n'a pas été beaucoup respectée.

(1) Notre collaborateur François Fejtó a bien voulu nous confier le texte de l'Épilogue qu'il vient d'écrire pour les éditions américaine, italienne et allemande de son « *Histoire des démocraties populaires après Staline* », parue au Seuil en 1969.

(2) J.-P. Sartre : « *Le socialisme qui venait du froid* ». Introduction au livre de A. Liehm : « *Trois générations* », Gallimard 1970.

Moscou met un terme au Printemps de Prague : Kossyguine, Podgorny, Brejnev, Dubcek.

les formules par lesquelles il doit accepter sa capitulation ».

Ainsi Dubcek a perdu le pari qu'il avait fait au lendemain de la signature du « diktat de Moscou » et qui était basé sur les mêmes prémisses erronées que sa conduite de l'été 1968 : sur l'espoir que les Soviétiques lui laisseraient le temps de démontrer l'efficacité et l'innocuité (pour leurs intérêts) de sa méthodologie politique. « Nous voulons, a-t-il dit dans un grand discours prononcé le 11 octobre 1968 et qu'on ne saurait relire sans compassion, continuer de développer le travail politique de manière que soient maintenus tous les principes positifs de la politique actuelle, tels que l'union du parti avec le peuple, la participation des travailleurs à la réalisation de la politique du parti ». Après les accords « munichois » signés à Moscou, après la légalisation de la présence, sinon de l'entrée, des troupes soviétiques, c'était de l'utopie. C'était la quadrature du cercle. Les accords de Moscou faisaient à la direction tchécoslovaque une obligation prioritaire de la *lutte contre les forces anti-socialistes*, étant bien entendu que les Soviétiques et les communistes orthodoxes tchécoslovaques considéraient comme telles l'élite du parti et du pays, tout le courant qui tendait à la souveraineté nationale, à la participation des citoyens, à la suppression du centralisme totalitaire. Dans ces conditions, tout ce que Dubcek a cru devoir faire pour apaiser les Soviétiques a suscité inévitablement des protestations chez ses propres partisans et tout ce qu'il a fait pour apaiser l'opinion a incité les Soviétiques à renforcer leur pression et à encourager les adversaires de Dubcek.

Plus tard, en juin 1970, Gustav Husàk s'est félicité d'avoir mis par une politique « énergique et cohérente » un terme à « l'anarchie et à la désagrégation » qui caractérisaient la situation sous son prédécesseur. Ce que Husàk omettait de dire, c'est que cette anarchie, l'instabilité qui a duré d'août 1968 jusqu'en avril 1969, les crises successives dont elles étaient marquées, étaient dues en premier lieu à la pression permanente du Kremlin, aux mesures de centralisation et de cen-

sure prises sur son instigation, aux encouragements incessants aux éléments anti-dubcekistes, revanche (4).

Le caractère incontestablement plus cohérent de la politique de Husàk, était basé sur un choix politique qui ne pouvait être celui de Dubcek. Sans doute, l'homme du « socialisme à visage humain », manqua-t-il des qualités exceptionnelles dont il aurait eu besoin pour faire face à des situations extrêmement compliquées. Grand honnête homme, il n'était certainement pas un grand homme politique. La bonne volonté, dont il disposait en abondance, ne suffisait guère pour maîtriser une crise intérieure aggravée par une crise-externe. Mais l'on ne doit pas oublier que la principale faiblesse de Dubcek, qui a déterminé toutes les autres, découlait du rôle même qu'il avait voulu, qu'il s'était obstiné à jouer : rôle de conciliateur entre le parti et le peuple, rôle de médiateur entre son peuple et la puissance tutélaire. Il fut la victime de sa double allégeance qui l'empêcha d'adopter une position claire et univoque : soit d'affronter les Soviétiques en acceptant toutes les conséquences de cet affrontement, soit d'exécuter leur volonté de manière cohérente et énergique, en acceptant de sacrifier ses idées et sa popularité. Certes, il a souvent tenu tête au Kremlin, par exemple en refusant d'aller à la conférence de Varsovie en juillet 1968 où il était sommé de comparaître, mais il ne s'était pas donné les moyens d'une résistance efficace. Au contraire, il multiplia à l'égard de Moscou

(4) Cette constatation vaut aussi pour les aspects anarchiques, quasi révolutionnaires, d'avant août 1968. Le leader communiste vénézuélien, Theodore Petkoff, dans son livre « *Czechoslovaquia : el socialismo como problema* », publié à Caracas en 1969, a constaté avec raison, que « le manque de compréhension de l'équipe dirigeante actuelle de l'U.R.S.S. a été le principal facteur de l'instabilité en Tchécoslovaquie ». Ce sont en effet les actes soviétiques qui ont suscité le sursaut d'antisoviétisme déploré par la suite comme un fait dû à la subversion impérialiste, à la propagande contre-révolutionnaire.

des gestes et des gages de sa loyauté, qui devaient lui coûter cher. Ainsi, il ressort du procès-verbal de l'entretien qu'il avait eu avec Waldeck-Rochet les 19 et 20 juillet 1968, que c'est Dubcek, avec Cernik, qui avait proposé aux Soviétiques de tenir en Tchécoslovaquie les fameuses manœuvres d'été qui devaient préparer le terrain à l'invasion du pays, et cela, expliqua-t-il, « pour montrer au monde entier que nous sommes partie intégrante du Pacte de Varsovie » (5).

Dubcek n'a pas écouté les généraux qui lui suggéraient de prendre des précautions militaires pour l'éventualité d'une intervention. Il refusait de croire à une intervention. Celle-ci arrivée, l'on peut aussi estimer, avec Michel Tatu, qu'un politicien plus averti que Dubcek aurait pu exploiter à son avantage la situation nouvelle créée par la « guérilla politique » surgie spontanément et qui embrasait toute la population pendant la première semaine de l'occupation. A ce moment, le véritable demandeur, celui qui avait besoin d'une solution politique, c'était Brejnev et non Dubcek (6). Cependant, prisonnier d'une idéologie dont la pierre de touche était la dévotion à l'URSS, Dubcek ne voyait pas d'alternative à « l'appartenance au monde socialiste ». Or, de ce fait, il s'était placé dans une situation d'absolue infériorité face à des interlocuteurs qui, eux, n'étaient pas entravés par des scrupules internationalistes. Tout ce qu'il pouvait faire, ce qu'il a fait effectivement, c'était un combat de retardement, de recul pas à pas, perdu d'avance. Il se laissait manipuler, désarmer, séparer de ses vrais amis, priver de la possibilité de répondre à ses détracteurs, pour se mettre enfin, après son rappel d'Ankara, à la merci des hommes au pouvoir parmi lesquels il avait des ennemis personnels acharnés. Convaincu qu'il avait eu raison, il refusa opiniâtrement l'auto-critique qu'on lui demanda avec tant d'insistance. Mais avec cette réserve mentale, dernier refuge de sa dignité et de sa liberté, qu'a-t-il enseigné à son peuple sinon de *subir* son sort avec philosophie et discipline, en espérant des jours meilleurs ?

HUSAK ET KADAR

Si pour désagréger l'équipe de Dubcek on appliquait la *tactique de salami*, c'est le *modèle de Kadar* dont on s'inspirait pour mettre en place une direction épurée, agréée par Moscou. Comme agent suprême de cette reconversion, le Kremlin avait eu le choix entre plusieurs candidats anciens : Indra, Strougal, Bilak et un homme nouveau : Husak. Mais Indra s'était discrédité devant l'opinion par sa mésaventure du 21 août 1968, Strougal avait à se faire pardonner son ralliement opportuniste à la résistance (en tant que remplaçant de Cernik prisonnier, il avait signé les protestations gouvernementales contre l'invasion), — Bilak ne paraissait apte qu'à un rôle de second plan. Husak avait sur tous ses rivaux l'avantage de ressembler moralement à Kadar : ancienne victime du stalinisme, n'ayant jamais

(5) Communiqué par le parti communiste français à la direction tchécoslovaque en décembre 1969 et cité par Indra le 14 janvier 1970 pour dénoncer « l'anti-soviétisme » de Dubcek, le texte de ce procès-verbal a été publié dans la revue Politique Aujourd'hui, mai 1970. Il est un des documents les plus révélateurs de l'état d'esprit des dirigeants tchèques et soviétiques et aussi de Waldeck-Rochet, à la veille de l'intervention.

(6) Cf. Michel Tatu : Préface au recueil de discours : « Alexandre Dubcek. Du Printemps à l'hiver de Prague. », Fayard, 1970.

cédé à la torture, il avait une réputation d'intégrité. Sa présence à la tête du parti paraissait une garantie contre le retour aux pires errements du passé, à l'arbitraire, aux arrestations massives.

Car en fait, en Tchécoslovaquie de 1969, comme en Hongrie de 1956, l'intention des Soviétiques, il convient de le souligner, n'était pas de restaurer purement et simplement l'ancien régime discrédité. En Hongrie, après l'écrasement de la révolte de 1956, ils n'avaient pas réimposé Rakosi, en Tchécoslovaquie ils ne songeaient pas à remettre en selle Novotny et ses « féaux » les plus compromis, encore que faute de mieux, ils aient eu recours aux services de nombreux « ultra » du « Front de gauche », ces revanchards qui menaceraient, en 1970, de déborder Husak sur sa gauche. Ceci dit, en Tchécoslovaquie comme auparavant en Hongrie, la préférence du Kremlin allait à des éléments *centristes*, pragmatiques, non suspects d'indulgence pour le révisionnisme, mais ayant une certaine souplesse, un sens des opportunités et ne cultivant pas la répression pour la répression. C'est dans cet esprit que les textes officiels soviétiques admettaient le bien-fondé de la « politique de janvier 1968 » que Husak — tout en réprouvant ses « excès » — permettait de poursuivre. Evidemment ce concept de « politique de janvier » était bien peu clair car que s'était-il passé en janvier 1968 en dehors du départ de Novotny et une vague promesse d'un nouveau style de gouvernement ? Mais dans l'esprit de la population, la « politique de janvier » c'était Dubcek, c'était l'utopie du socialisme à visage humain (7).

Toujours est-il qu'on retrouve chez Husak la logique qui avait dominé la pensée de Kadar : *rigueur d'abord, pour restaurer l'autorité du parti, c'est-à-dire la dictature du sommet agréé par le Kremlin, — apaisement ensuite, lorsque la dictature se sera consolidée et l'envie d'influencer les décisions politiques, ainsi que le virus nationaliste, auront été radicalement extirpés*. Le caractère exemplaire de la politique de Kadar, — « leçon d'énergie dans la direction et force idéologique » — a été mis en évidence par l'ex-novotnyste Jiry Hajek, converti au husakisme, dans une série d'articles publiés en décembre 1969 à l'occasion d'une visite du dirigeant hongrois à Prague, et intitulés : « Ce que nous devons apprendre de nos camarades hongrois ». Kadar lui-même encouragea Husak à accepter l'impopularité du présent en vue d'une popularité future : « Beaucoup de gens nous ont haïs pour des mesures qu'ils nous sont maintenant reconnaissants d'avoir prises », — a-t-il déclaré à Prague. D'ailleurs Husak n'a pas attendu la fin de la « normalisation » pour emprunter à Kadar son slogan d'apaisement : « Celui qui n'est pas contre nous, est avec nous », et qui a tant contribué à sa popularité. « Pour nous, a-t-il dit au Comité Central en janvier 1970, celui qui ne travaille pas contre le parti est un allié potentiel et non pas un ennemi ». C'est dans le même esprit que, dans un discours prononcé le 28 août 1970, Husak exprimait son désir de revenir — « après avoir surmonté cette période de crise » — à la vie normale, « aux formes normales de la démocratie socia-

(7) Une résolution du C.C. du P.C. tchécoslovaque publiée en janvier 1970, reprochait à Smrkovsky, Kriegel, Vodslon, Boruvka, etc., de s'être assuré l'exclusivité de l'interprétation et l'explication à l'opinion publique des résultats de la session (secrète) de janvier 1968 ; ils se faisaient passer pour les « hommes de janvier » et donnaient naissance à « la ligne révisionniste et à ses mots d'ordre : démocratie et liberté, progrès et humanisme. »

muniste et l'Etat s'étaient complètement désagrégés au souffle de la révolte, et seuls des conseils ouvriers et comités révolutionnaires hâtivement constitués se dressaient pendant quelque temps contre l'occupant et ses collaborateurs, en Tchécoslovaquie, c'est le parti communiste, le parti le plus massif d'Europe centrale, et les institutions politiques et sociales animées par le parti, qui constituaient la force d'opposition la plus consistante, soutenue par une opinion quasi unanime. Le XIV^e Congrès extraordinaire, tenu le 22 août 1968 sous le nez de l'occupant, a montré que l'immense majorité du parti communiste, par-dessus la tête de son appareil traditionaliste, s'était transformée en quelques mois en un parti socialiste démocratique et national dont les organisations régionales et locales manifestaient pendant les « six jours glorieux » du 21 au 26 août et même au-delà, une vitalité quasi révolutionnaire (9). L'occupation n'a pas brisé d'un coup l'élan des militants, leur volonté de participer. Ainsi, en septembre-octobre 1968, le Comité Central avait reçu plus de 70.000 résolutions et lettres des organisations du parti dans les entreprises et administrations qui réclamaient la poursuite de la démocratisation, l'élimination des « collabos », la convocation du congrès constitutif du parti communiste tchèque, etc.

Il était donc clair que pour neutraliser l'opposition, il fallait tout d'abord détruire le parti communiste tel qu'il est devenu et le reconstruire, non pas de fond en comble, car le fond était « contaminé », mais inversement du sommet à la base, en remplaçant, comme Brejnev l'avait déjà conseillé avant l'invasion, le parti de masse par un parti d'élite, le parti qui vit, agit, exige, par un parti qui obéit. C'était la plus grande épuration qu'a connue le parti communiste tchécoslovaque et dont on se peut demander si jamais il se relèvera.

On a commencé évidemment, après l'épuration du Présidium et du Comité Central (désormais prêt à toutes les genuflexions pour faire oublier ses résolutions de 1968 et son ralliement à Dubcek), par l'appareil du parti, les comités provinciaux et régionaux, les comités de villes. Le plus durement touché a été le comité de la ville de Prague, l'un des bastions du *dubcekisme* et qu'on accusait d'avoir été comme un « second centre du parti », l'âme de la résistance aux pressions soviétiques (10). Là encore, comme pour le Présidium, la purge s'est faite par étapes : le 3 juin 1969, la présidence du comité de Prague fut amenée à démissionner collectivement et son premier secrétaire, Bohumil Simon fut remplacé par un ancien novotnyste rallié, Oldrich Matejka. Le 24 septembre, tous les progressistes, avec Simon et l'historien Milan Huebl à leur tête, furent exclus du comité. Enfin, le 16 décembre, Matejka, considéré comme trop modéré, fut remplacé par Antonin Kapek, ex-directeur général de l'usine C.K.D., l'un

(9) Cf. « Le Congrès clandestin. Protocole secret et documents du XIV^e Congrès extraordinaire du P.C. tchécoslovaque », présenté par Jiri Pelikan, Europa Verlag 1969, traduction française au Seuil, 1970.

(10) D'après Miroslav Moc, réd. en chef du Rude Pravo, le « second centre rassemblé autour du Comité de Ville de Prague »... « coordonnait ses activités avec les éléments de droite au sein du Présidium du Comité Central », dans « Analyse d'un passé récent », Problèmes de la Paix et du Socialisme, nov. 1970. Ces accusations contiennent ceci de vérité que les libéraux étaient effectivement concentrés au Comité de Prague, la plus importante organisation du parti à l'exception du secrétariat du C.C.

Manifestation en souvenir de Jan Palach.

liste ». Lui faisant un écho encourageant quelques jours plus tard, le journal *Magyar Nemzet* de Budapest a vigoureusement dénoncé les « ultra » tchécoslovaques qui « veulent faire retomber leur pays dans les égarements dogmatiques » (8). Il apparut dès lors que l'avenir de l'expérience Husák dépendrait pour une bonne part de l'issue de la bataille qu'il doit livrer contre l'extrême-gauche de son parti, qui groupée dans le « Front de gauche » en 1969, s'est emparée après la chute des « progressistes » de bon nombre de postes de responsabilité dans l'appareil du parti, la presse et la radio.

LA GRANDE EPURATION

La situation à laquelle Husák devait faire face en 1969, avait par rapport à celle de la Hongrie de 1956, une différence essentielle : alors qu'en Hongrie le parti com-

(8) Cf. sur la multiplication très significative des contacts hungaro-tchécoslovaque, après la visite de Kadar à Prague de décembre 1969, R.F.Z., Czechoslovak Situation Report/42, 15 octobre 1970.

des membres du Présidium de 1968 accusé de collaboration au moment de l'invasion, puis officiellement blanchi. Kapek mena la purge à bon terme. Avant la fin de 1969, 147 membres du comité de la ville et des unités de districts de la capitale ont été limogés. Une épuration semblable en plusieurs étapes a frappé les comités provinciaux comme celui de la Moravie du Nord qui se vit octroyé comme secrétaire Miroslav Mamoula qui fut l'un des collaborateurs les plus proches de Novotny. Soixante-quinze professeurs de la Haute Ecole Politique du Comité Central furent révoqués de leur poste et exclus du parti.

Suivit la mise au pas de la base. La campagne d'épuration entreprise au début de 1970 à propos de l'échange des cartes des membres du parti, a été précédée du départ volontaire de très nombreux communistes en guise de protestation contre la révocation de Dubcek, de Kriegel, de Smrkovsky, de Spacek, de Slavik. Après avril 1969, selon une estimation dont Dubcek avait fait état en septembre au Comité Central, à peine 16 % des membres du parti participaient aux réunions. En 1970, on estimait le nombre des démissionnaires à quelque 600 000, dont 200 000 en Slovaquie. Il restait toujours à passer au crible un million d'adhérents. « Le parti ne souffrira pas s'il perd deux cent à trois cent mille membres », a déclaré Indra le 2 avril 1970. En fait, il a perdu bien davantage et le caractère ouvrier du parti a particulièrement souffert de la purge. Déjà en mars 1970, les ouvriers ne représentaient plus que 24 % des effectifs du parti, contre 38 % en 1968 (11). Dans l'usine Skoda de Prague, la nomination de Kapek comme premier secrétaire, eut pour conséquence le départ de 323 sur 350 membres ouvriers de l'organisation du parti.

Mais c'est surtout dans les rangs de l'intelligentsia communiste que l'épuration a opéré les coupes les plus sombres, ce qui n'aura pas été sans poser au régime des problèmes graves. Dans la Hongrie pré-insurrectionnelle, la majorité de l'intelligentsia n'était pas communiste. En Tchécoslovaquie, 70 à 80 % des dirigeants économiques, 85 à 90 % des hauts fonctionnaires de l'Etat, 70 % des « travailleurs de la culture » (écrivains, artistes, journalistes, etc.), 55 % des instituteurs et professeurs de lycée, 60 % des professeurs de l'enseignement supérieur, 40 à 45 % des savants, 30 à 40 % des techniciens, 25 à 30 % des médecins étaient membres du parti. L'immense majorité de ces intellectuels communistes s'étaient compromis en manifestant ses sympathies pour les conceptions de Dubcek ou sa réprobation de l'occupation. Pour beaucoup d'entre eux (plus de 20.000 en Bohême-Moravie jusqu'en août 1968) l'exclusion du parti entraînait aussi la révocation de leur poste. Des savants, des philosophes, des journalistes et écrivains de réputation mondiale ont été congédiés et cela souvent sans qu'ils aient eu la possibilité de trouver un autre travail même manuel. L'hebdomadaire pragois *Tribuna* (18 juin 1970) auquel nous empruntons les chiffres cités plus haut, a indiqué que pour remplacer les communistes épurés, on devrait avoir recours à des spécialistes bourgeois. Ainsi, comme ce fut le cas de la Hongrie après 1956, la *rébolchévisation* du parti a eu pour conséquence la *décommunisation*, dans une large mesure, de la vie intellectuelle et de l'administration.

En effet, l'épuration de l'Etat se poursuivait parallèlement avec celle du parti. Les deux processus n'ont

pu être menés à bien sans une reconstitution et un renforcement des organismes de répression. Strougal a cru pouvoir affirmer en mars 1970 à l'Assemblée fédérale (passablement épurée, elle aussi, et rappelée à son rôle d'office d'enregistrement) que « les forces de sécurité sont à nouveau une garantie de la sécurité intérieure de l'Etat ». Les réseaux de la sécurité perturbés sous l'égide de Joseph Pavel (celui-ci, nommé ministre de l'Intérieur par Dubcek sur la recommandation de son ancien compagnon de captivité, Husák, avait révoqué quelques 150 agents) ont été tant bien que mal reconstitués, les policiers résistants (environ 30 %) licenciés. Mais leur remplacement n'allait pas sans difficultés. Le ministre de l'intérieur Kaska a reconnu devant le parlement que « le recrutement était gêné par la désaffection de l'opinion à l'égard de la police ». Cependant quelque 500 cadres, a-t-il révélé, avaient été envoyés en URSS pour y être moralement réarmés et recyclés. Des effectifs importants étaient nécessaires non seulement pour dépister et neutraliser d'éventuelles tentatives d'opposition, mais aussi et surtout pour mettre à jour les dossiers personnels des citoyens, faire des enquêtes contre tous ceux — ils étaient légion — qui en 1968 avaient fait fonctionner des radios clandestines, imprimé et distribué des tracts, informé des étrangers, manifesté de quelque façon que ce soit leur opposition à l'occupation. Le questionnaire adressé par le ministre de l'Instruction Hrbeek aux enseignants et qui a suscité une forte émotion jusqu'à l'étranger, a été suivi de questionnaires semblables dressés par les autres administrations, comme celui de l'armée, interrogeant chaque officier sur ses activités et celle de ses parents et amis, en 1968-1969 (12). Comme dans les années 1949-1952, la Tchécoslovaquie est devenue le lieu kafkaïen d'une enquête aussi gigantesque que grotesque, tendant à culpabiliser et à intimider toute la nation.

Les enquêtes devraient-elles déboucher sur une série de procès ? Tant Husák (le 12 février et le 25 juin 1970) que Strougal (29 mai 1970) affirmaient que « le parti ne s'abaissera pas à fabriquer des procès » du genre du procès Slansky. « Nous n'utiliserons, a dit Husák, les méthodes administratives que si la loi est violée de toute évidence ». Mais après septembre 1969, l'Assemblée fédérale a adopté un certain nombre d'amendements aux lois qui « généralisaient les exceptions et accordaient à de nombreuses institutions et personnalités des pleins pouvoirs parfois exorbitants » (13). D'autre part, la presse et la radio ne cessaient de parler à propos du Printemps de Prague, de « complots », fomentés à l'étranger ; la *Pravda* de Bratislava (21 avril 1970) accusait Smrkovsky, Slavik, Pavel et le général Prchlik de *trahison*. Kriegel et Goldstuecker étaient dénoncés comme complices du sionisme, le grand romaniste A. Cerny comme « l'âme spirituelle de la contre-révolution ». Certains réquisitoires contre Dubcek comprenaient des accusations à tel point graves que son expulsion du parti pouvait paraître une sanction bénigne. Une députée « ultra », Zdena Dohlanova, au parlement,

(12) Cf. la protestation fulminante d'Aragon dans *Lettres françaises du 8 oct. 1969 contre « l'instauration dans un pays socialiste de la délation systématique comme devoir national »*. Pour le texte du questionnaire aux officiers, voir *Le Monde* 4 juillet 1970. La direction politique de l'armée a annoncé au début de septembre 1969 l'ouverture d'une enquête sur les trente officiers qui avaient, en juin 1968, rédigé un mémorandum préconisant la neutralité de la Tchécoslovaquie.

(13) « *L'arbitraire légalisé* », A.F.P. Prague, 19 décembre 1969.

(11) Cf. « *Le Parti communiste tchécoslovaque normalisé. Lettre de Prague* », dans *Politique Aujourd'hui*, juin 1970.

ment réorganisé, les cadres de la magistrature, le Parquet, la Cour Suprême épurés, les commissions de réhabilitation créées en 1968 supprimées. (Il est à noter cependant que le nouveau procureur général, Jan Fejes, était un « husákiste » modéré.) Le nouveau ministre de la Justice, Jan Nemec, a estimé qu'au moins un tiers des demandes de réhabilitation formulées en 1968 par les victimes de la terreur stalinienne, étaient irrecevables, puisque leurs auteurs avaient mérité leur châtiement. Les réhabilités d'hier sont redevenus suspects. L'hebdomadaire *Tvorba*, en commentant le film tiré en France du récit d'Artur London : « L'Aveu », n'a pas hésité à accuser London, Loebel, Smrkovsky et les autres survivants des grands procès de 1952-1954 d'avoir été complices des crimes judiciaires : ne s'étaient-ils pas laissés utiliser comme témoins à charge ? Ne s'étaient-ils pas chargés eux-mêmes des crimes les plus invraisemblables en induisant en erreur le tribunal ? Les procédés employés pour arracher ces témoignages et auto-accusations étaient passés sous silence. C'est de la même manière que Rakosi, en 1956, reprocha à titre posthume à Rajk qu'il avait fait exécuter sept ans plus tôt, d'avoir trompé le parti en s'avouant coupable...

CENSURE ET AUTO-CENSURE

Le rétablissement de la censure de la presse écrite et radiodiffusée avait dans l'esprit des *normalisateurs* une priorité à peine inférieure à celle de la reprise en main de l'appareil du parti, de la sécurité et de l'armée. Dès le 2 avril 1969, l'hebdomadaire *Politika* était supprimé, l'organe du P.C. *Rude Pravo* avait reçu lui-même un blâme pour ses incartades. *Listy*, organe des écrivains, et *Reporter*, hebdomadaire de l'Union des Journalistes, étaient soumis à une censure préalable.

Le mise au pas de la presse a pris une tournure plus rapide et plus radicale après l'éviction de Dubcek. La démission du rédacteur en chef de *Rude Pravo*, Jiry Sekera a inauguré une longue série de démissions et de révocations. En avril 1969, l'organe des écrivains slovaques libéraux, *Literarny Zivot* (successeur de *Kulturny Zivot*) fut supprimé. Quelques semaines plus tard *Listy*, *Reporter*, puis au printemps 1970, la revue progressiste de Brno *Host do Domu*, durent cesser leur parution.

« Les intérêts du parti, écrivait le nouveau rédacteur en chef du *Rude Pravo*, M. Moc, dans un article publié par la *Pravda* de Moscou, nous ont obligés à nous séparer de ceux des journalistes qui se sont révélés idéologues et inspirateurs de l'opposition anti-parti... La presse est devenue de nouveau une arme aux mains du P.C., elle lutte pour le triomphe de sa politique ». En fait, la presse et la radio, débarrassées de la quasi totalité des journalistes de talent, ont retrouvé le monolithisme et la grisaille des années 1950. Et aussi, généralement sous des signatures anonymes, les accents agressifs et dénonciateurs de naguère.

Le 16 juillet 1969, *Rude Pravo* a affirmé pour la première fois que les troupes soviétiques sont venues en Tchécoslovaquie en août 1968 « pour défendre la liberté et le socialisme ». C'était le triomphe de la normalisation. Les nouveaux hebdomadaires patronnés par la direction du parti — *Tribuna*, *Tvorba* — se sont fait une spécialité de dénoncer, qui mieux mieux, tous les protagonistes du Printemps 1968 ; mais les autres journaux également, ainsi que la radio et la TV, livrés aux *ultras*, n'hésitaient pas à provoquer, jour après jour, l'opinion

Sur quoi débouchera l'expérience Husak ?

le général Rytor, ancien chef d'état-major, au Comité Central, réclamaient des « poursuites judiciaires contre les forces contre-révolutionnaires et antisocialistes ». Le procès contre les signataires du *Manifeste* en dix points du 21 août 1969, — le champion d'échecs Ludek Pachman, les écrivains Kohout et Havel, etc., devaient ouvrir la série. Cependant Husak, avec l'appui de Kadar et peut-être même de Brejnev, a réussi à freiner le « zèle purificateur des nostalgiques de la purge permanente » (14).

Après avril 1969, le système judiciaire a été égale-

(14) Cf. l'article rassurant de M. Moc dans *Rude Pravo* du 21 novembre 1970.

en lançant des accusations les plus absurdes contre les hommes qui avaient eu sa faveur et qui ne pouvaient plus se défendre. Ainsi *Rude Pravo* (12 mars 1970) reprochait au ministre de l'Intérieur de Dubček, Josef Pavel, d'avoir poussé l'antisoviétisme jusqu'à faire suivre par ses agents les mouvements des troupes soviétiques pendant les grandes manœuvres de 1970. Radio Prague (23 juillet 1970) accusait les anciens dirigeants des mines et de l'industrie d'uranium d'avoir eu l'audace de suggérer au gouvernement de rompre le monopole de fait exercé par l'URSS sur l'exploitation de ce minerai précieux que la Tchécoslovaquie était obligée de livrer à des prix inférieurs à ceux du marché mondial (15). On pourrait composer une anthologie avec les textes dénigrant Dubček, Smrkovsky, les écrivains Jan Prochazka, Vaclav Havel, Anton Liem, Cerny, Pelikan, etc.

Puis, renouant avec la tradition de 1952, emboîtant le pas à la presse polonaise de 1968, la propagande s'efforçait de discréditer le mouvement de libéralisation de 1968, en insistant sur *les origines juives* de certains de ses protagonistes, comme le Dr Kriegel et le professeur Goldstuecker. Un des chefs de la sécurité, Bohumil Molnar affirmait — sans citer la moindre preuve — que « le mouvement de 1968 était étroitement lié au mouvement sioniste ». La *Pravda* de Bratislava se distingua à son tour dans cette relance étonnante de l'antisémitisme, en se félicitant le 5 août 1970 que le Plénum d'avril 1969, marqué par la chute de Dubček, ait mis un terme au « super-enjuivement » de la presse, de la radio, et de la TV, qui caractérisait la période précédente, pendant laquelle « un groupe d'intellectuels juifs s'est efforcé de fabriquer la question juive qui n'existe ni en Tchécoslovaquie, ni en URSS, ni dans aucun pays socialiste ». Une grande publicité a été faite à un livre de Frantisek Kolar : « *Sionisme et antisémitisme* », publié par les éditions du parti communiste et qui a attaqué les intellectuels juifs les plus connus dans des termes rappelant le vocabulaire du « *Stürmer* » de Goebbels. Enfin, les 24 et 25 novembre 1970, la radio tchécoslovaque a mis au pilori l'un des plus brillants journalistes du *Printemps de Prague* Stanislav Budin — « né Ben Sion Bath » — ancien rédacteur en chef du *Reportér* (organe de l'Union des Journalistes), relatait avec des accents goebbelsiens son enfance en Ukraine, son départ pour la Tchécoslovaquie en 1922, « avec ses parents Shlojem et Rachel, sa fiancée Shannah, fille d'un industriel roumain », ses années passées en émigration aux Etats-Unis, son admiration pour « Lev Davidovitch Bronstein, connu dans le monde entier sous le nom de Trotsky », ses contacts avec Zdenek Mlynar « (alias Muller) », ancien secrétaire du Comité Central sous Dubček et « époux de la fille de Budin, Rappa, née en Roumanie et collaboratrice d'Ota Sik. » Ce commentaire (16) illustre l'affinité souterraine de la mentalité des « idéologues-policiers » communistes de l'ère post-stalinienne, s'appliquant à propager le mythe du grand complot sioniste contre les gouvernements populaires, avec un certain fascisme raciste, ce dernier ayant la supériorité morale de dire son nom.

En mai 1970, le président de l'Assemblée fédérale s'est congratulé des progrès réalisés dans le domaine

(15) En octobre 1970, l'ancien directeur de l'industrie d'uranium, K. Bocek, a été arrêté. On le rendit responsable du slogan lancé en août 1968 : « pas un gramme d'uranium aux occupants ». Le danger de se voir échapper les riches gisements d'uranium des Monts Jachymov a probablement contribué à la décision du Kremlin d'occuper la Tchécoslovaquie.

(16) Cité par l'AFP, Prague, 25 novembre 1970.

de l'information. « Les interventions des autorités se font de plus en plus rares », affirmait-il. Il n'était guère plus besoin de censure préalable ; les rédacteurs en chef y pourvoyaient eux-mêmes, l'*auto-censure* faisait le reste. Ce succès était quelque peu tempéré par le fait que la vente des journaux a catastrophiquement baissé.

A en juger d'après un article publié le 20 août par *Tvorba*, les autorités s'émurent elles-mêmes devant certaines outrances des inquisiteurs ultra-gauches qui dans une émission de la radio avaient reproché aux écrivains en bloc d'avoir perçu « des honoraires excessifs pour leurs œuvres contre-révolutionnaires »... « L'une des plus grandes bénédictions est d'avoir des ennemis stupides. Pendant combien de temps fournirons-nous encore à nos adversaires cette grâce imméritée ? » — demanda l'hebdomadaire du parti, soulignant que « les commentaires mal informés et maladroits » ne faisaient que renforcer « la cohésion des rangs des adversaires idéologiques, ainsi que les sympathies du public pour ces adversaires... »

La vie littéraire et artistique a subi le même traitement que la presse. « La culture tchèque, écrivait Claude Roy après une visite à Prague et à Bratislava, que ses intellectuels ont soutenue contre toutes les oppressions, de la contre-réforme à la domination de l'Autriche, de Comenius à Masaryk, du protectorat nazi au grand gel stalinien, cette culture qui a maintenu contre vents et marées une barque, un peuple, une volonté, risque d'être balayée par une poignée d'épurateurs fanatiques » (17). A l'exception de quelques écrivains slovaques, amis personnels de Husák, groupés autour de la revue *Nove Slovo*, aucun écrivain, aucun artiste de renom n'a voulu servir de caution morale au régime. Réunis une dernière fois au Club des Cinéastes de Prague le 22 mai 1969, les membres du Front Culturel ont élevé une protestation solennelle contre « le retour à l'ère du monologue » (18). Puis ce fut le silence.

Refusant de se soumettre, les Unions culturelles tchèques ont été suspendues ou dissoutes. La même mesure a frappé d'ailleurs aussi, en janvier 1970, l'Union slovaque des artistes et du cinéma. A la fin de 1969, l'Union des écrivains tchèques était dépossédée de ses fonds qui lui avaient assuré même sous Novotny, une certaine indépendance à l'égard des autorités. Les contrats d'édition devaient se faire désormais sans l'intervention de l'Union. Les studios de cinéma si actifs jusqu'en 1969 étaient paralysés. En mai 1970, le théâtre *Komorni* a dû retirer de son répertoire le *Misanthrope* « en raison des réactions irresponsables du public » qui a voulu trouver dans le refus opiniâtre des accommodements par Alceste, des allusions à sa propre situation. La coupure entre le « front culturel » et les nouvelles autorités est si profonde, qu'il faudra sans doute un temps très long pour la surmonter et en arriver à un *modus vivendi* semblable à celui que Kadar a su réaliser en Hongrie avec le monde des lettres, des arts et de la science.

LES ORGANISATIONS SOCIALES

L'épuration du parti, du Front National et des organismes d'Etat — notamment de l'armée où des centaines d'officiers supérieurs furent révoqués — était sui-

(17) Le Monde, 10 juin 1970.

(18) Das Tagebuch, Wien, juillet-août 1969.

Une rue de Prague en 1970.

vie de la mise au pas de toutes les organisations sociales qui en 1968 avaient repris des activités autonomes et tendaient à devenir des centres de représentation, d'initiative et de participation.

Ce fut le cas notamment des Syndicats ouvriers qui, au même titre que les organisations du parti, s'étaient placés, après le 21 août 1968 à la tête du mouvement de résistance. Les débats et résolutions du Congrès national des Syndicats, qui s'était tenu du 4 au 7 mars 1969, ont révélé — malgré la sourdine que s'imposaient ses organisateurs, afin de ne pas gêner Dubcek qui était encore en place — que la majorité de la classe ouvrière demeurait fidèle aux promesses de démocratisation. Les représentants des principaux syndicats réclamaient la participation à l'élaboration de la politique économique, la légalisation des conseils ouvriers, le respect de la souveraineté nationale. Ce congrès fut comme le chant du cygne du Printemps de Prague. Car à peine que ses délégués fussent rentrés chez eux, la direction du parti s'est appliquée à briser tous les organes de la démocratie prolétarienne.

Au début de 1969, les organisations syndicales avaient envoyé encore des milliers de pétitions au Comité Central en faveur du maintien de Smrkovsky à la tête de l'Assemblée fédérale. Quelques mois plus tard, elles menaçaient de grève si l'on touchait aux écrivains, aux étudiants. En 1970, elles étaient déjà baillonnées ou du moins déconnectées. En février 1970, le très orthodoxe Jan Piller remplaça le dubcekiste modéré Karel Polacek à la tête de la C.G.T. tchécoslovaque. La purge des syndicats a été aussi radicale que celle des organisations du parti. D'après le *Prace* de Prague (18 août 1970) 30 % des membres des organismes supérieurs des syndicats tchèques, 17 %, de ceux de l'ensemble du pays, ont été libérés de leurs fonctions ou exclus ou bien ont démissionné. Les changements de cadres les plus importants (50 %) ont été opérés au sein de la direction du syndicat le plus puissant, l'Union des Métallurgistes — qui avait joué un rôle d'avant-garde en 1968-1969. En octobre 1970, les Présidium des syndicats tchèque d'abord, slovaque ensuite, ont été sévèrement épurés. Il semble cependant que même ces purges radicales ont été d'une efficacité douteuse, notamment aux échelons inférieurs. On a eu un aperçu sur l'état d'esprit réel des comités d'entreprise épurés en juillet 1970, lorsque le Conseil central adressait des reproches sévères au Comité syndical métallurgique de Mlada Boleslav :

en effet, ce comité s'était solidarisé avec les ouvriers de l'usine qui avaient sérieusement malmené les commissaires venus enquêter sur la conduite en 1968, de certains de leurs camarades. Après ces incidents, les principaux dirigeants, avec Husak à leur tête, prirent l'initiative de se rendre dans les grandes usines pour expliquer la politique du parti aux ouvriers. Ils reçurent un accueil plus que réticent.

L'Union des étudiants fut dissoute dès juin 1969. Ce n'est qu'un an plus tard que les autorités réussirent à mettre sur pied un « Parlement des étudiants de Bohême-Moravie » embryonnaire qui donna son adhésion à « l'Union des Jeunesses socialistes » dont la conférence constitutive eut lieu le 9 novembre 1970, sans susciter d'enthousiasme. Dans une pétition adressée au Comité Central, les fils d'Otto Sling, un des co-accusés de Slansky, attiraient l'attention de la direction du parti sur le fait « que c'est un non-sens que d'évoquer la possibilité de voir le parti perdre la confiance des jeunes, car il l'a d'ores et déjà perdue » (19).

Mais ce dont les réalistes au pouvoir se préoccupaient avant tout, c'était d'être craints et respectés, c'était d'étouffer dans l'œuf toute tentative d'opposition. Depuis la répression brutale des manifestations du premier anniversaire de l'occupation, le gouvernement était maître de la rue. Certes, en avril 1970, lors des fêtes du centenaire de Lénine, il y eut des incidents : hampes de drapeau brisées, pancartes à la gloire de Lénine enlevées. Ce n'étaient que des perturbations sporadiques. Au début de 1970, la presse annonça l'arrestation d'un certain nombre de jeunes étudiants et ouvriers, membres d'un « Parti révolutionnaire socialiste tchèque », dénoncé comme néo-trotskyiste pour avoir dans ses tracts réclaté la « révolution anti-bureaucratique ». (*Rude Pravo*, 13 janvier 1970.) On signalait peu après la constitution à Prague et dans les principales villes du pays, de « groupes pour le socialisme à visage humain » dont un Manifeste est parvenu en Occident. (*Le Monde*, 1-2 février 1970.) Il est certain que la résistance clandestine a de fortes traditions en Tchécoslovaquie et que le gouvernement imposé par l'occupant n'est guère moins impopulaire

(19) Ce rejet par les étudiants, et les jeunes en général, du régime est confirmé par le reportage du communiste italien, Italo Avellino, publié sous le titre « Un vulcano piene di gioventu », dans *Vie Nuove*, organe des Jeunesses communistes Italiennes, le 18 octobre 1970.

que ne fut celui du Protectorat. La nervosité des autorités tchécoslovaques, les importantes mesures de protection prises à la veille du deuxième anniversaire de l'occupation, en août 1970, en ont apporté, s'il en fallait, une preuve *a contrario* (20). Mais à court terme, la résistance a contre elle le manque de perspectives internationales, la lassitude et le découragement de la population et une technique policière perfectionnée.

RECONSTRUCTION ECONOMIQUE

Tchèques et Slovaques ont compris que, pour se libérer de l'emprise soviétique, ils ne peuvent compter sur aucune aide étrangère, puisque les puissances occidentales reconnaissent pratiquement leur appartenance, comme celle des autres pays du bloc de Varsovie, à la zone d'influence russe et que, désireux de stabiliser leurs rapports avec l'URSS, ils étaient prêts à considérer l'affaire tchécoslovaque comme un accident de parcours, d'intérêt mineur. D'autre part, la police tchécoslovaque, reprise en main par le K.G.B. et soutenue par la présence de l'armée soviétique, était en mesure de neutraliser les éventuelles tentatives d'organisation oppositionnelle (21).

Cependant la consolidation, pour s'affermir, pour réveiller un certain dynamisme, doit tôt ou tard offrir aux Tchécoslovaques, comme cela s'est passé en Hongrie, des compensations *matérielles*, en augmentant le niveau de vie pour rendre le goût du travail, *psychologiques*, en encourageant le repli sur les plaisirs de la vie privée, atténuant la pression de la propagande. C'est finalement sur le front de l'économie nationale que se décidera le sort de la normalisation. Le gouvernement — le bon sens et la docilité traditionnels de la population aidant — a arrêté l'inflation galopante, par le gel des prix et des salaires. Il a amélioré le marché intérieur en libérant fin 1969 quelque 20 à 25 millions de dollars pour l'achat de denrées de consommation de qualité en Occident. Somme toute, le pays a retrouvé en 1970 son rythme de croisière et ses structures à peine décentralisées de 1967.

C'est dire que les problèmes posés par la stagnation économique, la mauvaise distribution de la main-d'œuvre, la basse productivité, l'absence de stimulants, le vieillissement de l'équipement, tous ces problèmes qui étaient à la source du sursaut de 1968, ne manqueront pas de se reposer à la suite d'une période de reconstitution où l'objectif principal aura été nécessairement « la restauration de l'autorité de l'Etat, de la direction économique et de la discipline de travail » (22). Tout en rejetant les idées de l'exilé Ota Sik, dont on a fait un bouc-émissaire pour toutes les imperfections de 1968, tout en remettant à l'honneur la planification centralisée, les experts du gouvernement, parmi lesquels se retrouvent d'éminents collaborateurs de Sik,

(20) Cf. sur les activités de la résistance, l'excellent rapport de Philippe Saint-Gilles, dans *Nouvel Observateur*, 17 août 1970. Le *Monde* du 30 octobre 1970 a publié le texte — relativement modéré — d'un tract clandestin, émanant d'un « Mouvement socialiste des citoyens tchécoslovaques », distribué à Prague à l'approche du 52^e anniversaire de la République.

(21) Cf. sur les activités du K.G.B. en Tchécoslovaquie, les précisions de Sacha Demidov, ancien agent du contre-espionnage tchécoslovaque, dans *Der Spiegel*, N° 30, 1970.

(22) O. Svic : « Reconstruction de l'économie nationale », dans *Tvorba*, 12 novembre 1969.

comme K. Kouba et L. Veltrusky, n'ont pas perdu de vue « que l'on vivait à une époque où la majorité décisive des Etats socialistes recherche intensément le moyen d'accroître la souplesse et le rendement de leur économie, d'ouvrir la voie à la rénovation scientifique et technique ». La réforme économique serait donc poursuivie, en s'inspirant probablement de l'exemple hongrois où les audaces pratiques s'accompagnent de beaucoup de prudence théorique. « Ouvrir l'espace nécessaire à l'initiative, à l'intérêt porté par les entreprises aux innovations et à une rationalisation efficace de la production et de la gestion : telle est l'une des tâches fondamentales du plan d'Etat », lisait-on dans une déclaration signée de 18 économistes de renom, surnageant au naufrage de 1968-1969 et auxquels des centaines d'autres experts se sont ralliés (23). Ainsi, affirmait-on, le renforcement de l'intégration de la Tchécoslovaquie à l'économie du KOMEKON n'exclura pas des échanges profitables avec l'Occident.

Il semble donc que sur ce plan — bien que les difficultés économiques à résoudre soient immenses et que leur solution soit rendue plus difficile par le climat politique et social, — les perspectives de la Tchécoslovaquie normalisée sont moins sombres que dans les domaines politique ou spirituel. D'autre part, s'il est vrai que les effets escomptés de la fédéralisation, devenue officielle le 1^{er} janvier 1969, ont été largement neutralisés par la nouvelle course à la centralisation et l'anéantissement de la démocratie interne, on peut supposer qu'à plus long terme, les Slovaques en tireront quelque bénéfice, notamment sur le plan culturel. Ce qui pourra inciter un certain nombre d'entre eux à soutenir plus chaleureusement le gouvernement de Prague que les Tchèques, principaux lésés de l'occupation, principales victimes de l'épuration et qui se sont demandés au lendemain de l'invasion, avec Karel Kosik, — devant l'écroulement de tous leurs espoirs de renaissance et de liberté — si « leur nation saura survivre en tant que nation politique ».

« Nous sommes un peuple traumatisé », — m'a dit au début de 1968, au début du Printemps de Prague, le bouillonnant et romantique historien Karel Bartosek. La *normalisation* et la *consolidation* de 1969-1970 auront certainement aggravé ce traumatisme collectif qui n'est d'ailleurs pas particulier aux Tchèques et Slovaques ; on retrouve ses traces dans la psychologie (et la littérature) des Polonais, Hongrois, Ukrainiens, etc.

Somme toute, la « normalisation » représente un succès majeur pour les spécialistes de l'ordre totalitaire qui ont fait la démonstration brillante que les méthodes, appliquées la première fois en 1948, pour la suppression de tous les éléments pluralistes d'une société relativement développée et différenciée n'ont rien perdu de leur efficacité. La fragilité de l'œuvre ainsi créée consiste en ce que la majorité des populations soumises — et notamment l'élite intellectuelle et technicienne dont l'esprit d'initiative est indispensable au développement économique et culturel — considèrent la situation qui leur est faite comme *anormale*, *contre-nature*, terriblement aliénante, étrangère aux traditions et aux conditions du pays. L'autorité est rétablie, mais elle n'est pas reconnue comme légitime. L'ordre règne, mais c'est un ordre-impasse et non pas un ordre ouvert à l'avenir...

François FEJTO ■

(23) Cf. « Nouvelles de Tchécoslovaquie », *Bulletin édité par l'ambassade tchécoslovaque à Paris*, le 3 février 1970.

LE PROBLEME INSTITUTIONNEL RESTE POSE

par Dominique Baudis

LA querelle institutionnelle semble s'apaiser. Depuis l'échec du référendum du 27 avril 1969, une pause est intervenue dans un débat qui, de façon constante, fournit l'aliment le plus substantiel aux polémiques traditionnelles. Des années durant, aucun programme, aucune entreprise politique ne voyait le jour sans qu'y figure en bonne place, pour ne pas dire en exergue, l'appel à une réforme institutionnelle. Aucune formation, aucun parti n'échappa à cette pernicieuse tentation. Lorsque l'accumulation des problèmes était telle qu'une crise gouvernementale ne semblait pas en mesure d'en venir à bout, la polémique autour des institutions reprenait avec force, contribuant par sa vigueur même, à masquer les questions qu'elle prétendait résoudre.

Il est malsain de donner ainsi à l'opinion le sentiment que les procédures comptent plus que les options fondamentales et que les mécanismes de décision ont plus d'importance que la décision elle-même.

Dans ces conditions, on ne peut que se féliciter de la trêve qui apaise ce débat et lui redonne sa véritable nature : un choix d'ordre instrumental.

Ce climat plus serein n'interdit pas, bien au contraire, de s'interroger sur la qualité des institutions dont est présentement doté notre pays. A déplorer que le débat ne soit plus au cœur des affrontements, on témoignerait d'une singulière nostalgie, mais à se persuader que son apaisement doit préserver de toute critique l'actuelle organisation des pouvoirs publics, on ferait preuve d'un grand optimisme et, peut-être, de quelque aveuglement.

En tout premier lieu, il importe de définir le rôle que l'on attribue aux mécanismes institutionnels. Ils n'ont pas — ou ne devraient pas avoir — pour objet de peser sur les comportements politiques des citoyens. De bonnes institutions doivent avoir un caractère de neutralité permettant aux électeurs de s'exprimer librement sans que des arrière-pensées d'ordre juridique hypothèquent leurs choix. Cette neutralité n'est pas, comme certains le prétendent, le fait de tous les systèmes. Il en est qui pèsent sur la conscience politique du pays. Il en est d'autres, adaptés aux comportements sociologiques, qui n'entravent en rien la démarche politique qui conduit l'électeur à exprimer son choix.

Il n'y a pas dans l'absolu de bon ou de mauvais système institutionnel. Dans la mesure où elle préserve le pluralisme et organise l'alternance, toute institution est bonne dès lors qu'adaptée aux structures politiques qu'elle encadre, elle leur permet de jouer pleinement leur rôle.

Tel n'est pas le cas des institutions françaises.

DES INSTITUTIONS CONTRAIGNANTES

On peut dire de nos structures politiques qu'elles présentent deux caractéristiques : d'une part, le multipartisme, d'autre part, la présence d'un parti communiste puissant et organisé. C'est sur ce terrain que se sont déroulés des années durant, luttes et combats. De 1919 à 1939 puis de 1945 à 1958, dans le cadre de régimes parlementaires n'opposant aucun contrepoids à la représentation nationale, la structuration des forces politiques, leur division, leur indiscipline conduisaient inévitablement à l'inféodation du pouvoir exécutif au Parlement dont émanaient le Président de la République et le Gouvernement.

Politiquement irresponsable, le Président durait mais ne gouvernait pas (1). Politiquement responsable, le Gouvernement exerçait le pouvoir dans la limite de la durée que lui accordait le Parlement. C'est bien là le « régime d'Assemblée » sur lequel débouche un système parlementaire, dès lors que l'exécutif ne fonde son pouvoir que sur des accords précaires intervenant entre des formations politiques multiples.

Viable aussi longtemps que l'Etat n'avait pour tâche que d'assurer les missions d'ordre traditionnel et de résoudre des problèmes d'ordre idéologique, un tel système de gouvernement par la crise n'était plus acceptable dès lors que les pouvoirs publics étaient appelés à jouer un rôle plus étendu.

L'impulsion et l'orientation du développement économique, dont personne ne conteste qu'elles incombent désormais à l'Etat, exigent un minimum de continuité et de stabilité.

L'exécutif doit procéder d'une désignation plus directe et bénéficier d'une durée permettant l'exercice réel de son pouvoir.

Les bouleversements des années 1930 ont fait apparaître ces exigences nouvelles que la classe politique s'est longtemps refusé à admettre. Progressivement l'opinion prit conscience de cette inadaptation des mécanismes du « régime d'Assemblée ». En mai 1958, au-delà des phénomènes politiques du moment, le pays ressentait le besoin d'institutions nouvelles.

Dans la Constitution de 1958, l'abandon de la désignation du Président de la République par le Parlement et le choix de son élection par un collège de notables, marquent un bouleversement non pas seulement quantitatif mais également qualitatif. C'est au suffrage universel indirect et non plus aux assemblées qu'il appartient désormais de désigner le chef de l'Etat. Pourquoi, dès lors, ne pas assumer toutes les conséquences du choix du suffrage universel ? La réforme de 1962 se profilait dans la constitution de 1958. La pratique en a favorisé l'avènement.

Ce renforcement du prestige et de l'autorité du chef

(1) La tentative de Millerand a clairement démontré que le Président de la République ne pouvait sortir du rôle que la pratique lui assignait.

de l'Etat s'est inséré dans un système constitutionnel de type parlementaire. Il en résulte un ensemble composite où voisinent les sédimentations de l'histoire et les exigences de l'Etat moderne.

Face au Président élu par le suffrage universel pour sept ans, l'Assemblée Nationale, élue pour un mandat de cinq ans, peut mettre en cause l'existence du Gouvernement. Ces dispositions sont conformes aux engagements pris par le Général de Gaulle, Président du Conseil, devant la dernière Chambre des Députés de la IV^e République.

Le Gouvernement qui, théoriquement, « détermine et conduit la politique de la Nation » se trouve doublement responsable.

Il est responsable devant le Président qui nomme le Premier Ministre et l'invite à présenter sa démission.

Ce dernier point n'est conforme ni à la lettre des textes ni aux engagements formels pris par le Général de Gaulle devant le Comité Consultatif Constitutionnel à la demande de son Président, M. Paul Reynaud. Il reste que la pratique a instauré le droit pour le Président de révoquer son Premier Ministre.

Le Gouvernement est également responsable devant l'Assemblée, l'exécutif disposant en revanche du droit de dissolution. M. Georges Pompidou, alors Premier Ministre, et l'Assemblée Nationale en ont fait mutuellement l'expérience en 1962.

Pour que le Gouvernement dure, c'est-à-dire pour que le système fonctionne, il faut que l'accord existe entre le Président et l'Assemblée Nationale élus à des dates nécessairement différentes puisque les mandats sont de durée différente.

Rien ne garantit la permanence de cette harmonie nécessaire à la stabilité. Elle pourrait être remise en cause à l'occasion d'une élection présidentielle ou législative. Cette hypothèse, loin d'être exclue, est évoquée à chaque consultation par les propagandistes de la majorité. Ils menacent les électeurs de la crise qui interviendrait si l'accord était rompu. En 1967 et 1968, les citoyens ont été invités à élire des députés favorables au Président de la République, en 1965 et 1969, à choisir pour Président le candidat soutenu par la majorité parlementaire. Que serait-il advenu en 1967 si les élections avaient porté à l'Assemblée Nationale une majorité de gauche, ou si l'existence du Gouvernement avait dépendu du vote de députés centristes hostiles à la politique menée jusque-là ? Chaque théoricien a sa réponse. Dissolution, démission du Président, tentative de conciliation : autant d'incertitudes qui, habilement exploitées incitent l'électeur à ne pas tenter ce qu'on lui présente comme une aventure.

De même, en 1969, lors des élections présidentielles, M. Alain Poher s'est vu opposer le même type d'arguments : « Quel Premier ministre et quel gouvernement désignerez-vous et comment pourront-ils trouver une majorité dans une Assemblée dont les deux tiers soutiennent la candidature de M. Pompidou ? »

On voit que la menace peut jouer pour l'une ou l'autre élection. De consultation en consultation, on demande aux citoyens de se conformer au vote émis lors du scrutin précédent.

Le trouble ainsi jeté dans l'opinion incite les électeurs à négliger quelque peu leurs aspirations politiques pour ne tenir compte que de la stabilité. Puisque rien n'organise l'alternance qui devient ainsi synonyme de crise, c'est par l'incertitude que passe le changement.

Cette situation place le corps électoral dans l'obligation, soit d'émettre un vote conforme à celui des consultations antérieures, soit d'admettre la perspective d'une crise qu'il devrait arbitrer lui-même dans un climat d'agitation et par des procédures indéterminées.

Ce système, fondamentalement conservateur, perpétue la présence au pouvoir d'une coalition disparate, contradictoire dans ses aspirations, mais solidaire dans l'exercice du pouvoir. Certains voient là l'illustration du « fait majoritaire », tel qu'il existe en Grande-Bretagne ou en République Fédérale. Comment ne pas voir que dans ces pays le système prévoit et organise l'alternance entre plusieurs formations qui se succèdent au pouvoir.

La France évoque bien davantage le phénomène de « parti dominant », tel le « modèle mexicain » qu'analysait Etienne Borne : « Le problème politique tend à se poser de moins en moins en termes d'alternative... L'hypothèse de l'opposition au pouvoir se fait de moins en moins « crédible » (2).

Le parti de gouvernement tient naturellement compte de l'inévitable usure du pouvoir et cherche, en modifiant son langage et en rectifiant ses contours, à présenter un visage sans cesse renouvelé. C'est « le changement dans la continuité ».

Si les erreurs de l'opposition sont pour partie responsables de cette permanence, les lacunes de nos institutions, savamment exploitées par les hommes au pouvoir, n'y sont pas étrangères.

VERS UN AUTHENTIQUE REGIME PRESIDENTIEL

L'observation des événements de ces dernières années révèle l'importance des élections présidentielles et le rôle prépondérant qu'elles jouent dans notre vie politique. Leur préparation est l'occasion de reclassements, de regroupements qui ne s'opèrent qu'en des circonstances exceptionnelles.

L'ampleur du débat qui s'engage, de même que l'étendue des pouvoirs de l'élu exigent, d'une part, que le mandat soit d'une durée plus limitée, d'autre part, que la désignation du Président coïncide dans le temps avec l'élection de l'Assemblée Nationale.

Ces réformes ne résoudraient cependant pas le problème d'un éventuel désaccord entre le Président et les députés respectivement armés de moyens de destruction.

La nécessité d'empêcher l'exécutif et le législatif de se détruire l'un l'autre résulte du fait qu'ils procèdent de désignations distinctes.

Lorsque les citoyens britanniques choisissent par un seul et même bulletin de vote leurs députés, le parti majoritaire et le Premier Ministre, les risques sont minces d'un conflit entre le Cabinet et la Chambre, dès lors qu'un parti structuré est en mesure d'assumer seul la charge du pouvoir. C'est devant le congrès de sa formation politique — et non devant les Communes — que le chef du gouvernement engage effectivement sa responsabilité.

En revanche, lorsque, comme aux Etats-Unis, le législatif et le pouvoir exécutif sont issus de scrutins distincts, les risques de conflit sont nombreux. Il n'est

pas rare de voir un président républicain gouverner face à un Congrès Démocrate. Le système ne peut alors fonctionner que grâce à une stricte séparation des pouvoirs. Le Président Nixon peut demander aux Américains d'élire représentants et sénateurs favorables à sa politique mais il ne peut menacer le pays d'une crise de régime s'il n'est pas entendu ; ses ministres ne pourront être renversés, le Congrès ne pourra être dissous. Les Pouvoirs devront composer.

Le système laisse toute sa souplesse à la vie politique du pays tout en maintenant la stabilité nécessaire. On sait qu'au delà des deux « appareils » Démocrate et Républicain, la réalité politique américaine est morcelée, empreinte de localisme et réfractaire à toute discipline de parti ; il n'est qu'à voir les deux groupes du Sénat et de la Chambre se diviser dans la plupart des scrutins pour être convaincu qu'un régime parlementaire serait difficilement praticable. Le bipartisme apparent recouvre un multipartisme réel. Le régime présidentiel organise la stabilité en respectant les comportements et les traditions politiques.

Remettre en cause les éléments essentiels du parlementarisme, la responsabilité du Gouvernement devant l'Assemblée et le droit de dissolution, ne diminuerait en rien le rôle et la fonction du Parlement.

Il suffit de voir le rôle nouveau joué par la responsabilité du Gouvernement devant l'Assemblée. Jadis, la censure était une arme aux mains des députés. La procédure a été détournée de son objet. C'est, aujourd'hui, le gouvernement qui, par la question de confiance assortie d'une menace de dissolution, met l'Assemblée au défi de le renverser.

Le Parlement légifèrerait plus librement et contrôlerait plus efficacement s'il pouvait échapper à l'alternative : se soumettre au Gouvernement ou le renverser.

Le rôle du parlement ne peut plus être de menacer l'existence du Gouvernement. Le public, lassé des crises, exige la continuité de l'exécutif. En revanche, le pays attend de ses représentants qu'ils votent la loi et contrôlent étroitement l'action du Gouvernement. Cette fonction nouvelle de la représentation nationale rompt avec les traditions et les rites, mais répond aux exigences d'une démocratie moderne.

Cette évolution vers un véritable régime présidentiel n'est pas contraire à l'esprit de nos institutions. Elle est dans la logique des réformes de 1958 et de 1962. Elle rendrait aux citoyens la possibilité de faire valoir librement leurs aspirations.

Les revendications et les critiques ne pouvant plus être exprimées par les formations non communistes de l'opposition, elles se manifestent, soit par une contestation violente, désordonnée et, le plus souvent, catégorielle, soit par l'intermédiaire du parti communiste et de la C.G.T.

C'est de ces deux formes d'opposition que le Pouvoir en place tire l'essentiel de sa force. Exploitant la crainte du désordre ou du totalitarisme, il mobilise le corps électoral contre l'aventure.

On comprend que les bénéficiaires de ce « blocage » institutionnel et politique hésitent à y porter remède.

Disposant du pouvoir, ils sont pourtant les seuls à pouvoir y porter remède en prenant l'initiative d'une réforme institutionnelle permettant un fonctionnement plus régulier de nos structures politiques.

(2) *France-Forum*, juillet 1969.

POUR LA PAIX CONSTITUTIONNELLE

par Jean-Claude Siebauer

DEPUIS le matin d'été, où, à Versailles, quelques centaines de députés des baillages de France aux Etats Généraux firent serment de ne pas se séparer avant d'avoir pourvu l'Etat d'une constitution, l'organisation des pouvoirs publics et de leurs rapports n'a guère cessé d'exercer une singulière fascination sur les meilleurs esprits de ce pays.

Le nombre et la variété des systèmes tour à tour exaltés et abandonnés en portent témoignage. La source des candidats constituants ne s'est jamais tarie : pourtant, son débit semble quelque peu se ralentir. Si la constitution de 1958, et sa modification en 1962, jetant le trouble dans la classification établie des régimes constitutionnels, avaient encore nourri d'abondants débats sur les mérites et les tares comparés du régime parlementaire et du régime présidentiel, si la « défense des institutions » — mais qu'est-ce à dire ? — demeure une clause rituelle du programme de l'actuelle majorité, si la « chaleur communicative des banquets » s'élève en-

core aisément à l'évocation de réformes constitutionnelles, la révision ne figure plus au premier rang des objectifs des oppositions et le débat politique s'est déplacé sur d'autres terrains.

Serait-ce qu'avec la « guerre des républiques », la guerre des constitutions s'achève ? Au cas où il ne s'agirait pourtant que d'un armistice, on aimerait en profiter pour tenter de désarmer, en les convainquant de la neutralité des régimes constitutionnels, ceux qui songeraient à le rompre, en particulier pour préconiser l'institution d'un régime purement présidentiel.

L'histoire comme la géographie politique montrent, à qui les interroge sans prévention, que les dispositions juridiques qui régissent les rapports des pouvoirs publics n'influent pratiquement pas sur la structure du pouvoir politique dans les Etats auxquels elles s'appliquent. C'est à la situation des forces politiques que revient le rôle décisif.

La même constitution, ou des constitutions semblables, permettent des situations réelles fort différentes.

La constitution française de 1875 dotait le Président de la République de pouvoirs juridiques suffisants pour qu'il dirige effectivement l'exécutif, mais l'éparpillement des forces politiques exigeait des rajustements fréquents de l'orientation gouvernementale : le pouvoir est passé au niveau auquel ces rajustements pouvaient s'opérer.

La combinaison de l'élection du Président de la République au suffrage universel et de la responsabilité du gouvernement devant le Parlement conduit à des situations fort différentes en France, en Finlande et en Autriche ; c'est qu'on y trouve respectivement un parti dominant, des partis multiples et le bi-partisme. A ceux qui tendent à majorer à l'excès la portée institutionnelle de la novation introduite dans notre Constitution en 1962, l'exemple autrichien montre que l'élection du chef de l'Etat au suffrage universel n'a pas nécessairement pour effet de réduire le gouvernement à un rôle subordonné : en dépit de ce mode de désignation, le Chancelier, qui peut appartenir au parti opposé à celui du Président de la République — c'est actuellement le cas — demeure le chef effectif du gouvernement.

Inversement, des dispositions constitutionnelles très différentes peuvent recouvrir des situations strictement identiques. On ne sache pas que l'autorité du Général de Gaulle ait été moindre lorsqu'il fut le dernier président du Conseil de la IV^e République que lorsqu'il devint le premier président de la V^e : ni non plus lorsqu'il fut l'élu d'un scrutin de notables que lorsqu'il devint celui du suffrage universel.

Le Premier Ministre britannique, chef d'un gouvernement responsable devant le Parlement, n'a assurément rien à envier au Président des Etats-Unis politiquement irresponsable. Le conseil fédéral de Suisse, dont la constitution helvétique fait un simple organe d'exécution dans la dépendance totale de l'Assemblée fédérale, n'est pas moins stable que l'exécutif anglais ou américain.

C'est toujours à l'analyse psychologique, sociologique, historique, et non à l'analyse constitutionnelle, qu'il revient d'expliquer la structure et le fonctionnement réel du pouvoir politique. Dans l'ordre des dispositions juridiques, seuls peut-être les systèmes électoraux exercent-ils à cet égard une influence, encore n'est-il pas assuré qu'elle soit décisive : il n'est que de comparer les conséquences bien différentes sous la III^e et sous la V^e République, pour les élections législatives.

RESPONSABILITE JURIDIQUE ET RESPONSABILITE POLITIQUE

Aussi la question de savoir s'il convient de faire évoluer la constitution française vers un régime purement présidentiel paraît-elle relever plus de l'exercice d'école que du véritable débat politique.

Il s'agirait, pour les tenants de cette réforme, de supprimer les compétences que la constitution attribue en propre au gouvernement (notamment l'article 20 si souvent cité « Le gouvernement détermine et conduit la politique de la nation ») pour les transférer au Président de la République et de faire disparaître les moyens d'action dont disposent, l'un vis-à-vis de l'autre, l'exécutif et le législatif : essentiellement la responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée Nationale et le droit de dissolution de cette dernière par le Chef de l'Etat.

Quelles seraient les conséquences de cette révision ? Trois hypothèses sont à envisager.

La première est celle où la politique définie par le Président de la République est appuyée par une majorité à l'Assemblée Nationale : c'est la situation que nous vivons aujourd'hui. Dans ces conditions, les mécanismes juridiques de responsabilité gouvernementale ou de dissolution n'ont aucune raison de jamais jouer, sinon de façon purement formelle : ainsi lorsque l'actuel premier ministre appelait à deux reprises l'Assemblée Nationale à voter sur une déclaration de politique générale, l'issue du scrutin n'était soumise à aucune incertitude (1). Tout se passe donc comme si ces mécanismes n'existaient pas ; leur présence ou leur absence dans les textes constitutionnels est indifférente.

Dans la seconde hypothèse, des élections législatives enverraient à l'Assemblée Nationale une majorité, assurée de ses assises dans le pays, hostile à la politique du Président de la République. Dans l'état actuel des textes, celui-ci se trouverait dans l'impossibilité de former un gouvernement conforme à ses vues. Il serait alors obligé soit de se retirer, soit de modifier sa politique, immédiatement ou après une dissolution de l'Assemblée et des élections qui, dans l'hypothèse considérée, y ramèneraient une majorité semblable. Sauf, l'épisode éventuel de la dissolution, il en irait exactement de même avec une constitution strictement présidentielle. Pas plus qu'avec la constitution actuelle, le Président de la République ne pourrait poursuivre une politique qui rencontrerait l'hostilité de la majorité parlementaire. Sans doute, l'obstacle n'apparaîtrait pas dans la formation du gouvernement ; mais l'obstruction de l'Assemblée serait aussi efficace : en refusant les textes législatifs — et d'abord les lois de finance — qui seraient la condition ou l'expression de la politique du président, elle lui ôterait tout moyen de la poursuivre ; de même en votant des textes incompatibles avec cette politique. De sorte qu'il devrait finalement, explicitement ou de fait, s'incliner ou quitter ses fonctions.

L'expérience des référendums de la V^e République montre d'ailleurs bien qu'il n'est pas nécessaire que la responsabilité politique de l'exécutif soit inscrite dans les textes constitutionnels pour qu'elle joue. Aucune disposition juridique ne donne à une telle consultation la valeur d'une confirmation ou d'une révocation du Président de la République qui soumet un texte à cette procédure ; pourtant, dans tous les cas, cette signification lui a été attachée et lorsqu'en 1969, le résultat du vote fut négatif, le chef de l'Etat renonça à ses fonctions nullement obligé : sauf les propos de circonstance, nul n'estime sérieusement qu'il eut pu ne pas tirer du vote cette conséquence.

Reste enfin l'hypothèse intermédiaire où des élections législatives ne feraient apparaître à l'Assemblée aucune majorité nettement dessinée, ou une majorité médiocre ou peu assurée de sa durable représentativité. C'est en fait, la situation permanente des Etats-Unis où,

(1) A l'encontre de la thèse soutenue, on pourrait invoquer la dissolution de 1968. Mais celle-ci a été décidée dans une période de crise grave, où généralement les textes juridiques pèsent légèrement ; elle n'avait pas pour but de soumettre à l'arbitrage du corps électoral un conflit survenu entre l'Exécutif et l'Assemblée, mais de canaliser en un débat électoral la lutte ouverte entre les pouvoirs publics et une partie de la nation ; enfin, en l'absence du droit de dissolution, l'Assemblée aurait sans doute accepté de mettre un terme à son mandat.

chacun le sait, les frontières partisanses séparent plus des organisations que des doctrines ou des programmes politiques, de sorte que le bi-partisme apparent recouvre, dans la réalité, une multitude de tendances diverses, inorganisées et instables. Le régime présidentiel y conduit à un dialogue permanent entre le chef de l'Etat et les Chambres pour dégager entre eux le plus grand commun dénominateur ; dans le dialogue, la pression de l'opinion publique intervient en permanence pour orienter les positions des interlocuteurs et les conduire à dégager ensemble des orientations conformes aux souhaits de la majorité du pays. Pour ne citer qu'un exemple, l'évolution de la politique américaine à l'égard du Vietnam montre bien comment fonctionne ce processus complexe de dialectique entre les pouvoirs sous le contrôle et l'arbitrage de l'opinion.

Avec le régime constitutionnel français actuel, il ne paraît guère douteux que, dans la même situation parlementaire, un processus semblable s'installerait. Ni le Président, ni une majorité de l'Assemblée ne feraient naître un conflit ouvert dès lors que ni l'un ni l'autre ne seraient assurés d'être approuvés par le corps électoral à la suite d'une élection, éventuellement consécutive à la censure du gouvernement. La recherche du plus grand commun dénominateur y serait, seulement, en quelque sorte institutionnalisée, dans la mesure où il devrait s'incarner en un Premier Ministre et un gouvernement acceptables à la fois par le Président de la République et le Parlement. Le contrôle et l'arbitrage de l'opinion le seraient de même, exceptionnellement par l'usage, mais habituellement par la seule éventualité de la censure du gouvernement et de la dissolution de l'Assemblée.

Bref, dans toutes les circonstances que l'on peut imaginer, une constitution présidentielle conduirait à une pratique semblable à celle qui résulte ou résulterait des textes actuels.

INSTITUTIONS ET FORCES POLITIQUES

Dépourvu d'influence directe sur la pratique politique, le régime constitutionnel en aurait-il cependant une, indirecte, qui s'exercerait par des modifications, qu'il induirait de la structure des forces politiques ?

L'élection populaire du Président de la République faciliterait, prétendent certains, la bipolarisation de ces forces. On notera d'abord que l'argument ne saurait être invoqué pour préférer un régime présidentiel ou un régime mixte qui comportent l'un et l'autre ce mode de désignation du chef de l'Etat. Quant au fond, l'expérience ne paraît guère concluante. Aux Etats-Unis, on l'a déjà relevé, la bipolarisation est plus apparente que réelle. En Finlande ou au Chili, ce mode d'élection n'a pas fait disparaître le multipartisme. En France enfin, la bipolarisation ne paraît guère avoir progressé depuis 1962 : il est assez remarquable que les deux élections présidentielles qui se sont déroulées aient opposé au candidat gaulliste un « candidat unique de la gauche » en 1965, un candidat « centriste » en 1969, l'un et l'autre soutenus au surplus, par des forces dont la conjonction autour de leur candidature n'était guère que de circonstance. On a bien vu ce que valait la coalition du parti communiste et de la F.G.D.S. qui appuyèrent ensemble M. Mitterrand en 1965, les soutiens obtenus par M. Poher en 1969 formaient un ensemble encore plus disparate.

Si l'un ou l'autre l'avait emporté, sa victoire n'eût pas plus été celle d'une majorité cohérente. C'est dire que l'élection présidentielle ne provoque nécessairement pas plus la formation d'une majorité cohérente que la bipolarisation. Si la naissance d'une telle majorité peut être facilitée par la cristallisation des tendances autour d'une personnalité apte à être élue, et dont l'autorité, après l'élection, maintiendra cette cristallisation, ces phénomènes peuvent se produire aussi bien dans un régime présidentiel, mixte ou parlementaire : dans les deux premiers, parce que le chef de l'exécutif est élu au suffrage universel, dans le dernier parce que, comme on le voit presque partout où il fonctionne, à commencer par les pays les plus proches comme l'Angleterre ou l'Allemagne fédérale, les partis ont intérêt à se présenter sous le visage d'un leader, au point que c'est aujourd'hui un truisme que d'affirmer que le Premier Ministre britannique ou le Chancelier d'Allemagne fédérale est en fait l'élu du suffrage universel aussi bien que le Président des Etats-Unis ou celui de la République française.

Plus subtilement, d'autres croient trouver dans le régime présidentiel le moyen d'éviter l'apparition — ou le maintien — d'une majorité dont ils jugent excessive l'emprise sur l'Etat : l'indépendance juridique de l'exécutif lui interdirait de peser sur le corps électoral en invoquant la nécessité de la stabilité gouvernementale pour l'inciter à élire une majorité parlementaire ou inversement à une telle majorité d'user du même argument en faveur de l'élection de son candidat à la tête de l'Etat. De fait, ces considérations n'ont pas manqué d'être invoquées dans les campagnes électorales récentes. Mais on ne voit pas en quoi une révision constitutionnelle rendrait caduque une telle argumentation. Avec ou sans responsabilité gouvernementale, l'homogénéité politique des pouvoirs publics pourra toujours — et non sans raison — être présentée comme la condition de leur bon fonctionnement.

D'ailleurs, il ne faut pas s'exagérer la portée de ce thème dans une campagne électorale. En 1969, la perspective d'une crise présidentielle n'a pas empêché que le référendum du 27 avril comporte le résultat que l'on sait ; pourquoi le corps électoral hésiterait-il plus devant une même crise, consécutive à une élection législative, ou devant l'éventualité d'une dissolution, consécutive à l'élection d'un président opposé à la majorité de l'Assemblée. Lorsque l'opinion des électeurs souhaite véritablement une novation politique, aucune difficulté constitutionnelle ne la détourne de l'imposer.

C'est donc attribuer aux règles juridiques une importance qu'elles n'ont pas que d'attendre d'une révision constitutionnelle de profondes modifications dans la vie politique. Plus sage à cet égard que bien des spécialistes, l'opinion semble l'avoir compris, qui ne paraît guère prête à s'enthousiasmer pour des querelles portant sur cet objet. Son scepticisme et sa lassitude envers de tels projets expliquent, pour une part, le refus de la dernière réforme constitutionnelle qui lui a été proposée. Quiconque ranimerait le débat s'exposerait à être taxé, à tort ou à raison, de tentative de diversion, voire d'impuissance à s'attaquer aux vrais problèmes, qui sont de fond, et à se définir par rapport à eux. Les bons sujets de dissertation universitaire sont rarement les meilleurs thèmes du combat politique.

Jean-Claude SIEBAUER ■

LE ROLE DU PARLEMENT

par Pierre Avril

ON a souvent l'impression que le parlement est une institution anachronique. Toléré comme une concession à l'habitude, il subsiste mais son rôle s'amenuise car il ne parvient pas à dégager de perspective qui ne soit celle d'une restauration. Ce caractère nostalgique est particulièrement accusé en France où toute tentative pour faire jouer un rôle moins passif à la représentation nationale est aussitôt dénoncée comme l'amorce d'un retour à la IV^e République.

Entre le parlementarisme, par excès de naguère et le parlementarisme par défaut d'aujourd'hui, n'y aurait-il qu'un va et vient fatal ? Ne conviendrait-il pas de renoncer à poser le problème en termes d'empiétements et de conflits entre deux pouvoirs, et d'envisager plutôt le fonctionnement du système dans son ensemble, par rapport à la société qu'il régit ?

Cette approche globale doit être complétée par une vue dynamique du rôle de l'institution. André Chandernagor concluait son livre *Un parlement pour quoi faire ?* en citant une maxime britannique, selon laquelle « il n'y a qu'une tradition parlementaire : l'adaptation ». Il semble en effet que les transformations du système politique et celles de la société ont déterminé trois moments significatifs dans l'évolution parlementaire, dont la situation actuelle porte les traces.

Ces « trois âges » du parlement peuvent être caractérisés de la manière suivante :

— la première étape que l'on serait tenté d'appeler *la fin de l'âge d'or*, tant elle suscite de nostalgie, peut être définie comme le déclin de la souveraineté parlementaire. Elle correspond à la fin du XIX^e siècle (lequel s'est fréquemment poursuivi jusqu'à 1914 et parfois au-delà) ; le parlement disposait alors d'un monopole de la représentation et les Gouvernements étaient effectivement issus de lui. Donner naissance au gouvernement était d'ailleurs l'une des fonctions que Bagehot lui assignait en 1867. Le développement de la démocratie a profondément altéré ce modèle ;

— la seconde mutation a débuté au lendemain de 1914-1918. Une phase de confusion s'est instaurée alors,

durant laquelle il semblait de plus en plus évident que les progrès ne pouvaient être acquis que *contre* le parlement ou, au mieux, par son abdication. Exagérément sensible aux influences, celui-ci jouait un rôle de frein et se révélait incapable de faire face aux problèmes des sociétés modernes. L'extension des responsabilités publiques a entraîné ainsi un relatif effacement des assemblées ;

— la troisième période, qui est celle de la prise de conscience de ces avatars, s'ouvre aujourd'hui. Elle voit le système politique placé devant de nouvelles tâches excédant les problèmes de gestion courante et appelant une réflexion collective sur un développement rapide mais complexe. La nécessité de *relais* se fait sentir et provoque une recherche des fonctions d'avenir du parlement.

LA FIN DE LA SOUVERAINETE PARLEMENTAIRE

Le développement du système démocratique a eu pour première conséquence de réduire la souveraineté des assemblées ou, plus précisément, de limiter le *pouvoir discrétionnaire* dont elles disposaient antérieurement.

A. LE CONSTAT

Le caractère discrétionnaire du pouvoir parlementaire apparaît très clairement dans la formule d'Esmein pour lequel, « dans les limites des attributions qui leur sont conférées, *les députés sont appelés à décider librement, arbitrairement, au nom du peuple qui est censé vouloir par leur volonté et parler par leur bouche* » (1).

A mesure que la démocratie se diffusa dans la société, la compétence des représentants, quasi illimitée à l'époque où ils se substituaient réellement aux représentés, allait se trouver progressivement réduite :

— l'influence du corps électoral se fit sentir sur les orientations et le comportement des députés qui ne

(1) *Éléments de droit constitutionnel*, 7^e éd. p. 402.

pouvaient plus agir comme s'ils détenaient un pouvoir en blanc ;

— l'apparition d'organisations (les partis) aboutit à lier les députés par des mandats de plus en plus contraignants en superposant une discipline de groupe à la répartition antérieure, un peu flottante, par tendances.

Dès lors les assemblées ont cessé d'être l'incarnation exclusive de la souveraineté puisque le suffrage universel leur dictait ses préférences, leur suggérait les actions à accomplir et utilisait le relais des partis pour s'exprimer plus impérativement.

Le phénomène est d'autant plus remarquable qu'il est relativement indépendant des structures constitutionnelles. La suprématie des corps représentatifs, évidente dans un régime dit « parlementaire » comme la Grande-Bretagne, n'était pas moins sensible dans un régime de séparation des pouvoirs comme les Etats-Unis. Woodrow Wilson notait en 1885 : « The predominant and controlling force, the centre and source of all motive and of all regulative power is congress ». Et il ajoutait : « The legislature is the aggressive spirit » (2).

B. CONSEQUENCES

La première fonction que Walter Bagehot assignait au parlement, et qui était de donner naissance à un gouvernement en choisissant le ministère, cette fonction lui a échappé pour être progressivement exercée par le corps électoral lui-même. Du même coup, la vie des cabinets dépendit de moins en moins des humeurs parlementaires.

Dans les années qui suivirent la publication de « The British Constitution » (1867), la société et le système politique anglais changèrent : « la discipline de parti avait transformé le rôle normal du Parlement en un rôle de soutien et d'influence du Ministère plutôt que de choix de celui-ci, et elle avait garanti que le choix était fait lors des élections et non à la Chambre » (3).

Il en est résulté une altération profonde de la signification des procédures élaborées dans un contexte où la responsabilité ministérielle traduisait une allégeance effective alors que sa mise en cause n'est plus, désormais, qu'un recours extrême.

Un tel phénomène est tout à fait normal dans la mesure où la démocratie a eu pour origine et vocation d'être le système des sociétés en changement. Ce caractère flexible doit être toujours présent à l'esprit lorsque l'on examine ses institutions puisque leur objet est de fournir un cadre formel relativement stable aux transformations de la société — lesquelles ne manquent pas de réagir sur ce cadre et de modifier la signification de ses éléments.

C'est dire que l'évolution que l'on vient de rappeler est souvent mal interprétée. Elle ne signifie pas que le corps électoral délègue désormais au gouvernement un pouvoir qu'il remettait auparavant à ses députés, elle signifie plutôt que certaines attributions dont le parlement était investi en représentation du peuple seront dorénavant exercées par ce dernier, soit directement, soit par l'intermédiaire des partis.

On rejoint à ce sujet l'analyse proposée par Maurice Hauriou dès le lendemain de la première guerre mondiale avec l'idée du « pouvoir de suffrage » qui était,

selon lui, un pouvoir au même titre que le pouvoir exécutif et le pouvoir délibératif. Il ajoutait qu'il est « un pouvoir de gouvernement en puissance, et qui tend rapidement à se développer avec les progrès de la démocratie » (4).

Il n'y a donc pas solution de continuité mais épanouissement naturel d'un principe que pressentait d'ailleurs Waldeck-Rousseau lorsqu'il affirmait : « on n'obtiendra la clarté dans le Gouvernement qu'à la condition d'associer de plus en plus les collèges électoraux à la solution des problèmes qui s'agitent devant eux, à la condition d'obtenir d'eux une solution claire et précise » (5). Seulement, ce développement a affecté la situation du Parlement.

C. ADAPTATIONS

Rien ne serait donc plus fâcheux que de parler de « déclin parlementaire » lorsqu'on se trouve en présence d'un progrès de la démocratie. Les rapports politiques entre les Gouvernements et les Parlements ont naturellement été modifiés, mais pas au point de rendre superflue l'intervention des seconds puisqu'ils continuent, dans des limites certes plus réduites, à représenter.

1. La latitude dont ils disposent varie toutefois en fonction des modes d'expression du corps électoral. Dans les régimes de forme parlementaire, le fait que le mandat donné aux députés vise d'abord le soutien du leader dont ceux-ci se réclament, et, seulement en seconde ligne, la représentation des électeurs, ce fait transforme en contrainte le privilège de donner naissance au gouvernement. La notion de majorité doit être alors plus rigide et fermée puisque son relâchement risquerait d'affaiblir l'influence du corps électoral. Dans les systèmes de séparation des pouvoirs, au contraire, le mandat est moins impérieux puisqu'il existe un circuit direct en vue de la désignation de l'exécutif : l'objet principal des élections parlementaires intéresse alors la compétence propre des représentants.

Toutefois, ces deux éléments demeurent inséparables et c'est pour cette raison qu'il y a un grand intérêt à préserver la notion traditionnelle du député-représentant à côté de celle, plus nouvelle, du député-militant. Il s'agit de tirer de chacune de ces deux idées ce qu'elle comporte de positif. Leur harmonisation pourrait s'inspirer des considérations suivantes.

a) L'idée d'une majorité solidaire et collectivement responsable devant le corps électoral constitue un progrès évident. Elle résulte de la logique d'une démocratie de masse et apparaît comme la condition d'un bon fonctionnement des institutions. Cela est si vrai que les altérations qui sont apportées à la simplicité de ce schéma sont à l'origine de malaises et de frustrations lorsque le mandat global donné par le corps électoral paraît être remis en cause à l'occasion de son application.

Les élections législatives qui ont lieu tous les deux ans aux Etats-Unis et qui interviennent une fois sur deux au milieu du mandat présidentiel révèlent les inconvénients d'un défaut de synchronisation. Elles affaiblissent la clarté des enjeux aux yeux des électeurs et facilitent de leur part les réponses contradictoires d'un

(2) W. Wilson, *Congressional Government*, p. 11 et 36.

(3) Philip Williams, *The French Parliament 1957-1967*, p. 117.

(4) *Précis de droit constitutionnel*, 2^e éd., p. 552.

(5) *Discours à la Chambre*, 21 mars 1885, « *L'Etat et la Liberté* », tome 11, p. 324.

scrutin à l'autre (6). Il est donc nécessaire que les initiatives parlementaires puissent s'inscrire à l'intérieur d'un cadre politique global, de manière à réaliser ce que R.E. Charlier appelle « la convergence dans l'action alors même qu'il n'y a pas unité organique ».

b) « *L'inconditionnalité* », en revanche, est la source d'autres malaises lorsqu'elle aboutit au Parlement « presse-bouton ». L'existence d'une représentation nationale douée d'une existence autonome conserve en effet un sens indépendamment des partis et des groupes. Elle suppose que tous les représentants du peuple exercent à ce titre une fonction d'égale dignité. Il faut certes gouverner, et pour cela décider en conformité avec l'orientation générale décidée par le corps électoral, mais il est vrai que l'électeur de l'opposition « vaut » l'électeur de la majorité et que cette égalité doit apparaître dans l'organisation parlementaire si l'on veut que celle-ci remplisse son rôle.

2. Dans ces conditions, le rôle politique d'un parlement moderne s'apparente à celui d'un *conseil de surveillance* mandaté par le corps électoral pour suivre collectivement l'exercice par le pouvoir gouvernemental de la mission générale de direction des affaires du pays. La non-réduction de ce mandat à l'appartenance majoritaire ou minoritaire présente tout d'abord un intérêt pratique.

a) La reconnaissance d'une fonction parlementaire spécifique est favorable à la formation d'une classe politique expérimentée, capable de préparer pacifiquement et dans les meilleures conditions, la relève des équipes au pouvoir. Elle permet de limiter le gaspillage des talents et d'assurer une sorte de *plein-emploi des capacités politiques* qui ne sont évidemment pas toutes concentrées au gouvernement.

Elle présente d'autre part l'avantage de maintenir un *contrôle politique* interne (subjectif) de la majorité qui ne saurait s'analyser exclusivement comme une équipe liée par le loyalisme à l'égard de ses chefs car chaque membre conserve une responsabilité individuelle. Les « rébellions » parlementaires traduisent dans les régimes les plus disciplinés la permanence de cet élément personnel dont on ne peut se priver sans régresser fâcheusement.

b) En second lieu, la fonction collective d'un parlement moderne peut se définir par un rôle d'*approbation* qui légitime l'action du Gouvernement.

Le mandat donné par le corps électoral ne comporte jamais la précision nécessaire pour que l'on puisse en déduire automatiquement toutes les implications. Des situations nouvelles se présentent, qui n'avaient pu être prévues. Il faut donc en débattre.

De toutes manières, la logique d'un système démocratique suppose que l'on se prononce à la fois sur des orientations et sur des hommes, et qu'à cette occasion un arbitrage intervienne entre les multiples préférences des électeurs. Les mesures partielles ou nouvelles s'inscrivent donc dans le cadre de ce mandat global et appellent par conséquent des *arbitrages secondaires*.

Le parlement ne dispose plus d'une puissance initiale, dont le corps électoral a récupéré l'exercice, mais il conserve la faculté de se prononcer dans l'intervalle des consultations générales et d'exprimer à cette occasion les réactions du pays. Ce n'est certes pas lui qui détermine les choix essentiels de la politique (l'a-t-il

vraiment jamais fait en France?), mais il traduit l'adhésion ou les réserves que les initiatives du gouvernement peuvent rencontrer de la part d'une opinion éclairée et attentive.

Les réserves ne peuvent aller normalement jusqu'à dicter une autre politique. Elles se manifestent, tout au plus, sous la forme d'un pouvoir de veto qui ajourne la décision controversée jusqu'à la consultation suivante. Les retards qui peuvent en résulter sont dans l'ensemble moins dommageables que l'adoption hâtive de mesures qui ne sont pas suffisamment soutenues pour être ensuite appliquées, ou dont l'application provoque un trouble grave au sein de la collectivité nationale.

LE PARLEMENT DEVANT LA GESTION

Le second aspect de la crise parlementaire est également lié au développement de la démocratie, qui a rencontré les problèmes de gestion.

A. LE CONSTAT

A mesure que le gouvernement démocratique s'affirmait, le champ de sa compétence avait tendance à s'élargir selon un mouvement spontané. « The one inescapable fact about a democracy, écrit Henry Fairlie, is that *its appetite for government is insatiable* ». A titre d'exemple Fairlie indique que la libre entreprise a créé l'automobile pour tout le monde, qu'ont achetée les libres citoyens, et que la libre entreprise et les libres citoyens demandent que les autoroutes soient construites à travers les Etats grâce à des subventions fédérales... (7).

Il était en effet dans la logique de la démocratie que l'Etat fit face aux besoins qui se manifestaient au sein de la société et que le fonctionnement spontané du système économique ne parvenait pas à satisfaire. Ce processus de socialisation a eu deux conséquences pour le parlement.

1^o) L'extension du domaine des interventions de l'Etat a affecté la nature de celles-ci qui se sont écartées des règles traditionnelles du droit public. Dès la fin de la première guerre mondiale, la jurisprudence administrative enregistrait cette évolution en proclamant l'existence des services publics à caractère industriel et commercial, gérés comme les entreprises privées semblables. Sur le plan parlementaire, une transformation analogue s'est produite en raison des exigences de l'action financière, avec l'apparition des lois habilitant le gouvernement à prendre des mesures jusque là réservées au législateur : la première demande de délégation par Poincaré en 1924 traduisait cette mutation dans le système de décision en vigueur.

2^o) Etroitement liée à cette tendance à l'élargissement des interventions, la seconde conséquence concernait la multiplication des pressions exercées par les électeurs sur leurs députés. Chaque catégorie et chaque région entendaient tirer profit de l'action volontaire des pouvoirs publics, de telle sorte que le parlement se trouva bientôt assiégé par les doléances. Celles-ci avaient toujours existé (songeons à l'irrésistible mouvement protectionniste de la fin du XIX^e siècle qui a abouti aux tarifs Méline), mais elles changeaient d'échelle, d'autant que les groupes s'organisaient systématiquement pour influencer la législation. Elles

(6) Voir sur ce point le rapport de la commission Monroney (*Analyse et Prévision*, mai 1967).

(7) « *Thoughts on the Presidency* », *The Public Interest*, automne 1967, p. 42.

changeaient aussi de nature dans la mesure où elles ne visaient plus des protections négatives mais bien des prestations positives de la part de l'Etat.

Théoriquement interprète de la volonté générale, le parlement ne parvenait plus à coordonner cette foule d'impulsions concurrentes ni à arbitrer entre les intérêts : là encore, c'est le gouvernement qui devait assumer cette mission et décider au nom de la collectivité.

Le mouvement était général et universel. Le président Harry Truman estimait ainsi que quinze millions d'Américains environ étaient représentés par des *lobbies*, tandis que les cent cinquante millions restant ne disposaient pas de tels porte-parole, et il affirmait en conséquence que le Président avait pour mission de représenter l'immense majorité des « sans lobby » (8).

B. CONSEQUENCES

Le résultat de cette seconde crise est que le parlement ne peut plus être défini principalement par la fonction de *législateur*.

1. L'initiative des lois appartient désormais, en règle générale, aux gouvernements. En Grande-Bretagne, André Mathiot estime dans son ouvrage classique que 90 % des lois sont d'origine gouvernementale (9) ; pour l'Allemagne fédérale, Alfred Grosser indique que sur 424 lois adoptées de 1957 à 1961, 348 avaient été proposées par le Gouvernement (10) ; aux Etats-Unis mêmes, le pourcentage correspondant a été évalué à 80 % des textes législatifs (11).

Pour extrême qu'elle apparaisse, la situation française n'est donc pas fondamentalement différente. Pendant la seconde législature (1962-1966), le parlement a voté définitivement 436 lois dont 53 avaient pour origine une proposition parlementaire (le pourcentage avait été de 35 % en 1957) (12). Pendant la troisième législature (1967-1968), les chiffres sont de 87 lois dont 18 propositions.

Parallèlement à cette réduction de l'initiative, la systématisation des habilitations a donné au Gouvernement la responsabilité d'édicter une réglementation qui échappe à l'influence du législateur que demeure théoriquement le parlement.

Pour la partie de la législation qui est délibérée par les assemblées, les règles de procédure restreignent les facultés des parlementaires qui peuvent tout au plus infléchir ou retarder l'adoption des mesures réclamées par le gouvernement : « The congressional role in legislation has largely been reduced to delay and amendment » écrit Huntington à propos des Etats-Unis (op. cit.). Il reste cependant l'exercice du droit d'amendement dont on a tendance à méconnaître l'importance, souligné tout dernièrement par Alain Brouillet dans son étude sur la loi d'orientation foncière.

(8) En 1958, au cours d'une émission télévisée, citée par Richard Bolling, *House out of order*, p. 132.

(9) Le Régime Politique Britannique, p. 164.

(10) « L'avenir des parlements en Europe », Daedalus, hiver 1963 (publié en français dans Citoyens 60, décembre 1964).

(11) Samuel P. Huntington, in *The Congress and America's Future*, p. 23.

(12) François Goguel, « Bilan du travail législatif », *Projet*, mars 1967, p. 284-285.

2. Il serait toutefois excessif de conclure de ces constatations à un dépérissement inexorable et continu. Elles traduisent plutôt une phase transitoire à l'issue de laquelle la notion de loi devrait logiquement être réévaluée.

On estime tout d'abord que l'élaboration parlementaire demeure irremplaçable pour tout ce qui concerne la détermination des « rapports juridiques, économiques et sociaux entre particuliers » (F. Goguel), et les assemblées continuent d'assurer leur rôle classique dans ce domaine. Même en France, le secteur qui s'est développé en dehors d'elles est celui de l'action de l'Etat qui relève d'une nature particulière dans la mesure où les interventions que régissent les textes de cette seconde espèce se définissent plus par les transformations à opérer, c'est-à-dire par les buts poursuivis, que par les normes stables qui sont instituées. La loi (au sens classique) « est régulatrice et non point animatrice » écrit Bertrand De Jouvenel (13).

Un premier partage d'attributions peut s'esquisser sur ces bases. Mais ce n'est pas tout. La procédure législative traditionnelle conserve une supériorité technique que l'expérience française a permis de mesurer, singulièrement depuis 1958. Il suffit de penser à des exemples pittoresques comme le fameux article L.O. 134 du code électoral qui, pris au pied de la lettre, aurait frappé d'incapacité tous les suppléants (14).

Cette supériorité se manifeste également, et surtout, du point de vue de l'*application des textes*. Les représentants font valoir les objections pratiques, posent les questions mêmes qui seront soulevées au moment de l'exécution, expriment les réticences que les dispositions projetées rencontreront. Le catalogue des ordonnances inappliquées, peu ou mal appliquées, serait éloquent. Bref, les élus révèlent aux experts « ce que le public ne supportera pas » (Lord Attlee).

3. La sécurité que tout citoyen est en droit d'attendre d'un ordre juridique respecté que l'on qualifie traditionnellement de « principe de légalité », appelle une réflexion complémentaire. Il est naturel que la détermination de buts généraux, tels que l'expansion dans la stabilité, la sécurité de l'emploi ou le développement régional, s'accompagne d'une grande liberté dans le choix, par les responsables gouvernementaux, des moyens correspondants. Il est moins normal que la reconnaissance de ces objectifs légitime une sorte de « despotisme éclairé » de l'administration. La primauté de l'idée de but (ou d'efficacité) ne saurait sans régression éliminer celles de régularité et de garantie :

« Les lois tendent de plus en plus à n'être que des cadres généraux et vides qui laissent aux règlements le soin de les remplir. Et les règlements eux-mêmes, au lieu d'édicter une règle universelle applicable à tous, prévoient de plus en plus des actions subjectives, unilatérales, permettant à l'administration de décider cas par cas », écrivait naguère M. Chalandon qui citait l'exemple des agréments fiscaux (15).

Bien qu'elle ait perdu sa suprématie absolue, la loi n'en conserve donc pas moins une fonction de régula-

(13) Du pouvoir actif, bulletin SEDEIS, *Futuribles* 10 avril 1965, p. 20.

(14) Les épreuves du Journal Officiel contenant cette ordonnance (dont le Conseil Constitutionnel a donné une exégèse embarrassée) aurait été, dit-on, corrigée par M. Debré lui-même.

(15) Le Monde, 6 janvier 1966.

tion générale de l'activité sociale ; elle explicite notamment les normes qui doivent servir à guider l'action administrative et l'intervention du parlement dans sa confection se révèle essentielle au bon fonctionnement du système.

C. ADAPTATIONS

Les adaptations correspondant à la situation décrite ci-dessus tendent à assurer une contribution positive du parlement à l'action de l'Etat ainsi qu'à la régulation nationale doit être assistée d'experts et de collaborateurs dont le concours permettra de moderniser les conditions de travail artisanales qui sont encore en vigueur. Il ne s'agit évidemment pas de créer une sorte de « contre-technocratie » ou de bureaucratie de la représentation, mais de mettre à la disposition des élus des moyens d'appréciation qui leur font défaut, notamment en utilisant les services de certains organismes administratifs.

1. En ce qui concerne les moyens, le principe en a été défini par André Hauriou lorsqu'il écrivit qu'il fallait « donner au parlement le moyen de vérifier les justifications techniques invoquées par le gouvernement pour appuyer ses prétentions » (16). Pour cela, la représentation nationale doit être assistée d'experts et de collaborateurs dont le concours permettra de moderniser les conditions de travail artisanales qui sont encore en vigueur. Il ne s'agit évidemment pas de créer une sorte de « contre-technocratie » ou de bureaucratie de la représentation, mais de mettre à la disposition des élus des moyens d'appréciation qui leur font défaut, notamment en utilisant les services de certains organismes administratifs.

Par exemple, la distinction des domaines législatif et réglementaire, présente des inconvénients pratiques non négligeables. Il n'existe pas en effet de différence métaphysique entre les deux secteurs dont la séparation est une simple convention, d'autres étant concevables. Il est donc souhaitable de rechercher une harmonisation entre les dispositions votées par le Parlement et celles qui sont prises par décret, de manière à rétablir le maximum d'unité, en évitant notamment les détournements sous prétexte d'application. On pourrait ainsi concevoir qu'une commission inspirée du *Select Committee on Statutory Instruments* de la Chambre des Communes (17) s'assure que les « règles » et « principes fondamentaux » définis par la loi sont correctement appliqués. Cette commission devrait se trouver en rapport avec le Conseil d'Etat dont Henri Chardon écrivait il y a près de 60 ans que la consultation était « un avis donné à la nation républicaine et non un conseil secret murmuré à l'oreille d'un ministre d'Empire... » (18).

Autre exemple : le contrôle du bon emploi des fonds publics est assuré en Grande-Bretagne par le *Select Committee of public accounts*, commission parlementaire présidée par un membre de l'opposition (Harold Wilson occupa ce poste) à laquelle le contrôleur auditeur général soumet ses rapports. Ce fonctionnaire joue un rôle analogue à celui de notre Cour des Comptes que l'on pourrait ainsi envisager d'associer de manière plus courante au fonctionnement du Parlement. L'article 47 de la Constitution de 1958 prévoit d'ailleurs cette collaboration qui demeure épisodique et exceptionnelle. Dans un tel système la Cour devient une sorte de « commissaire aux comptes » de la nation (et non du seul gouvernement, qui dispose de ses propres corps de

contrôle). Le *General Accounting Office* américain qui assiste le congrès sur une échelle encore plus vaste, révèle tout le parti que l'on peut tirer de formules de ce genre.

Jusqu'à présent, le souci de ne pas affaiblir davantage l'autorité incertaine des gouvernements a neutralisé les développements naturels de la fonction de conseil et de contrôle attribuée aux institutions administratives que l'on vient de citer. Désormais, un exécutif vigoureux appelle une représentation parlementaire non moins active et informée, et celle-ci doit normalement pouvoir disposer des concours techniques qui sont nécessaires à sa mission.

2. En ce qui concerne l'organisation, il est souhaitable que celle-ci s'adapte aux conditions de l'action moderne et notamment qu'elle intègre la notion de durée, de manière à associer le parlement aux décisions sans empiéter sur les responsabilités propres au Gouvernement. Pour cela, il faut distinguer la décision elle-même, des mesures préparatoires et des actes d'exécution. Si le Parlement joue un rôle plus réduit dans le premier cas, son intervention gagnerait à être développée avant et après.

Il s'agit moins, en l'occurrence, d'une spécialisation par secteur, laquelle risque constamment de se dégrader sous l'influence des groupes de pression, que d'une diversification fonctionnelle des organes du parlement considérés comme un ensemble. Les deux exemples cités plus haut montrent ce que l'on peut réaliser dans le domaine des activités traditionnelles ; il en va de même du budget (dont l'examen doit être distinct du contrôle du bon usage des fonds publics, lequel présente un caractère permanent). A cet égard, l'expérience anglaise incite à isoler le débat général, portant sur la signification du projet comme principale décision de la politique économique, de l'examen des titres et chapitres particuliers : c'est en permanence que les résultats des différents services devraient être appréciés, de manière que le courant des critiques et des suggestions puisse être incorporé à la préparation du projet suivant.

Aux Etats-Unis l'application du PPBS (*Planning-Programming-Budgeting-System*) suggère les implications des méthodes modernes dans ce domaine. Charles L. Schultze, directeur du Bureau of Budget indiquait ainsi que les principales commissions législatives pourraient considérer les besoins généraux ainsi que les objectifs correspondant à leur satisfaction, répartis sur une période pluri-annuelle, tandis que les commissions financières examineraient les crédits annuels nécessaires, ainsi que les moyens les mieux appropriés de réaliser les objectifs. Des distinctions analogues pourraient être envisagées dans le cas du Plan français.

Le but visé est de dégager clairement les normes de l'action gouvernementale, non de mêler les responsabilités. Pour faire jouer au Parlement ce rôle de législateur moderne, il convient donc d'articuler le fonctionnement de l'Assemblée avec les rouages principaux de cette action.

L'AVENIR DU PARLEMENT

« Nul ne contestera que la définition la meilleure ou la moins mauvaise, en tout cas la plus sûre, est celle qui qualifie de démocratique tout régime qui ré-

(16) « Le parlement est-il devenu anachronique ? » *Le Monde* 5 et 6 décembre 1962.

(17) Cf. Michel Ameller, *Parlements* (2^e édit.), p. 173.

(18) *Le pouvoir administratif* (1912), p. 146.

duit, autant que faire se peut, la distance qui sépare gouvernants et gouvernés», écrit Georges Berlia (19).

C'est dire que l'aspect *communication* est essentiel à notre propos et que la situation du parlement peut être considérée comme celle d'un *relais* au sein d'un ensemble complexe. Georges Vedel avait suggéré d'envisager la démocratie comme « un système de communication dont la description peut être plus facilement symbolisée en termes de cybernétique qu'en termes de droit » (20). Et François Bourricaud proposait également de recourir à une image cybernétique pour décrire le pouvoir « comme une hiérarchie de contrôles dont chaque étage est à la fois surveillant et surveillé » (21).

A. HYPOTHESES

Ces remarques incitent à considérer le parlement de manière fonctionnelle, c'est-à-dire non sous l'angle des pouvoirs propres qui lui sont attribués formellement, mais du point de vue du rôle qu'il peut assurer, à la fois par rapport aux autres organes de l'Etat et par rapport à la société. Les transformations évoquées plus haut s'intègrent dans cette analyse globale qui concerne aussi bien le système de gouvernement démocratique que la nature des problèmes que la société a à affronter.

Si le Parlement occupe une situation de « relais », ce qui a changé, ce sont les communications elles-mêmes qui témoignent simultanément d'une plus grande complexité et d'une simplification accrue.

1^o) La *complexité* résulte des missions désormais assignées à l'Etat. Les débats sur la planification démocratique en France ont montré que l'évolution conduisait à une diversification infiniment plus grande que la simple expansion du secteur public ne le laissait supposer. La considération des structures industrielles décrites par Galbraith (*Le Nouvel Etat industriel*), par Means (*The Corporate Revolution in America*) ou par Shonfield (*Le capitalisme d'aujourd'hui*) révèlent que le réseau d'influence et d'incitation sous-jacent à l'action de l'Etat nous éloigne beaucoup de l'image que l'on pouvait se faire de l'avenir il y a seulement vingt ans. A la généralisation des procédés de puissance publique, à laquelle correspondait en somme la planification stalinienne, on a vu se substituer un « concert » plus sophistiqué qui évoque plus « Le Marteau sans maître » que les Brandebourgeois...

2^o) La *simplification* est due notamment aux mass-media qui ont accentué les aspects directs et globaux de la dévolution du pouvoir aux exécutifs. Du même coup, les Parlements ont cessé d'être le lieu exclusif des débats politiques, lesquels ont emprunté d'autres canaux pour saisir directement l'opinion : un article dans *le Monde* ou une conférence de presse offrent aujourd'hui plus de retentissement qu'un discours à l'Assemblée.

B. CONSEQUENCES

Tour à tour happé par cette machine à simplifier, puis isolé par ses velléités d'action autonome, le Par-

(19) « Essai sur la V^e République », *Revue de droit public*, 1961, p. 1166.

(20) « Topologie et Recherche politique », *Futuribles*, 20 juin 1961, p. 5.

(21) « La différenciation du pouvoir et les problèmes de la représentation », *Analyse et Prévision*, avril 1966, p. 274.

lement doit faire face à une série de périls contradictoires.

1^o) La première conciliation à opérer concerne ses rapports avec le « pouvoir actif ». « Que la conduite des affaires publiques soit discutée dans un parlement entre les membres d'une majorité qui ne sont qu'avocats du gouvernement et les membres d'une minorité qui ne sont qu'accusateurs, sûrement cela vaut beaucoup mieux que rien » remarque Jouvenel. « Mais on est là très loin des conditions d'une surveillance rationnelle » (22).

Inversement, la dispersion du pouvoir que révèle le fonctionnement du Congrès américain incite les réformateurs à souhaiter un renforcement du « central leadership » (23).

L'accusation de « rubber stamp » (enregistrement) qui était portée naguère contre le Congrès rooseveltien se retrouve aujourd'hui à propos du Parlement français, du Bundestag et des Communes, tandis que les retards et les obstructions provoqués par les députés sous la III^e et la IV^e République, exaspèrent l'opinion : qu'il agisse ou n'agisse pas, le parlement est toujours critiqué, à raison de ses initiatives ou de sa passivité. Mais n'est-ce pas que son comportement n'est pas « fonctionnel » ?

2^o) La seconde conciliation intéresse la correspondance entre autorités sociales et autorités politiques. Un parlement doit-il refléter la pondération naturelle des forces dans la société, ou tendre à protéger les catégories les moins bien organisées ? L'évolution vers le « concert » entre l'Etat et les groupes conduit à un type nouveau de relations qui contraste avec l'ancien système de *lobbies* agissant sur les députés grâce à leur influence électorale. Non que ces pressions aient disparu, mais elles intéressent les secteurs sur la défensive (agriculteurs, petits commerçants ou industriels en difficulté), non les secteurs conquérants qui négocient directement avec l'administration les conditions de leur développement.

A ce propos la commission de l'an 2000 fondée par Daniel Bell envisage une évolution vers une « représentation fonctionnelle » qui institutionnaliserait en somme le schéma oligarchie en train de s'instaurer empiriquement. Sans sous-estimer les avantages d'une normalisation des rapports entre interlocuteurs publics et privés, on peut cependant penser que le renforcement de ce dialogue bilatéral rend plus nécessaire encore l'existence d'un « pouvoir compensateur » assurant une représentation de droit commun et rétablissant, avec l'unité du débat politique, la solidarité de l'ensemble social.

Après une période dominée par le rôle de *frein* du parlement, interprète et avocat des victimes du progrès, il faut sans doute envisager le retour à une *conception moins misérabiliste* de son rôle. Il n'est pas souhaitable de laisser à l'exécutif le monopole d'un intérêt général absolument distinct des multiples intérêts individuels, d'autant que les mutations incessantes et le brassage social rendent plus nécessaire l'expression institutionnelle des aspirations du plus grand nombre. Salariés et producteurs ont des intérêts indivisibles que n'expriment pas leurs porte-parole spécialisés et dont le pouvoir exécutif ne saurait être l'interprète ex-

(22) « Du pouvoir Actif », *Futuribles*, 10 avril 1965, p. 29.

(23) Par exemple, David B. Truman, *The congress and America's Future*, pages 180-183.

clusif puisque cette mission se trouverait alors soustraite à tout débat contradictoire, faut d'interlocuteur doté de la même compétence.

C. ADAPTATIONS

La clé de l'adaptation du parlement doit sans doute être recherchée dans la systématisation de son rôle de relais, conçu moins en termes de commandement (ou de veto) qu'en termes d'*influence* et de *publicité*.

1°) La première condition est que le champ des activités dans lesquelles l'Etat se trouve engagé soit intégralement couvert, ce qui implique le maintien de la vocation de « généralistes » de la part des élus. Mais l'extension prodigieuse de leurs préoccupations rend inévitables un certain nombre d'aménagements. D'une part, en effet, on constate un accroissement sensible des doléances des électeurs, et d'autre part les élus doivent remplir leurs tâches de législateurs et pouvoir enfin porter un appréciation raisonnable sur la conduite des affaires par le gouvernement. Dans chacun de ces secteurs, il existe un minimum incompressible pour un parlementaire qui entend assurer sa fonction (et être réélu).

Les concours extérieurs, les renforts d'experts, auxquels on a fait allusion, constituent un remède. Même dans le domaine des relations avec les électeurs, des formules telles que le « commissaire parlementaire pour l'administration » britannique (ou l'*ombudsman*) peuvent rendre plus efficaces et moins absorbantes les interventions des députés. La division du travail grâce aux commissions répond également à cet objectif. Toutefois la spécialisation ne doit pas aboutir à l'établissement de fiefs inexpugnables, ce qui conduit à écarter les délégations de pouvoirs à leur profit : les commissions doivent demeurer des instruments au service de l'Assemblée qui modifie leur répartition et leurs attributions selon les besoins. Le maintien d'une certaine fluidité de leurs structures est de nature à éviter les inconvénients d'une excessive spécialisation.

2°) L'un des objectifs prioritaires d'un parlement moderne est d'éclairer la signification des enjeux de la politique générale, de manière que ne se crée pas un fossé infranchissable entre une technocratie qui maîtrise les problèmes et la masse du public qui subit sans pouvoir juger. Un tel souci ne correspond pas seulement à une préoccupation démocratique, il vise aussi à l'efficacité : « Si les techniciens disent au peuple : « Laissez-nous décider ; vous ne pouvez pas comprendre », le peuple est en droit de douter de leur aptitude à décider, puisqu'ils ne sont pas capables de se faire comprendre » (24).

Dans ce processus de simplification et d'explication, le parlementaire a vocation à poser à l'expert les questions que lui poseront à leur tour ses électeurs. La vie démocratique y gagnera en clarté et l'action de l'Etat en efficacité, s'il est vrai que « lorsqu'on agit raisonnablement, donner les raisons de ses actes, c'est *fortifier son action* » (25).

3°) Cet examen collectif est d'autant plus nécessaire qu'après s'être consacrée aux problèmes inhabituels que rencontrait la société (crise puis reconstruction) l'action publique doit désormais s'élargir. La définition de nouveaux buts, l'analyse des meilleurs moyens de les

atteindre constituent des défis qui appellent une réflexion d'ensemble. Alors que le développement de la production relève du secteur de la responsabilité gouvernementale, on voit se poser un problème d'*environnement*, c'est-à-dire d'aménagement de la *vie quotidienne* qui intéresse des dizaines de millions de citoyens. Le contraste entre la semi-clandestinité de certaines décisions prises dans ce domaine, et l'étendue de leurs conséquences, révèle une distorsion qui ne peut se maintenir sans mettre en péril le système politique.

La complexité de ces questions a pu sembler un obstacle insurmontable, mais on voit apparaître des méthodes d'analyse qui permettent de maîtriser une masse décourageante de données en rendant comparables des options alternatives (« *systems approach* »). Déjà, aux Etats-Unis, l'intérêt des milieux politiques se développe rapidement à ce propos. Dans l'application démocratique de ces techniques, le parlement peut naturellement retrouver l'occasion d'un débat véritable puisque le mythe de la solution unique, accessible aux seuls spécialistes, tend à s'effacer au profit de choix assortis de leurs coûts et de leurs conséquences.

4°) Il serait enfin probablement erroné de faire dépendre le rôle futur du parlement du renforcement de sa faculté d'empêcher ou de retarder. Les procédures extrêmes du veto et de la crise sont d'un emploi trop lourd pour être fréquent. Il suffit qu'elles subsistent comme *ultima ratio*, cependant que les modalités les plus utiles de l'intervention des assemblées ressortissent plutôt à l'*influence par la publicité*.

La menace de refuser un projet ou de réduire un crédit tend ainsi à n'être que virtuelle ; elle n'est pas d'un usage quotidien et surtout elle ne permet pas au parlement de jouer un rôle positif. Ce rôle positif s'analyse comme une capacité d'éclairer, de stimuler et d'avertir qui ne prend sa pleine signification que si on le remplace dans le cadre du système politique global.

Pour que ses décisions soient efficacement appliquées, un gouvernement doit être compris et inspirer confiance. La notion de l'Etat-gendarme n'a certes pas disparu, mais, comme les procédés du refus parlementaire qui lui sont contemporains, elle ne caractérise qu'une petite partie (si significative soit-elle) des activités publiques. Dans la réalisation de la compréhension et de l'adhésion, le parlement apparaît comme un intermédiaire indispensable dont l'autorité tiendra précisément à ce qu'il rendra l'une et l'autre possibles — ou les contrariera si le pouvoir refuse d'entrer dans le jeu.

« Explanation is a way of leadership », écrit Bernard Crick, qui ajoute que la diffusion de la connaissance portant sur la manière dont nous sommes gouvernés et sur les justifications des décisions représente le pouvoir démocratique le plus efficace : « La communication, et non une représentation hautement sélective, doit être la clé de la démocratie dans une société industrielle de masse » (26). Cela oblige en fin de compte les gouvernants à traiter les gouvernés comme des adultes — définition modeste, mais pratique, de la démocratie.

Pierre AVRIL ■

(24) François Bloch-Lainé, « Pouvoir économique et démocratie », in *Démocratie d'aujourd'hui*, p. 154.

(25) H. Chardon, *op. cit.* p. 61.

(26) « How Government should lead », *New Society*, 25 janvier 1968. Cet article, comme une grande partie de la documentation citée m'a été communiqué par Bernard Cazes auquel j'exprime ma gratitude ainsi qu'à A. De Tarle.

L'art et l'industrie

PARCE QUE C'EST DANS L'ENTREPRISE QUE L'HOMME MODERNE PASSE DESORMAIS LE PLUS CLAIR DE SON TEMPS, POUR L'ESSENTIEL DE SES FORCES ET DE SES ESPOIRS D'EPANOUISSEMENT, C'EST DANS LES BATIMENTS INDUSTRIELS QUE LA CREATION ARCHITECTURALE TROUVERA DEMAIN L'OCCASION LA PLUS LARGE DE SE DEPLOYER. RENIANT LES FABRIQUES ENTOUREES DE HAUTS MURS DU XIX^e SIECLE, L'INDUSTRIE DOIT EDIFIER DES ENSEMBLES OU LA CLARTE, LA COULEUR ET LES FORMES RENDENT COMME UN CULTA A L'ESPRIT DES TEMPS NOUVEAUX. REVOLUTION PEUT-ETRE, C'EST AUSSI UN RETOUR AUX SOURCES, UNE RECONCILIATION AVEC UN PASSE OU LE TRAVAIL ENGENDRAIT LE BONHEUR.

par Maurice Blin

L'ART, a dit André Malraux, est la « monnaie de l'absolu ». Entendons par là que le peintre, le sculpteur, le musicien captent la couleur, la forme ou le son, choses fugitives et fragiles entre toutes, les arrachent au temps qui passe et leur confèrent soudain comme une saveur d'éternité. Cela est vrai du plus humble des joueurs de pipeau, seul sous son chêne. Mais ce l'est, aussi, des plus grands politiques.

Tous ou presque ont éprouvé la fragilité de leurs empires. C'est pourquoi ils ont fondé des villes, édifié des palais, érigé des arcs ou des tombeaux géants. A travers ces hommages à la gloire ou à la mort, ils ont voulu défier le temps et offrir à l'admiration des générations futures un témoignage de leur puissance.

Heureuse folie : grâce à leurs œuvres, l'homme parvient à dialoguer avec lui-même à travers les millénaires. Que saurions-nous des Incas sans leurs temples,

dre à personne et doit tout ignorer de la société où elle s'inscrit.

Les dangers de cette attitude apparaissent vite : après quelques beaux cris, comme une plante qui s'étiole parce que la terre lui manque, le langage et les intentions de l'artiste deviennent obscurs. La poésie ne « veut » plus rien dire ; la toile du peintre se veut sans objet. Des chapelles se créent où l'artiste s'adresse non plus au public mais à ses pairs.

Ainsi, depuis un demi-siècle, le fossé n'a cessé de se creuser entre la société occidentale et son art — pour le malheur des deux. Et c'est tout naturellement en architecture, terrain où l'art et la société se rejoignent par excellence, que le bilan est le plus consternant.

Il n'est pas douteux qu'à l'origine de cette cassure, il y a le caractère sauvage de l'industrie des origines. Toutes les activités humaines, dans le passé, s'étaient prêtées à l'illustration artistique. C'est évident de la religion à qui l'art doit tant. Ce l'est également on l'a vu plus haut, du politique. Mais les plus humbles travaux des champs ont, eux aussi, inspiré les chapiteaux des cathédrales ou les miniatures des livres d'heures du Moyen Âge. La guerre elle-même n'est pas sans avoir inspiré ces massifs littéraires qui, de l'« Iliade » d'Homère à « Guerre et Paix » de Tolstoï, dominent de leur masse la littérature occidentale.

Mais que dire d'une fabrique, d'une mine, d'un hall de gare du XIX^e siècle ? Zola seul s'y est essayé avec un bonheur bien inégal. Il semblait que la vie des hommes, dans sa monotonie, sa dureté, sa laideur, se fût à jamais coupée de l'art et des artistes. Et c'est pourquoi Homère peut nous dire comment les Grecs et les Troyens se battaient en Asie mineure voilà vingt-six siècles alors que nous ne savons presque rien de la façon dont des millions d'hommes et de femmes ont, voilà moins de 150 ans, vécu l'immense et douloureuse épopée industrielle. Les murs des grottes d'Altamira ou de Lascaux, peints il y a plus de 10 000 ans, nous « parlent » plus que les murs de briques des fabriques où nos arrière-grands-parents ont peiné.

Phénomène inquiétant et grave : pour la première fois, un grand moment de l'histoire humaine s'est exclu de la mémoire de l'espèce, comme si celle-ci en avait eu secrètement honte.

L'art a donc, au siècle dernier, divorcé d'avec une condition humaine en proie à la laideur industrielle. Mais il allait divorcer, encore en notre temps, d'avec cette dimension également essentielle du destin humain : la politique.

L'apparition des régimes totalitaires prétendant faire des artistes les serviteurs d'une idéologie imposée allait confirmer bon nombre d'entre eux dans la conviction que tout auteur digne de ce nom doit se tenir à l'écart du monstre. D'où, chez certains, un nouveau repli et, chez d'autres, au contraire, qui semblent aujourd'hui les plus nombreux, une volonté déclarée de faire de leur œuvre une arme contre la société maudite. C'est « l'engagement » des années 50, c'est la « contestation » actuelle. Elle aboutit en fait, dans presque tous les cas, à une « politisation » de l'art qui aggrave et multiplie le mal qu'elle prétend combattre.

Nous n'entrerons pas ici dans ce conflit entre l'art et la politique qui est, à coup sûr, l'un des symptômes d'un mal propre à notre temps (les époques antérieures semblent l'avoir ignoré). Virgile disant la gloire d'Auguste, le bâtisseur anonyme des cathédrales illus-

Léonard de Vinci : un précurseur.

des Egyptiens sans leurs pyramides, d'Athènes sans le Parthénon, des Romains sans le Colisée, de la Hollande du XVII^e sans sa peinture ?

Ainsi, dès les origines de l'espèce humaine, l'art a été la grande riposte à la mort. Il est la forme accomplie de la mémoire humaine.

LE DIVORCE DU XIX^e SIECLE

Or, cette alliance entre l'homme et l'art, à qui le premier doit à peu près tout ce qu'il sait de son passé, c'est-à-dire de lui-même, a été brusquement rompue au siècle dernier. Entre l'art et la société, le divorce soudain a éclaté. Celle-ci tombe aux mains du « bourgeois », homme d'argent, d'ordre, d'efficacité, indifférent à tout ce qui n'est pas le rentable et l'utile.

L'artiste, de son côté, s'exile de ce monde sans âme. Il dénonce le « philistin » et sa sottise. Il ne trouve rien dans l'univers du capitalisme adolescent qui nourrisse ou simplement supporte son inspiration : la médiocrité des hommes attachés au seul gain, la laideur des villes et des usines, tout lui fait horreur. Il se réfugie en lui-même pour y chercher cette matière esthétique que l'environnement lui refuse. Il se racontera en vers ou en prose. Il érigera le dogme de l'art pour l'art, aux termes duquel l'activité artistique n'a de comptes à ren-

trant les croyances de leur temps, n'avaient pas l'impression d'être asservis. En tout cas, la qualité même de leurs œuvres montre que leur génie n'en a pas souffert. Il faut donc croire que la liberté les habitait.

L'ART REMPLACE LA NATURE

Plus intéressante et plus riche de promesses nous paraît être aujourd'hui l'évolution des rapports entre l'art et la société industrielle. Deux réalités dominent.

D'une part, l'homme d'aujourd'hui s'arrache au cadre d'une nature où, depuis des temps immémoriaux, sa vie s'était déroulée. Ce faisant, il prend un risque considérable puisqu'il se coupe de la source jusque-là intarissable d'expériences esthétiques et religieuses. L'ouvrier d'aujourd'hui, dont le temps se partage entre l'usine, le transport et le logement dans un grand ensemble, affronte ainsi, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, un monde artificiel. Il lui est de plus en plus difficile d'en sortir : la ville se referme sur lui et le tient prisonnier.

Cette situation nouvelle et profondément dépressive appelle d'urgence un remède. Il faudra bien humaniser l'environnement, c'est-à-dire rétablir, au cœur des villes, de l'atelier, du bureau, les occasions pour chacun de reprendre souffle. C'est par ce biais que l'art est appelé à retrouver dans la société industrielle un rôle décisif parce que vital.

L'artiste n'est plus l'individu s'exprimant, pour son plaisir, dans une œuvre vouée à la critique d'une élite ou, plus tard, dans le meilleur des cas, à l'obscurité poussiéreuse d'un musée. Il redevient, en équipe, le maître de l'environnement des hommes. L'aménageur, l'urbaniste ont devant eux une tâche exaltante et profondément nouvelle : ils n'ajoutent plus, comme on disait autrefois, à la nature. Il faut qu'ils la remplacent.

Ils redeviennent, quand ils définissent le profil d'une ville, d'une gare, d'un quartier, d'une usine et d'un atelier, les serviteurs de leurs contemporains. Loin d'en être les esclaves, ils les aident à respirer et à vivre.

Dans le même temps, le processus industriel est en voie de transformation totale. Les mines, les ateliers remplis hier de fumée et de bruit, s'éclairent et s'assainissent. Le travail change de nature. La machine supprime l'effort physique. La part des bureaux, des centres de réflexion, d'administration, d'innovation s'étend.

Or, l'efficacité d'un travail qui devient de plus en plus cérébral dépend au plus haut point des dispositions psychologiques du salarié. Et celles-là sont elles-mêmes étroitement liées à la qualité de son environnement. Il est impossible de réfléchir ou de décider dans le bruit. Il est surtout impossible d'imaginer sans un certain climat fait de confiance en soi, dans l'avenir et dans les autres.

UN ESPRIT NOUVEAU

Le jour où l'innovation est devenue la clé du progrès économique, l'industrie s'est, sans le savoir peut-être, réconciliée avec la culture. Les produits qu'elle fabrique ne sont plus en réalité que des sous-produits. La matière qu'elle transforme, pétrit, transfigure, ce sont, en réalité, les hommes et les femmes qui habitent l'entreprise ou, plus précisément encore, les idées, les sen-

timents, les caractères qui habitent ces hommes et ces femmes. L'homme est devenu la matière première industrielle

Et il n'est évidemment pas possible de la traiter comme un minerai. La différence s'efface entre les bureaux d'études et les laboratoires des universités, entre les salles de réunions et les salles de cours pour étudiants, entre l'organisation industrielle et l'organisation des grands services tertiaires.

Aussi bien, est-ce sans doute dans l'industrie que la création architecturale trouvera demain l'occasion la plus large de se déployer. Déjà, certains sièges sociaux — nous songeons, par exemple, à celui de Saint-Gobain à Neuilly — certaines usines comme celle de Fontenay-le-Comte dont le peintre Mathieu a établi les plans, en portent témoignage. Certaines banques en Suède ornent leur hall d'entrée de tableaux d'art, d'autres organisent des expositions. La variété des matériaux modernes, leur moindre coût, leur légèreté permettent d'assurer entre le bâtiment industriel et son milieu une alliance, une interpénétration qui contrastent définitivement avec le bastion clos de grilles et de murs où le travail des hommes s'ensevelissait hier.

Cette montée vers la lumière — fût-elle artificielle, celle-ci est toujours abondante — de l'architecture industrielle a un caractère symbolique. Un rapprochement, en effet, s'impose ici : de même que la montée de la foi chrétienne en Occident se reflète dans le mouvement qui arracha l'assemblée des chrétiens aux catacombes, puis aux cryptes mérovingiennes, déboucha ensuite sur l'église romane qui est encore une forteresse, pour exploser enfin dans l'exubérance d'un gothique comme aspiré vers la lumière, de même, l'industrie, après avoir habité les mines et les échoppes obscures, s'être retranchée dans des fabriques aux hauts murs du XIX^e siècle, édifie aujourd'hui des ensembles où la clarté, la couleur et les formes rendent comme un culte à l'esprit des nouveaux temps.

Ainsi s'affirme un rapprochement entre l'utile et le beau qui, dans les sociétés passées, ne l'oublions pas, avaient toujours fait bon ménage. Cette réconciliation de l'économie et de l'art n'est donc pas une révolution. C'est un retour aux sources.

LES DEUX VISAGES DU TEMPS

Le fait est surtout évident dans les rapports que l'homme moderne a noués avec le temps. Celui-ci a toujours eu pour lui deux visages. Le premier est biologique : il est fait de l'ensemble des rythmes qui, à travers les successions des nuits et des jours ou des saisons, unit sa propre vie organique aux grandes pulsations du monde. L'autre est économique. Pendant longtemps, il s'est presque confondu avec le premier puisque le travail humain, essentiellement agricole, était tout entier suspendu aux lois de la nature.

Même dans les domaines religieux et militaire qui en paraissent très éloignés, on constate un modelage étroit de la technique par la nature : le christianisme n'introduit l'homme à la surnature qu'en s'appuyant dans sa liturgie sur les rythmes naturels : la naissance du Christ a été placée, comme un espoir, au cœur de l'hiver et sa résurrection a lieu au printemps. Quant à l'art militaire, il tenait grand compte, soit des augures ou des signes arrachés aux étoiles, soit des conditions du climat ou du terrain, pour en tirer surprise ou protection.

Des modules qui renouent avec la tradition des horloges astronomiques.

LA TYRANNIE DU TEMPS

Cependant, très tôt, les activités religieuses ou militaires tendirent à se dégager de cette dépendance et cela pour une raison très simple : dans la prière ou la guerre, la nature n'est plus qu'un cadre, un terrain d'exercice. Le véritable objet de la première, c'est Dieu, celui de la seconde, l'homme.

Dans la guerre, par exemple, l'ennemi est l'inconnu aux initiatives soudaines, imprévisibles, étrangères (par définition) à toute règle. Il impose donc au militaire une vigilance incessante de jour et de nuit et même, peut-être, *surtout* de nuit. La nuit, où le corps, par la nature, est voué au repos, devient, à l'inverse, le temps de la prière du moine et de la veille du soldat.

Il n'est donc pas étonnant que la division du temps romain ait été directement inspirée des veilles militaires et que le premier respect d'une mesure un peu rigoureuse du temps ait vu le jour dans les monastères du haut Moyen Âge où il donna naissance aux premières horloges. L'homme substitua ainsi « son » temps à celui de la nature parce qu'il se détachait d'elle.

L'avènement de l'industrie devait consacrer et aggraver cette rupture. Le travail des champs était comme « porté » par la course du soleil et des saisons ; le paysan « attendait » la moisson, la vendange, le printemps. Le travail en usine va effacer, au contraire, dans sa phase primitive, la différence entre le jour et la nuit, l'été et l'hiver, l'homme et la femme, l'adulte et l'en-

fant, et même, parfois, les jours ouvrables et le dimanche.

Il n'est plus *attente* des bienfaits de la nature mais *attention* continue au fonctionnement monotone, théoriquement indéfini de la machine. Car celle-ci ignore les rythmes : c'est l'homme, cet esclave biologique, si vite fatigué, qui demande grâce et lui impose les siens.

Le travail industriel va donc faire peser sur l'homme une contrainte deux fois plus sévère que la guerre ou la prière autrefois : il concerne des millions d'hommes et de femmes, non quelques professionnels du sacrifice et du combat ; il est définitivement coupé de toute référence, même lointaine, à la nature. Aux champs, la nature, d'une certaine façon, portait l'effort humain. A l'usine, au contraire, l'homme porte le poids de la technique. C'est de sa vigilance que le rendement, la productivité de l'atelier dépendent.

De cette solitude, de cette ascèse originelles, le travail industriel n'a cessé, depuis, de porter la marque. La prédiction de Benjamin Franklin s'est accomplie : le temps, c'est de l'argent. Nul n'a le droit de le gaspiller. Au contraire, il est fait un devoir à l'homme d'en tirer tout le parti possible, de remplir ses jours de travail jusqu'à déborder.

D'où cette course contre le temps et ce « minutage » rigoureux de nos horaires qui se développe encore dans la mesure où le travail, à l'image de la prière ou de la guerre, se socialise. Rendez-vous, réunions, voyages, visites, etc., à chaque fois, des gens dont le temps « est

précieux », comme on dit, se rencontrent pour travailler ensemble. De leurs horaires, tout loisir, cette perte de temps et d'argent, est banni. D'où la nécessité d'un réseau de communications rapide, précis, diversifié.

Les vols spatiaux, apothéose de la technique, donnent de cette tyrannie du temps humain une démonstration éclatante. Quel paradoxe en effet ! L'homme part à la rencontre du cosmos, univers où l'ordre des étoiles met sa beauté. Mais à peine a-t-il quitté la terre que le rythme naturel de la nuit et du jour s'efface.

Mieux, sa course sera réglée, non par le spectacle magnifique que ses yeux découvrent, mais par une machine — l'ordinateur — et par les consignes que d'autres hommes lui donnent de la Terre. Le rendez-vous avec la Lune n'aurait pas été possible sans une liaison immédiate et constante avec eux. C'est moins en kilomètres, c'est-à-dire en termes d'espace, qu'en heures, minutes et secondes, c'est-à-dire en temps, que son voyage a été pensé... et réussi.

Une question cependant se pose : ce mépris de l'homme technique pour le temps naturel, qui, ne l'oublions pas, continue d'habiter son corps et sans doute son âme, atteindrait-il aujourd'hui ses limites ?

Certains signes le donnent à penser.

Le plus visible de tous, c'est la ruée au cœur de l'hiver et de l'été vers ces immensités éclatantes et muettes que sont la mer, ses vagues et ses sables, la montagne, ses neiges et son ciel. Il y a, dans ce goût pour la chaleur ou le froid également extrêmes, comme une nostalgie des rythmes et des contrastes que la vie industrielle et urbaine a abolis.

QUE FAIRE DE L'ATTENTE ?

Et puis, par une singulière ironie, voici qu'à force de vouloir tous ensemble gagner du temps, l'encombrement des moyens de communication provoque son intense gaspillage et que reparaît un phénomène oublié : l'attente. Mais celle-ci a changé de signe : pour le paysan, devant le blé qui lève ou la grappe qui mûrit, elle était une promesse riche de rêves. Pour le travailleur à la station d'autobus, le voyageur bloqué sur une autoroute saturée ou dans une aérogare, elle est un accident vide de sens. Il rumine déjà tout ce qu'elle lui fait perdre, argent ou plaisir : homme technique, si puissant par ailleurs, il s'exaspère alors de son impuissance.

Or, ce n'est pas avant longtemps que l'attente disparaîtra de nos vies. Elle représente, du haut en bas de la hiérarchie du travail, un véritable état nouveau qui n'est ni le travail ni le repos et auquel nous avons beaucoup de mal à nous faire.

Et cependant, à y bien réfléchir, c'est peut-être par là que l'art entrera dans nos vies. La publicité qui, en matière de psychologie moderne, montre régulièrement la voie, ne s'y est pas trompée. Les couloirs du métro, les murs de nos villes, les bords de nos routes, les portes des taxis, les wagons de nos trains se couvrent de ses messages. Demain, peut-être, ce sera le tour des carlingues d'avions, bien que les nations aient été très tôt soucieuses d'afficher leurs propres emblèmes sur le corps d'argent de leurs grands oiseaux.

Cependant, on a déjà vu fleurir dans les gares les appels aux voyages plus beaux encore que publicitaires. La station Louvre du métro s'est ouverte à l'art et

à lui seul. La sculpture descend dans nos rues, sur nos places. Pourquoi bouderait-elle l'usine de demain ?

Car l'homme, nous l'avons vu, y viendra moins pour travailler que pour apprendre et pour créer. Or, par une curieuse coïncidence, dans ces deux activités qui sont les clés du progrès industriel, le temps reprend justement toute son importance. La formation et l'innovation obéissent à des rythmes sur lesquels la volonté et même le travail propre ont, en réalité, peu de pouvoirs. Non seulement elles demandent patience et délais mais, surtout, elles supposent que l'homme échappe aux contraintes extérieures d'un travail imposé pour que descendent lentement en lui l'idée ou le savoir.

Et l'on sait aussi que le cadre, le climat, bref l'« ambiance », ont le plus grand effet sur les résultats de la formation et la recherche. De même que le corps a besoin, pour conserver son équilibre, d'un certain environnement naturel, l'esprit ne peut pas vivre sans un certain environnement culturel.

C'est ce qu'ont bien compris, en particulier, les promoteurs de l'opération dite du 1 % au terme de laquelle 1 % du budget des nouvelles constructions scolaires et universitaires est réservé à l'esthétique de l'environnement. Ainsi, en dix ans, neuf cents projets ont été réalisés qui intéressent seize villes et plus de mille cinq cents artistes. Les crédits pour la seule année 1969 ont atteint 17 778 500 F, soit six fois le budget total attribué au ministère des Affaires culturelles pour les acquisitions de l'Etat en matière d'art moderne. Les visiteurs de l'exposition qui s'est tenue en octobre dernier aux anciennes halles de Paris ont pu constater quel effet de culture par imprégnation spontanée les œuvres présentées avaient sur les enfants des villes, privés désormais du spectacle de la nature.

Cette présence douce, naturelle et cependant agissante et formatrice de la culture, cela a toujours été le privilège de l'art que de l'assurer.

LA TECHNIQUE ATTEND L'ART

Pourquoi, dès lors, ne saisirait-il pas l'occasion qu'offre le phénomène moderne de la « foule-en-attente » pour retrouver dans notre civilisation de la technique et de la mobilité la place que ses devancières lui avaient, toutes sans exceptions, reconnue ?

C'est ce qu'a compris, par exemple, un Vasarely dont l'œuvre se veut une riposte à la laideur des villes : il est créateur non d'objets mais d'environnement. C'est le sens qu'il faut donner encore au « design » industriel pour qui l'utilité, la production en série d'un objet, loin de le priver de beauté, lui en dictent une nouvelle.

C'est, enfin, l'inspiration que l'on trouve à l'origine des créations d'un Pierre Kayser dont les modules d'information planétaire renouent avec la tradition, vieille de cinq siècles, des horloges astronomiques qui apparurent dans les monuments religieux et civils à la fin du Moyen Age.

Filles, elles aussi, de la ville, à la fois inutiles et solennelles, elles furent les exemples accomplis de cette union de l'art et de la science à laquelle aspire, si fortement, l'homme technique d'aujourd'hui. L'un de ces modules, haut de quatre mètres, large de six, reproduit le mouvement de la Terre, de la Lune, du Soleil et des planètes et va occuper le hall de l'aéroport d'Orly-ouest qui sera ouvert au trafic au printemps prochain.

Maquette d'usine établie par le peintre Mathieu.

Cet appareil à transmission mécanique est animé par des moteurs électriques et synchronisés avec la distribution horaire de l'aéroport. Il figurera les mouvements relatifs de la Terre et de la Lune. Un système spécial d'éclairage illustrera le cycle des jours et des nuits. Une horloge astronomique indiquant le temps vrai lui sera jointe et formera avec lui un ensemble en acier inoxydable dont les éléments symbolisent le plan de l'éclipse solaire et celui de la galaxie. Un autre module, plus simple, est déjà installé à la Société Nouvelle de Roulements, à Vanves.

A cette première génération d'appareils mécaniques succéderont dans un proche avenir d'autres appareils de grandes dimensions, de vingt à trente mètres de diamètre, dont la programmation électronique permettra de renseigner le public en permanence sur les vitesses et les distances qui nous séparent des planètes voisines. La Terre est en fait un véhicule et la représenter comme telle, c'est donner la seule image exacte et réelle du temps.

Ainsi, ces « objets » d'un type nouveau offrent à l'homme d'aujourd'hui une image fidèle, animée de l'ordre immense dans lequel il baigne et dont il a besoin pour nourrir ses rêves créateurs ; mais ils lui parlent aussi le langage de la précision et de la rigueur qui est celui de la civilisation mathématique sortie de ses mains.

L'apparition d'une esthétique de l'industrie, d'un art de masse et d'environnement montre que notre conception des rapports entre le beau et la vie est en train de changer. Il était réservé autrefois à quelques lieux privilégiés, à destination religieuse le plus souvent : la peinture se retirait dans le silence et la discrétion des musées. En façonnant le cadre même où se déroulent les fonctions les plus ordinaires de la vie, l'art retrouve, au sens propre, droit de cité.

Il cesse d'être une « décoration » qu'on ajoute « pour faire joli », au produit, à l'édifice terminés. Il inspire

leur conception dès l'origine, dans la mesure où ce produit, cet édifice, qu'il s'agisse d'une entreprise ou d'un immeuble fonctionnel, doivent répondre aux besoins et aux aspirations des hommes. En redevenant « utile », il retrouve sa vocation de toujours qui est de donner éclat, sens et qualité aux gestes humains.

L'art moderne d'environnement trouve évidemment son expression privilégiée dans l'architecture. Il inspire ainsi toutes les autres formes du beau dans la mesure où l'œuvre n'est plus conçue comme un objet isolé destiné à satisfaire avant tout la personnalité de son créateur mais comme un élément appelé à s'inscrire dans un ensemble où viendront vivre les hommes. Aussi bien, autrefois, la plupart des œuvres étaient-elles « de commande ». Et cela n'enlevait rien à leur prix, au contraire.

Les industriels qui nous lisent trouveront peut-être que ce sont là des considérations sympathiques mais bien audacieuses et qu'ils ne voient guère le moyen d'inscrire l'art dans leurs usines ou leurs bureaux. Et cependant, ont-ils réfléchi que la publicité ou les relations publiques auxquelles ils consacrent souvent des budgets non négligeables sont déjà une certaine forme d'art ? Pourquoi ce qui est bon pour le consommateur ne le serait-il pas *a fortiori* pour le producteur ? Pourquoi traiter moins bien le salarié que le client ? En fait, en assurant la qualité du cadre de travail, c'est la rentabilité de l'entreprise qu'ils améliorent à terme.

La France d'aujourd'hui se couvre d'usines et bientôt de villes neuves. Le vieil antagonisme entre le noble et le vil, le beau et l'utile qui a valu au XIX^e siècle ses accablantes difformités, est appelé à disparaître. Le travail d'un type nouveau qu'exigera la société industrielle supposera qu'une certaine qualité, une certaine joie l'habitent. Sur ce point aussi, l'industrie française doit montrer qu'elle s'est réconciliée avec son temps.

Maurice BLIN ■

par Paul Coste-Floret

L'arrondissement et la région

DES le 22 janvier 1963, dans « Combat », puis le 6 avril 1964 dans « Midi Libre », nous avons pris la défense de l'arrondissement et suggéré que, dans le cadre de la réforme administrative à accomplir, le législateur lui confère la personnalité morale et en fasse une collectivité locale au sens de l'article 72 de la Constitution. Le 17 avril 1963, nous avons déposé sur le bureau de l'Assemblée Nationale une proposition de loi tendant à porter application et extension au domaine administratif des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'aménagement et à l'équipement du Territoire, qui contient une disposition en ce sens.

Les projets de réforme régionale ont redonné vigueur à cette idée ; et, dans le moment où la région paraît mise au frigidaire, peut-être conviendrait-il pour l'en faire sortir de donner une vie nouvelle à l'arrondissement.

En effet, si aucune objection de réelle valeur ne peut être formulée contre les projets de régionalisation qui visent à substituer au département du premier Empire, une collectivité locale à l'échelle du monde politique et économique d'aujourd'hui, peut-être faut-il cependant considérer les arguments de ceux qui soutiennent qu'il ne convient point d'éloigner l'administration de l'administré.

Or, si la région doit vivre, elle se substituera peu à peu au département qui, s'il gardait ses attributions actuelles, empêcherait évidemment sa croissance. Mais il convient dès lors de trouver une collectivité locale intermédiaire entre la région et la commune d'un niveau tel que l'administration puisse y regrouper ses services sans les éloigner des administrés, qui trouve dans la tradition, l'histoire, l'économie et la géographie des racines suffisantes et qui jouerait le rôle d'un indispensable relais. Ce pourrait être l'arrondissement.

Ce n'est pas nous qui le disons mais les auteurs, les plus avertis dans tous les domaines, que cite M. Pierre Avril dans son excellent ouvrage « *L'arrondissement devant la réforme administrative* » (1) dont nous ne saurions trop recommander l'intéressante, instructive et féconde lecture.

C'est ainsi que M. Roland Drago, professeur à la Faculté de Droit, écrit « L'apparition de structures régionales et le dépérissement inéluctable de la plupart des structures départementales doivent permettre de redonner vie à l'arrondissement ».

M. Edgard Pisani, ancien Ministre et ancien Préfet, déclare à la lumière de cette double expérience administrative : « Les communes nouvelles (c'est-à-dire regroupées) constituent au niveau d'un arrondissement étoffé et rénové un syndicat intercommunal d'étude, de prévision, et de programmation... L'administration d'Etat est, au niveau de l'arrondissement, largement étoffée par déconcentration des pouvoirs des services départementaux actuels ».

De même M. Max Richard, directeur des études du Mouvement National des Elus locaux, estime après enquête que « le cadre naturel de l'équipement n'est pas à la mesure du canton ; il est bien plus à celle de l'arrondissement, étant entendu qu'il s'agit d'ordre de grandeur et non du découpage actuel ».

Un Professeur de Droit, un Ministre qui fût préfet, un leader des élus locaux sont donc d'accord : l'arrondissement peut fournir le cadre qui, pour un indispensable relais, à la fois suffisamment étoffé et suffisamment proche des administrés, peut aboutir à une véritable réforme régionale, permettant, comme il se doit, la constitution de régions plus vastes, sans pour cela éloigner par trop l'administré de l'administration.

Si l'on veut aboutir, il faut partir des cadres actuels : on peut modifier des découpages, et sans doute doit-on le faire. Mais, faute d'entrer dans des complications qui feront échouer la réforme, on ne peut repartir de zéro pour procéder à la constitution de collectivités locales entièrement nouvelles.

M. Michel Debré avait jadis eu l'idée de proposer une méthode excellente : le regroupement deux à deux des actuels départements. Mais si la méthode était bonne, le fond l'était moins : les quelque quarante-cinq collectivités locales nouvelles baptisées régions ressemblaient au lapin que le neveu du curé baptisait carpe le vendredi quand la Sainte Eglise lui imposait encore l'abstinence. Elles n'avaient de la région ni les dimensions nécessaires, ni les antécédents géographiques, économiques et historiques indispensables, ni les pouvoirs réels.

Peut-être pourrait-on partir des 21 régions pilotes actuelles et les jumeler deux à deux. En laissant subsister la région parisienne l'on aboutirait à 11 grandes

régions fondées sur des données valables. Avec les quelques rectifications nécessaires, il devrait être facile d'aboutir.

L'on pourrait alors donner la personnalité morale à quelque trois cents arrondissements. Les arrondissements correspondent la plupart du temps aux « pays » de l'ancienne France et ils puisent dans toute notre histoire une vitalité qui ne demande qu'à renaître. Onze régions, 300 arrondissements, ce pourrait être la structure administrative d'une France moderne. Les communes seraient maintenues, réserve faite des regroupements volontaires.

Mais dans un telle réforme le rôle de l'arrondissement est indispensable. C'est pourquoi le livre de M. Pierre Avril vient à son heure. L'auteur en consacre les deux parties l'une à « L'arrondissement dans l'organisation traditionnelle » ; l'autre à « L'arrondissement devant le changement ».

La première partie considère tour à tour l'arrondissement comme circonscription administrative et comme circonscription politique. Elle étudie enfin les attaques dont il a été l'objet et auxquelles il a résisté. L'auteur explique notamment pourquoi la réforme Poincaré de 1926 qui supprimait 106 sous-préfectures mais étendait les pouvoirs des sous-préfets maintenus a finalement échoué. L'extension des pouvoirs ne réalisait pas pratiquement le transfert au sous-préfet de la tutelle des communes de son arrondissement ; les suppressions étaient arbitraires et à peu près le tiers des arrondissements supprimés ont dû être rétabli.

Aujourd'hui les mêmes problèmes se posent, mais la perspective d'une réforme régionale en transforme les données. C'est sous cet éclairage nouveau que M. Pierre Avril étudie « l'arrondissement devant le changement ». Il montre notamment dans quelle mesure les pouvoirs du sous-préfet devraient être étendus, comment l'arrondissement pourrait constituer une véritable collectivité locale au sens de l'article 72 de la Constitution ; il esquisse enfin les grandes lignes d'une véritable réforme. Une annexe de l'ouvrage qui contient le texte de la loi du 1^{er} juillet 1960 sur l'organisation du landkreis dans le Land de Hesse (l'arrondissement dans l'Etat de Hesse) permet d'utiles comparaisons. Le Droit Comparé, et notamment celui de nos voisins allemands, peut en effet, fournir des suggestions utiles. Il y a longtemps que l'Allemagne connaît un système analogue à celui que nous préconisons : de grandes régions et des arrondissements dotés de la personnalité morale avec des sous-préfets à pouvoirs étendus.

Notre conclusion sera la même que celle de M. Pierre Avril : « A l'élargissement des mailles de la trame administrative doit logiquement correspondre la mise en place, dans l'espace ainsi libéré, de collectivités responsables présentant une homogénéité, des possibilités de contact et une solidarité dont le département est d'ordinaire dépourvu, mais offrant également une surface disposant de ressources qui ne se trouvent pas réunies aux échelons communaux.

La chance de l'arrondissement est de satisfaire à ces conditions complexes en permettant la réanimation d'une vie locale autonome dans un cadre adapté aux besoins contemporains ».

Paul COSTE-FLORET ■
Professeur à la Faculté de Droit
de Montpellier.
Ancien Ministre

(1) Berger-Levrault.

La police en question

LA police en question : *Enquête sur un citoyen au-dessus de tout soupçon*, d'Elio Petri ; *Le Cercle Rouge*, de Jean-Pierre Melville ; *Un Condé*, d'Yves Boisset. Connaissons-nous le temps des policiers ? Trois films récents pourraient le faire croire. D'autant plus que, simultanément, des livres nombreux (1) et une émission de télévision — suivie, comme il se doit, de protestations nombreuses — ont montré, expliqué, critiqué la police. Cette concomitance, cette focalisation de l'intérêt ont déjà été signalées et remarquées. Comment s'expliquent-elles ?

Il ne s'agit pas d'un simple renouveau du film « policier ». Le succès de ce dernier est constant ; le film « policier » permet en effet au spectateur de se distraire, d'oublier ses préoccupations quotidiennes et banales, de trouver dans un monde de fiction des héros — le plus souvent solitaires — sur lesquels il peut se projeter et dont la victoire ou la défaite est par avance assurée. Le pouvoir d'évasion et le désir de « transfert » seront satisfaits par l'évocation du Chicago des gangsters et des policiers ou de Marseille et de son milieu. Cela donne les *Incorruptibles*, Al Capone ou Borsalino.

Il est difficile de ranger le *Cercle rouge*, *Un Condé* ou *Enquête sur un citoyen au-dessus de tout soupçon* dans cette catégorie. Le cinéma, aujourd'hui, est plus ambitieux. Il est politique. Du moins, le voyons-nous ainsi.

Dans les trois cas, c'est l'organisation policière qui est mise en cause, interrogée, démontée, démystifiée. Il n'est plus question seulement de décrire et d'admirer les exploits du héros dur et tendre mais de critiquer, de contester ce qui constitue la force régulatrice de la société — non sans une certaine complaisance.

Depuis mai 1968, la « crise de civilisation » a été maintes et maintes fois dénoncée et analysée. Prendre comme objet la police est le moyen de mettre en cause l'institution symbolisant l'oppression sociale.

(1) Jacques Lantier : *Le temps des policiers — 30 ans d'abus* — Fayard 1970.

Michèle Manceaux : *Les policiers parlent* — Ed. Seuil 1969.
Stéphane Vincentanne : *La bande de Pierrot-le-Fou* — Champ libre 1970.

Robert Mungoly : *En face les C.R.S.* — France Empire 1969.

Volonté de faire œuvre politique.

Le phénomène n'est pas spécifiquement français, car le film le plus intéressant sur ce sujet est italien. Notons tout de suite son titre : *Enquête sur un citoyen au-dessus de tout soupçon*. La volonté de faire œuvre politique apparaît immédiatement. Ce sont les relations entre les gouvernants et les gouvernés, les rapports d'obéissance, de domination qui sont décrits. Pour tout dire, le phénomène du pouvoir. Le pouvoir qui rend fou, de cette folie qui, selon Aristote, frappe « l'homme d'un haut degré de renommée ». Mais sans oublier que cette description, proche du pamphlet, est faite à travers un policier.

Le réalisateur aurait pu choisir un homme politique et sa démonstration aurait été tout aussi valable, mais en 1970, il a arrêté son choix sur un policier. La violence désormais ambiante entraîne l'intervention des forces de l'ordre. Décivant les phénomènes contemporains, on est incontestablement amené à s'interroger sur ces forces de l'ordre et les hommes qui les dirigent.

Dans les deux autres films : *Un Condé* et le *Cercle Rouge*, la critique de la société est moins globale. Les sentiments exprimés et analysés sont des sentiments individuels : l'amitié, l'amour, la fidélité, la vengeance, la connivence, le mensonge, que l'on retrouve fréquemment dans les films policiers. Il s'agit de rendre

compte de la psychologie d'un individu, à la limite d'un cas proche de la pathologie, mais sans mettre réellement en cause le système, même si les personnages se présentent souvent comme des prototypes. Les questions qu'ils se posent sont davantage d'ordre moral que politique : Servir la société ou la guérir ? Faut-il torturer ou non ? Faut-il utiliser le chantage pour trouver un coupable ? Peut-on tuer ? La fin justifie-t-elle toujours les moyens ? L'homme qui recourt à ces moyens n'en subit-il pas les conséquences dans sa vie, personnelle ?

Les passages au cours desquels est dénoncée la machinerie policière avec ses bureaux, ses fichiers, son administration, sa hiérarchie, sa duplicité, sa complaisance, ses méthodes, les pressions politiques qui peuvent s'exercer ne sont certainement pas les plus réussis, car la caméra s'attache surtout à la description du policier.

Le Cercle rouge et *Enquête sur un citoyen au-dessus de tout soupçon* nous décrivent certes la police en tant qu'appareil, institution détenant légalement la violence, mais ils nous montrent surtout deux hommes, deux policiers au faite de la hiérarchie et disposant tous deux de pouvoirs considérables, et tous deux conscients de la puissance qu'ils détiennent.

Tout initialement semble opposer ces deux films ; autant *Enquête* paraît bavard, autant *Le Cercle rouge* est silencieux ; autant tout, dans le premier film, traduit l'agitation, la volubilité, l'ardeur méditerranéenne, autant tout, dans le second, exprime le calme, la concision, la froideur nordique. Les tempéraments des deux policiers sont aux extrêmes l'un de l'autre, sans que l'on puisse savoir s'ils sont originellement différents ou si les milieux dans lesquels ils évoluent les ont ainsi marqués.

Gian Maria Volonte, dans *Enquête sur un citoyen au-dessus de tout soupçon*, est chef de la brigade criminelle, arrogant, brillant, grinçant, qui détient légalement des pouvoirs si considérables qu'il est tenté de se croire au-dessus des lois et des hommes, ou du moins en marge des lois et des hommes. Il ne conçoit les rapports humains que de supérieur à subordonné et se persuade, peu à peu, que rien ne peut lui résister, tant il est puissant et par là même inattaquable, voire insoupçonnable.

Ce sentiment de toute-puissance va l'entraîner dans une double déviation, politique et caractérielle, qui va donner sa double dimension au film.

Sa déviation politique est simple ; à disposer de pouvoirs immenses, exorbitants, du droit commun serait-on tenté de dire, le risque est grand de nier les libertés individuelles, d'oublier l'humain pour ne plus voir que le suspect ou d'emblée le coupable (2), d'assimiler brigade criminelle et section politique (3) et d'utiliser ces moyens énormes à des seules fins de préservation de l'ordre établi. Le technocrate est toujours présent chez le commissaire qui, s'étant fixé une fin — arrestation des criminels ou élimination des gauchistes — est prêt à recourir à tous les moyens dont il dispose pour y parvenir. Et graduellement, le

(2) Afin d'avoir devant soi un coupable, il suffit de le culpabiliser, pense notre héros.

(3) « Tout agitateur est un criminel, tout criminel est un agitateur ».

policier est amené purement et simplement au fascisme ; bien sûr, à l'image de son film tout entier, Elio Petri ne nous le suggère pas, il le caricature : « il dottore » (4) est secoué de tics mussoliniens ; il vocifère sans cesse, il hurle un discours plus qu'il ne le prononce et il s'emporte constamment.

Sa déviation caractérielle va de pair : « il dottore » ne peut concevoir de relations qu'il ne dominerait pas et du jour où sa profession n'en impose plus suffisamment à sa maîtresse, leurs relations commencent à se dégrader. Enfin, un jour elle commet l'irréparable, le crime de « lèse-dottore », elle l'accuse successivement d'infantilisme et d'impuissance sexuelle. C'en est trop pour notre héros qui voit contester son importance sociale et qui se voit attaqué là où sa situation ne peut en rien lui servir, là où il est sur le même plan que le jeune gauchiste hirsute qu'il domine par ailleurs sur le plan social. Mettre en doute sa virilité est le pire affront qu'on puisse faire à ce Latin, car lui-même n'est guère sûr de lui sur ce point (5). Il exorcise le mal en tuant sa maîtresse, après l'amour, dans un appartement où s'étale un décor provoquant de décadence. Ce meurtre doit le satisfaire sur tous les plans : il est en effet un substitut parfait de la virilité — et donc pour lui une affirmation de cette virilité — et un défi qu'il adresse

(4) C'est ainsi qu'on appelle Gian Maria Volonte.

(5) On est tenté de songer à la vie sexuelle d'Hitler ou de quelques autres notables fascistes mégalomanes. Cinématographiquement on peut aussi évoquer le climat trouble et décadent des Damnés.

Le policier est-il un être à part ?

à la société puisqu'il va se donner la preuve qu'il est insoupçonnable en dépit de tous les indices qu'il pourra laisser après son crime.

Le dessein d'Elio Petri peut être interprété de diverses manières. Veut-il décrire un cas pathologique, un malade parvenu à de hautes fonctions, ou veut-il nous montrer la déviation à laquelle peut mener une technocratie policière qui ne serait pas suffisamment assujettie à une surveillance démocratique? Sans doute l'aspect caricatural et pathologique du film permet-il d'exprimer plus facilement la démonstration politique.

A côté de « il dottore » les policiers du *Cercle rouge* sont des modèles de discrétion, de mesure et de pondération. Bourvil campe un commissaire d'une élégance sobre et d'un raffinement recherché. Le policier paraît intégré à la machine à laquelle il appartient. Tout en lui respire la gentillesse, la sérénité et la courtoisie (6). Comme dans la plupart des films de Melville, les personnages féminins sont pratiquement absents de l'univers du *Cercle rouge*, mais ils le sont plus encore de l'univers de notre commissaire dont l'affectivité semble reportée uniquement sur les chats. Sans doute ces gentils animaux servent-ils d'exutoire à la gentillesse et à l'affection que le personnage incarné par Bourvil ne peut — du fait des exigences de son métier — prodiguer à l'encontre de ceux qu'ils fréquentent : criminels, indicateurs, tenanciers et souteneurs.

Le commissaire français est un empirique avant tout. Quand on lui demande ce qu'il fera pour retrouver le fugitif, il n'est pas embarrassé pour répondre « la routine ». Et la routine, c'est le recours aux indicateurs, au chantage, à la peur et à la mystification. Pour Melville, le monde des policiers est inverse de celui des truands ; tandis que ce dernier est empreint d'une complicité et d'une fraternité exemplaires et se trouve régi par un code moral exigeant, le premier est composé de solitaires, éléments impersonnels d'une froide machine bureaucratique. Car leur métier est triste ; ils doivent être craints et la crainte exclut l'amitié ; ils doivent recourir aux pressions et employer des méthodes qui les rejettent et les isolent.

Le personnage de Bourvil toutefois reste énigmatique et garde un aspect attachant ; comme l'acteur s'en inquiétait lui-même, on ne sait si c'est « un salaud ou un brave type ». Une seule chose est sûre, c'est un être à part. Et si la facette « brave type » disparaît, il reste l'inspecteur général des services de la Police, technocrate de la poursuite et de l'accusation, pour qui « les hommes naissent innocents, mais ne le restent pas ». Là il ne demeure que le personnage aigri, déçu, qui n'est que désenchantement et scepticisme.

La police est-elle ce monde clos ? Le policier est-il cet être à part ? L'impression qui demeure après avoir vu ces trois films est celle de la solitude. Trois hommes seuls : Gian Maria Volonte, Bourvil ou Michel Bouquet. Le métier qu'ils exercent serait-il facteur d'éloignement et d'incompréhension ? Sans doute. Et c'est là que l'on retrouve les caractéristiques du pouvoir.

De ces trois films ressort une image critique des policiers qui donne à réfléchir. Et l'on est tenté de juger avec un détachement complaisant ces éléments

(6) Il en va de même du personnage de Bernard Fresson dans le *Condé*.

Le policier, élément d'une froide machine bureaucratique ?

qui ternissent l'idéal démocratique de notre société. Pourtant, il convient de se demander si la machine policière qui nous est dévoilée ici n'est pas une des conséquences de notre société et si donc, à prendre la gent policière comme bouc émissaire, on ne recourt pas à une solution de facilité qui évite de poser les véritables problèmes.

Car toute société secrète sa police et pour parler trivialement chaque société a la police qu'elle mérite. Est-ce finalement faire œuvre constructive que de s'attaquer à cet épiphénomène sans remettre clairement en cause les fondements mêmes ? On ne voit guère, si ce n'est de manière allusive ou de façon sommaire, contester cette société. Le film sur la police reste peut-être encore à faire.

Tout Etat parvenu à un degré d'organisation sociale et de vie collective semblables aux nôtres doit sécréter une machine policière qui jouera un rôle de régulateur, assurera le respect des règles du jeu fondamentales ; mais elle sera ressentie par beaucoup comme un instrument d'oppression et de répression. C'est pourquoi, il importe que cette machine reste soumise à un contrôle démocratique, que ses pouvoirs demeurent strictement définis et mesurés et qu'elle se fasse — par ses actes — accepter par le plus grand nombre. Sinon, peu à peu, le policier peut sombrer dans la mégalomanie et la société dans le totalitarisme.

J.-C. VILLENEUVE ■
Claude PAROLET

notes de Lecture

● Evolution et sexualité des plantes par Jean-Marie Pelt

« Si la botanique évoque parfois la poussière des herbiers, c'est qu'elle n'est pas toujours perçue dans ses rapports étroits avec la vie. Or les plantes vivent, s'adaptent, évoluent. Comme nous, elles ont un passé, une histoire qui éclaire d'un jour nouveau et quelquefois insolite, l'histoire même de la vie. »

C'est cette histoire que nous conte notre collaborateur Jean-Marie Pelt, Professeur de Biologie végétale à la Faculté de Pharmacie de Nancy, dans le superbe ouvrage illustré : « Evolution et sexualité des plantes » (1) qu'il vient de publier aux éditions « Horizons de France » et dont nous avons présenté quelques extraits dans un récent numéro de « France-Forum ». Car les plantes aussi ont leur histoire... Fascinés par la prodigieuse évolution qui a conduit la vie, surgie voici deux milliards d'années, de la molécule primitive à l'homme, nous avons quelque peu oublié l'autre épopée, non moins fertile en aléas, audaces, trouvailles, mystères et ruses, du monde végétal.

Comme l'indique l'auteur dans sa préface : « Cet ouvrage est un essai et un pari.

Un essai, car il applique un thème classique, celui de l'évolution, au domaine peu connu de la sexualité des plantes. Qu'on ne voie dans ce titre ni provocation, ni concession aux modes éphémères. En fait, le progrès du mode de reproduction est l'axe privilégié suivi par l'évolution à travers le règne végétal.

Un pari aussi, car son propos est d'ouvrir une brèche dans les conceptions traditionnelles, qui relèguent la plante très loin de nous. Or dans sa logique surprenante, la vie soumet tous les vivants aux mêmes lois, à quelque degré de complexité qu'ils se situent. »

Dès les premières pages, on est pris sous le charme. Car c'est d'abord l'illustration qui « accroche ». Des planches toutes en couleurs, dues au talent de Jean-Claude Hayon, conduisent le lecteur jusque dans l'inti-

mité des plus modestes fleurs des champs, qui prennent sous son objectif un relief saisissant. J.-C. Hayon, maître de conférence à la Faculté de Pharmacie de Nancy et proche collaborateur de J.-M. Pelt, allie à sa formation de « botaniste de terrain » un talent photographique incontestable. Ses reproductions qui s'expriment dans le langage moderne de la photographie en couleur grand format, s'inscrivent aussi dans la plus pure tradition des grands botanistes d'autrefois, dont les patientes et superbes aquarelles restent inimitables. Cette illustration de haute qualité est en parfaite concordance avec le texte, de sorte que le moins averti et le moins naturaliste des lecteurs n'éprouve aucune difficulté à suivre la pensée de l'auteur.

Car si la photo « accroche », le texte « retient ». Jean-Marie Pelt est un homme de science qui sait écrire.

Jean-Marie Pelt présente en biologiste, mais aussi en philosophe, la « montée » de la vie dans le règne végétal. Le voyage commence avec les mousses, « préhistoire des plantes terrestres », et premières tentatives de la vie pour conquérir la terre ferme, à partir des océans.

D'étape en étape, à travers une lente maturation, la nature améliore l'organisation de ces végétaux archaïques ; elle tâtonne, innove, invente... Et chaque étape dure 100 millions d'années : c'est l'unité de temps pour le biologiste !

On assiste d'abord à « l'invention » du bois, quelque part dans l'immense groupe des fougères qui constituèrent à l'ère primaire les gisements de houille. Puis c'est « l'ère des grandes découvertes », celles de l'ovule et de la graine, qui ouvre l'histoire moderne du règne végétal. En l'on aboutit finalement, tout près de nous, à ces plantes récentes et ultraperfectionnées que sont les Edelweiss ou les Orchidées !

En découvrant pour nous ce monde surprenant, maniant l'anecdote sans négliger le détail piquant ou

savoureux, l'auteur ne craint pas, avec un plaisir évident, d'extrapoler, de disgresser, de multiplier les comparaisons que certains jugeront peut-être audacieuses. Mais on sait trop la rigueur du savant pour ne pas être convaincu du fondement de ces analogies de « comportements, de motivations et de besoins », entre la plante et l'homme.

« Au fur et à mesure que progressent nos connaissances et que s'affirment nos méthodes d'investigation, écrit Jean-Marie Pelt, la frontière entre le monde végétal et animal devient plus floue et leur limite insaisissable. Aujourd'hui, l'évidence s'impose : dans ses lois, ses mécanismes, sa logique, la vie apparaît comme une poussée mystérieuse et unique, merveilleusement réglée, pliant à ses exigences toute parcelle de la biosphère du virus jusqu'à l'homme. »

Certains chapitres sont, à cet égard, absolument déconcertants, pour un lecteur peu familier du monde des plantes... Le panorama qui nous est offert est un dépaysement complet, en dehors du connu ou du « déjà lu ». Et on dévore comme un roman...

On découvre, par exemple, l'obsession de la nature d'assumer aux organes de reproduction une protection toujours plus efficace : « c'est la protection de la mère et de l'enfant ». On s'émerveille aussi des mille stratagèmes par lesquels la plante s'ingénie à « séduire » l'insecte fécondateur. On apprend que les Orchidées ont des problèmes de limitation des naissances, et que certaines d'entre elles ont pris la fâcheuse habitude de vivre en parasite, comme certains d'entre nous, au crochet des autres. Quant aux Marguerites, elles « socialisent » leurs fleurs, mettant au point des sociétés perfectionnées où sont appliqués les principes du travail à la chaîne, de la spécialisation, de la répartition des tâches !

Le dernier chapitre, établissant un parallèle entre

(1) *Horizons de France*.

l'Homme et l'Orchidée — cette dernière « offrant une étonnante analogie avec le groupe zoologique humain, conquérant et prolifique » — est une sorte de bouquet final où le philosophe livre le fond de sa pensée. Et de nous mettre en garde, car le progrès ne va pas sans risque, comme on le constate en discernant chez ces plantes, comme dans notre espèce, d'inquiétantes tendances à régresser.

Pourtant l'auteur se garde des tentations trop finalistes, constatant que « deux explications contradictoires peuvent rendre compte du même phénomène ». Mais il n'entend pas non plus se « refuser de penser », pour ne s'en tenir strictement qu'aux faits, « état d'esprit qui, écrit-il, a malheureusement valu à la botanique la réputation d'une science mortellement ennuyeuse pour le profane ».

On pourra peut-être contester telle ou telle interprétation. Mais la démonstration, menée de main de maître, est convaincante. Et si les liens entre « la plante et l'homme », titre d'une nouvelle collection dirigée par l'auteur et qu'inaugure ce livre, nous paraissent infiniment plus étroits que nous n'aurions pu l'imaginer, on ne voit à aucun moment l'homme s'enliser dans le froid déterminisme des philosophies structuralistes. Une note discrète rappelle au contraire, ici ou là, « l'originalité de l'émergence humaine ». Vision du monde pénétrante et optimiste où l'on n'a pas de peine à découvrir quelle affinité teilhardienne. « Car si l'homme est assujéti aux lois et aux déterminismes de la vie par ses assises, ses traditions, ses routines, son passé, avec lui pourtant tout est neuf ; l'humanité ouvre une ère nouvelle et imprévisible. » Et l'auteur conclut : « après la lente maturation des temps géologiques, pour l'animal comme pour la plante, le nouveau moteur du progrès, c'est l'homme ».

Un livre original et passionnant, ne s'inscrivant dans aucun genre classique.

Henri BOURBON ■

● Les désillusions du progrès par Raymond Aron

Écrit en 1964-1965 pour l'« Encyclopedia Britannica », l'essai de Raymond Aron publié en 1969 sous le titre « Les désillusions du progrès » n'a rien perdu de son actualité : bien au contraire, l'évolution des sociétés industrielles pendant le lustre écoulé depuis sa rédaction a confirmé — et parfois avec quel éclat ! — ce « malaise dans la civilisation » (1) dont l'auteur tente une analyse sociologique.

Analyse on s'en doute, sans concession et sans illusion. Raymond Aron y poursuit l'entreprise de démythification à laquelle chacun de ses écrits apporte sa contribution. Et, certes, au milieu du concert des prophètes de tous les lendemains qui chantent, il est bon qu'une voix s'élève pour rappeler à l'aride discipline de l'observation des réalités, mesurer l'étroitesse des marges de choix et désigner les limites des ambitions. « Les désillusions du progrès » illustrent brillamment l'utilité d'une telle fonction ; peut-être aussi en laissent-elles apercevoir les risques.

« Il se peut, après tout, que la vérité soit triste », prétendait Renan. La vérité que nous propose Raymond Aron ne saurait inspirer nul hymne à la joie. Pour lui, les sociétés modernes manifestent essentiellement une contradiction entre les idéaux qu'elles proclament et les réalités qui les constituent. Idéal égalitaire face à un ordre hiérarchique, idéal personnaliste face aux contraintes nées de la production, du milieu, des moyens de communication, idéal universaliste face à l'irréductible diversité des nations, des valeurs, des niveaux de développement, c'est cette triple dialectique de l'égalité, de la personnalité, de l'universalité qui définirait l'ordre social de la modernité.

A l'idéal égalitaire, au demeurant ambigu, voire contradictoire (égalité politique, égalité économique, égalité des chances) s'oppose d'abord la différenciation et la stratification des sociétés industrielles, de régime capitaliste ou de régime soviétique. L'histoire n'a pas confirmé les prophéties de Marx sur l'intensification de

l'antagonisme entre classes aboutissant à une polarisation entre une bourgeoisie et un prolétariat ennemis ; mais demeure une hiérarchie de couches sociales distinctes, en dépit d'une moindre hétérogénéité de couche à couche, d'une moindre homogénéité à l'intérieur de chaque couche, d'une plus grande mobilité ascendante ; des zones de pauvreté se maintiennent ; la mobilité sociale est entravée par l'influence culturelle du milieu familial. Les sociétés de type soviétique ne sont pas à cet égard fondamentalement distinctes des sociétés capitalistes, malgré des différences certaines : diversité des activités, hiérarchie technico-administrative, inégalité de revenus se trouvent de part et d'autre. Bref, dans toutes les sociétés industrielles, la réalité se situe entre l'uniformité et les clivages irréductibles.

La distribution du pouvoir reflète une situation analogue. Partout, et nécessairement, l'autorité est le fait de quelques-uns. Mais les hiérarchies sont multiples et si les liens plus ou moins étroits existent entre les diverses catégories dirigeantes (hommes politiques, hauts fonctionnaires, chefs d'entreprise, intellectuels...) elles ne constituent pas une oligarchie cohérente, solidaire et permanente à travers les générations ; la masse des gouvernés, même si elle n'en a guère conscience, influe sur l'exercice du pouvoir par ces minorités. Là encore, l'inégalité n'est pas absolue, mais elle demeure.

Finalement ce sont les différences ethniques et raciales qui apportent à l'idéal égalitaire le défi le plus grave. Les inégalités et les conflits qui en résultent se fondent en effet sur des stéréotypes sociaux profondément enracinés et peut-être, en dernière analyse, sur l'irréductible difficulté, propre à l'homme social, à reconnaître l'autre comme différent et non comme inférieur.

Ainsi, les conflits, sinon à ce dernier niveau, tendent à s'atténuer ; mais la protestation contre les inégalités, individuelles ou collectives, qui demeurent, reste le moteur du mouvement historique.

Les mécanismes de socialisation font apparaître une tension analogue, née de l'aspiration à l'autonomie et à l'épanouissement personnel.

Cette aspiration a profondément transformé l'institution primaire de socialisation qu'est la famille : fondée désormais sur le libre consentement des conjoints, tendant à l'égalité à l'intérieur du couple et entre les générations elle conserve son sens humain et son rôle social en renforçant sa cohésion affective pour compenser l'affaiblissement de son caractère institutionnel. Le rôle de la socialisation familiale demeure assez puissant pour affecter le second mécanisme essentiel de socialisation que constitue l'école. Bien que s'ouvrant de plus en plus largement, le dispositif scolaire et universitaire ne peut réduire les inégalités créées par l'hétérogénéité des milieux familiaux. Les moyens de communication de masse eux-mêmes ne conduisent pas à l'homogénéité culturelle, dans la mesure où ils véhiculent des contenus divers et où le même contenu peut être reçu différemment par les destinataires.

Le développement de l'entreprise industrielle a, pour sa part, profondément modifié le statut des individus. Le travailleur n'est pas soumis à une discipline de type militaire : il n'engage pas sa personnalité entière, il attend de son activité un profit matériel, il exerce par ses organisations une action de revendication et de dialogue. Pour autant, il n'est pas devenu vraiment un associé. La participation et l'accomplissement personnels dans le travail demeurent réservés à une minorité.

Cet ordre social mérite-t-il les critiques qu'il suscite et dont les principales portent sur l'anomie — disparition des normes intériorisées de comportement — qu'il provoquerait ou sur l'aliénation qu'il consacrerait ?

Certes l'intégration totale est impossible dans une société complexe où l'individu constate la diversité des opinions, des mœurs, des valeurs, et ne peut dès lors se rattacher à un modèle unique communément reçu. Mais le degré d'intégration ou de désintégration est difficilement mesurable ; le contexte social particulier et la personnalité individuelle paraissent à cet égard jouer un rôle essentiel. Quant à l'aliénation elle est inévitable, dans quelque mesure, dans toute société techniquement complexe qui impose le fractionnement des fonctions et l'anonymat des relations, et seul le développement de l'éducation permettra de la réduire en donnant aux hommes les moyens de comprendre leur situation.

L'idéal personnaliste demeure limité dans sa réalisation par les conditions de fonctionnement des sociétés modernes, sans pour autant qu'elles conduisent à l'uniformité.

L'idéal universaliste est encore plus loin d'être atteint. Sans doute la rationalité scientifique et technique gagne-t-elle progressivement la planète et l'histoire humaine tend-elle à s'unifier.

Cette évolution n'a cependant pas bouleversé l'ordre traditionnel des relations internationales : la pluralité d'Etats souverains, soumis à la loi de la jungle, la domination d'une oligarchie d'Etats subsistent, renforcées par la puissance des armes nucléaires et tempérées par l'opposition des oligarques et l'efficacité des techniques de guérilla. A cet « ordre anarchique de la puissance » se superpose un « ordre inégalitaire du développement » qui ajoute au clivage de la puissance militaire et politique celui de la puissance économique, lequel, pour être mesurable, divise plus profondément l'humanité. Enfin, il n'est pas évident que les valeurs immanentes à la civilisation industrielle suffisent à définir un projet commun à toutes les sociétés. L'opposition sur le régime de propriété — publique ou privée — des biens de production, en dépit du rapprochement, à certains égards, des économies fondées sur l'une et l'autre, conserve un sens, dans la mesure où elle pose la question de la place qui revient à l'Etat dans la société.

A mesure que les méthodes qui permettent le développement de la production deviennent des moyens universels, les valeurs culturelles, dans leur diversité, apparaissent comme plus essentielles, et les nationalismes, qui généralement les expriment, conservent leur vigueur ; les « religions séculières » à prétention universelle déclinent, à moins qu'elles ne s'appuient sur des ambitions nationales.

Si l'homme a su acquérir la maîtrise du milieu naturel, l'évolution sociale continue à lui échapper et elle ne réalise pas les idéaux qu'il s'assigne : « l'existence de chacun demeure une histoire : dialectique de la nature donnée et des circonstances, de la tradition et du jugement moral et, à notre époque, dialectique d'un progrès scientifique et technique, comparable à une fatalité, et d'une humanité qui ne sait avec certitude ni ce qu'elle est, ni ce qu'elle veut. »

On accordera volontiers à l'auteur que ses analyses, le plus souvent, emportent la conviction. Il est vrai que les sociétés modernes ne réalisent pas les idéaux qu'elles proclament, il ne l'est pas moins qu'elles ne

les trahissent pas radicalement. Il est vrai que les schémas trop simples : lutte des classes, oligarchie dirigeante, massification, aliénation... travestissent la réalité plus qu'elles ne l'expriment. Il est vrai qu'universalité, parfait épanouissement personnel, égalité sont, au mieux, des idéaux asymptotiques.

Mais d'abord, pourquoi ? Serait-ce que ces idéaux sont entre eux contradictoires ? Ou qu'ils s'opposent à d'autres idéaux ? Ou encore que — comme souvent les idéaux — ils n'expriment pas les véritables ambitions des hommes d'aujourd'hui ou de toujours ? Chacune de ces hypothèses, sans doute, pourrait contribuer à l'explication. D'ailleurs, dans certaines de ces directions, l'essai de Raymond Aron, par exemple lorsqu'il oppose les diverses interprétations possibles de l'idéal égalitaire, suggère quelques thèmes de méditations ; mais sa réflexion, à cet égard, se maintient, si l'on peut dire, « entre les lignes », et laisse échapper au moins quelques données massives : la volonté d'égalité n'a nullement effacé la volonté de puissance des individus comme des groupes ; le désir d'accomplissement personnel cède bien souvent devant l'aspiration à la sécurité. Au moins autant qu'entre idéaux et réalité, la « dialectique de la modernité » se développe entre des projets et des ambitions contradictoires ; l'équilibre atteint en chaque lieu et à chaque moment n'est qu'un compromis nécessairement instable, donc provisoire entre le degré de réalisation de chacun de ces objectifs. Et l'ultime question qui se pose alors, c'est celle de savoir si oui ou non cette dialectique tend vers une synthèse.

Qu'un tel aboutissement n'apparaisse pas dans les

(1) Calmann Lévy.

sociétés qui s'offrent à notre observation n'impose pas, en tout cas, une réponse négative. En particulier, il ne suffit pas de constater que les sociétés socialistes n'ont guère mieux réussi que les capitalistes en matière d'égalité ou d'épanouissement des personnes, pour que la question cesse de se poser. L'auteur le reconnaît lui-même : le débat entre capitalisme et marxisme-léninisme soviétique appartient (ou appartiendra bientôt) au passé ; et s'il a raison de constater : « il n'existe pas, on ne connaît pas encore, de troisième type » de société industrielle, on n'en peut conclure qu'aucun « troisième type » n'est possible ni dénier, de ce fait, tout intérêt et toute portée aux recherches, si éparses, hésitantes, aléatoires qu'elles puissent paraître, qui s'amorcent ici ou là. Même si ces recherches charrient, à leur tour, un lourd contingent d'illusions.

Car le réalisme n'est sans doute pas le milieu de vie naturel de l'esprit humain. Faute de rêves, fussent-ils utopiques, on le constate assez, il ne reste d'alternative qu'entre l'opposition anarchique des intérêts immédiats et le nihilisme de la destruction ou de la fuite.

Au surplus, l'histoire montre bien que ce n'est qu'en visant l'impossible que les hommes peuvent atteindre tout le possible. Certes, l'illusion ne va pas sans risques ; c'est pourquoi certains rappels à la réalité doivent se faire entendre, et être entendus. Mais s'ils tendent à clore l'issue vers l'imaginaire, ils aboutiront seulement à rendre l'imagination plus folle.

Notre époque, après bien d'autres, réclame de l'utopie contrôlée. La dispenser n'est pas, il est vrai, la fonction de la sociologie et des sociologues.

Jean-Claude SIEBAUER ■

● Au nom de quoi ? Fondements d'une morale politique par Alfred Grosser

Quels ouvrages, aujourd'hui, feront date ? non, la question n'est pas si dénuée de sens, dès lors qu'on admet qu'il y aura un demain, et qu'il aura un sens, et que ce sens en est déjà un pour nous. Pourtant, au tribunal de l'histoire qui s'instaure tous les jours sans qu'on sache s'il s'agit de condamner demain au nom de hier, ou hier, au nom de demain, on évite la question de l'aujourd'hui et si d'aventure quelqu'un la pose, c'est la société tout entière qui élude. « La question ne sera pas posée »...

Le courage de l'intelligence de M. A. Grosser est d'avoir accepté un aujourd'hui — cela fera date — pour écrire cette espèce de *Summa moralis politica*. L'intelligence de son courage est de l'avoir située au lieu géométrique de tant de perspectives, que l'angoisse *a posteriori* qu'il fait ressentir pour des hier iniques stimule et libère pour la considération d'un demain angoissant. Sa rigueur et la richesse du livre (1) vient de ce que cet aujourd'hui, loin d'être un point immatériel se déplaçant sur un vecteur,

coïncide avec la liberté nue de chacun assumant le passé et se situant sans tricher devant l'avenir, à faire et à subir. De tels essais sont assez rares en France depuis deux siècles où la politique et la morale dansent leurs ballets discordants, cependant que nul ne peut plus désormais, sauf à se boucher les yeux, s'ignorer ni comme homme ni comme citoyen, avec ou sans doctrine. Surtout sans, s'il est permis de conclure de cette lecture que la doctrine est (peut-être) faite pour le citoyen, mais à coup sûr par l'inverse, et que toutes les doctrines pourraient être tenues pour vraies à la condition expresse qu'elles ne prétendent pas à cet inverse.

« *Fondements d'une morale politique* » est le sous-titre ; on peut par contre douter que ces fondements soient beaucoup plus que quelques pierres angulaires, ou même l'inventaire des terrains à bâtir autres que de sable — mais souligne l'irréductibilité du rationalisme individuel au rationalisme politique — et aussi l'irréductibilité de leurs irrationnels respectifs. Mais depuis Aristote, ou Kant, cette tentation est permanente dans l'humanité, de les réduire, et les matérialismes, dialectiques ou non, ne l'ont pas découragée,

(1) *Au nom de quoi ?* par Alfred Grosser. Editions du Seuil.

non plus que les nouvelles sciences humaines ne l'ont rendue sans objet. Paradoxalement, des penseurs comme Gide ou Sartre, si fermes et radicaux dans leur immo- ou leur amoralisme, sont très légitimement rangés, en littérature, dans la catégorie des moralistes. Malgré les intentions très moralisantes de A. Grosser, son essai n'est pas œuvre de moraliste, mais, si l'on ose ainsi la caractériser, une grammaire de la démocratie, ce mot étant entendu non seulement comme gouvernement du peuple par le peuple, ou du moins par sa majorité, mais comme la conviction implicite que ce qui est bon pour l'individu ne saurait à certaines conditions, être mauvais pour la société, et que ce qui est mauvais pour lui ne saurait être bon pour elle. Que tous les traités de politique et tous les traités de morale, depuis des siècles s'acharment à démentir cette hypothèse prouve au moins que l'homme a la nostalgie de cette harmonie, qui est rien moins que préétablie. Cette hypothèse, sous-jacente à l'étude de A. Grosser, au travers d'un inventaire aussi nuancé, aussi complet, mais aussi terrifiant des « distorsions » entre morale et politique depuis trente ans, peut certes être taxée d'utopique. A bien des yeux, elle l'est sans doute. Mais on ne peut la condamner qu'en s'appuyant sur la rage que donne le regret d'y voir une utopie.

« Il lira seulement l'histoire de ma vie », fait dire — à des fins très morales — Corneille à Don Diègue. L'histoire de la nôtre est dans l'ouvrage de A. Grosser. Pour s'interroger en effet sur la morale en politique, ou sur la politique nécessaire à une morale efficace, la vie d'un homme de 45 à 50 ans offre un accablant résumé de tout ce que l'histoire peut présenter de situations invivables, d'incohérences criantes, d'injustices sans nom et sans appel, de crimes déguisés en vertu et de lâchetés en héroïsme, de témoins sans aveu et d'aveux extorqués, de génocides par opportunité et de clémences scandaleuses, d'insultes, en bref, à la fois à l'homme et à la société. La souplesse d'échine et d'esprit que durent déployer les préfets de 1814 à 1848, à travers tant de régimes, fait sourire tant étaient bénignes les conséquences de ces changements. Le bilan des changements politiques de ces 30 dernières années, c'est en centaines de millions de morts et d'estropiés physiques ou mentaux, en populations déplacées, en famines, en fusillades et tortures, en dictatures totalitaires de droite et de gauche qu'il faut les compter. Est-ce cela que l'on appelle l'accélération de l'histoire ?

Cet ouvrage est très dense, et inventorier l'inventaire que fait son auteur de tous les problèmes de politique et de morale, individuelle et collective, posés par ces conflits aux conséquences monstrueuses, aussi bien que par le progrès des techniques, dans la guerre et dans la paix est impossible, ce serait aussi le trahir; car dans ces pages la justesse de l'expression est l'artisan de la justice recherchée dans tous ces cas où l'on bute sur une « vérité en deçà de tel lieu, de telle date, vérité au delà », et met le lecteur en présence de réalités souvent cruellement vécues. L'auteur bouscule autant les idées toutes faites que celles qui les mettent en question au nom d'un confort intellectuel contraire. Vaste est le champ labouré de ses analyses, qui le mènent du problème de la responsabilité morale au regard du chromosome supplémentaire, à celui de l'engagement politique comme dégagement et comme transfert; il confronte diagnostic social et référence éthique, bonheur et aliénation, passe en re-

vue les différents régimes politiques et leurs légitimités respectives, passe au crible l'équivoque critère de l'efficacité et analyse longuement les conflits de légitimité.

Un des chapitres les plus passionnants s'intitule « le crime et la mémoire », qui nous permet de revivre les occupations et les épurations, les collaborations et les résistances, les critères d'intention et les critères de date, le cycle des vengeances, les culpabilités et les innocences collectives. La densité, ici de l'évocation du tragique par nous vécu est d'une particulière intensité.

Au centre de tous les champs de tir, A. Grosser s'expose à être critiqué de divers côtés, et la question cruciale qu'il pose, celle de la coexistence — pacifique ou non, c'est le point —, d'une morale individuelle et d'une morale politique, est de celle qu'on ne peut guère poser qu'en ajoutant de suite qu'on ne peut pas ne pas la poser, car cette omission serait considérée par tous comme le pire des immoralismes.

Le postulat implicite des analyses de Alfred Grosser est qu'elles ne sont rien l'une sans l'autre; il implique d'une part la condamnation d'une pure morale de l'histoire comme de la pure morale de je ne sais quel homme éternel; elle implique aussi la constante référence et l'incessant renvoi au critère de l'homme « libre » (ou cherchant sa liberté) au critère de l'efficacité sociale — de laquelle dépend en fait cette liberté.

Affirmer l'irréductibilité des conflits de conscience implique l'irréductibilité d'une conscience. Ainsi dans l'Affaire Dreyfus le Général de Boisdeffre ou le Général Mercier « défendent » l'Armée, mais ils condamnent sciemment un innocent et donc bafouent consciemment la justice. Si dans cet exemple il est trop clair que c'est la conscience individuelle qui est l'essentiel on peut aussi appliquer ce critère à tous les cas où une certaine vision (mais *responsable*) de l'histoire vient imposer des entorses aux devoirs primordiaux envers soi-même — devoirs premiers envers l'homme. On peut penser aussi bien à Budapest qu'à Prague, à Hiroshima qu'à l'histoire des otages du FPLP. Partout une Antigone est postulée pour affirmer, face aux opérations politiques les plus « justifiées » ou les plus nécessaires », certains droits d'un homme à la fois abstrait et concret, d'un homme à venir diront les marxistes mais d'un homme qui *doit* venir pour « rendre compte des iniquités commises en son nom. Partout et toujours, c'est de la conscience individuelle, sorte d'absolu, et de sa possibilité de trouver l'accord d'autres consciences que naît à la fois le problème qui déchire l'homme et le progrès qui le fait devenir.

Or, une conscience assume une situation, même si elle veut, brutalement la transformer. A. Grosser ne parle pas de la contestation. Cependant cette notion — si contester c'est mettre en cause un réel et refuser d'assumer ce réel en soi-même, c'est-à-dire refuser le contestable en soi-même — cette notion si peu évoquée sort peu glorieusement de cet ouvrage, en ce qu'il est une pénétrante contribution à la morale de la responsabilité, la contestation ne voulant guère connaître que la morale de la conviction, qui, depuis que le monde est monde, a tissé les liens les plus empoisonnés, les plus aliénants entre victimes et bourreaux.

Charles MIGNIAL ■

● Le hasard et la nécessité par Jacques Monod

L'auteur, prix Nobel de médecine, renoue avec une tradition qui fut longtemps française et semblait en déclin. Au début du siècle, Henri Poincaré, mathématicien, Louis de Broglie, physicien, Pierre Termier, géologue, tentèrent de prolonger en philosophie les leçons de leur discipline et y parvinrent assez bien. Or, celle de Jacques Monod est doublement importante. La biologie relaie peu à peu la physique dans son rôle de science-phare : c'est à elle qu'on doit la plupart des découvertes capitales des dernières années concernant non plus la matière mais la vie, c'est-à-dire la réalité même dont l'homme est issu. De plus, c'est dans le bagage de connaissances légué par Darwin que subsistent le plus grand nombre d'obscurités ou de points d'interrogation. Un seul exemple : si le fait de l'évolution des espèces vivantes n'est plus discuté par personne, personne non plus n'a réussi jusqu'à présent à cerner à la fois ses moyens, son moteur et ses fins.

En s'attaquant, à partir de l'enseignement de la biologie moléculaire, à ces questions fondamentales, Jacques Monod fait donc une œuvre à la fois ambitieuse et utile. Or il est très frappant de constater que ce maître des techniques les plus raffinées de l'exploration scientifique moderne prend à son compte comme philosophe, une intuition vieille de quelque vingt-six siècles touchant l'origine et la nature de la finalité dans le vivant. Avec Démocrite qu'il cite d'ailleurs en exergue de son ouvrage, il tient que la cellule vivante, c'est-à-dire capable de se reproduire, est née du hasard, c'est-à-dire d'une combinaison fortuite, surgie du flot vertigineux des rencontres qui ont mêlé voici près de trois milliards d'années certaines substances physico-chimiques fondamentales.

L'essentiel de son ouvrage est consacré à l'examen de la théologie moléculaire du code génétique. Les trois caractéristiques originales de l'être vivant sont : la téléonomie (mot grec qui double assez inutilement ici le mot latin plus courant de finalité et désigne l'organisation d'un être en vue de l'accomplissement d'une fonction), l'invariance (l'extraordinaire stabilité des espèces à travers le temps), la reproduction (la transmission de ce capital génétique inchangé d'un individu à son descendant). Ces trois propriétés s'expliquent par la seule présence dans la cellule vivante de substances chimiques soumises à certaines lois parfaitement rigoureuses et observables. Le non-spécialiste éprouvera sans doute quelque difficulté à suivre dans son détail l'analyse des mécanismes incroyablement subtiles de la « cybernétique microscopique » ou de « l'ontogénèse moléculaire ». En revanche, il ne manquera pas d'être frappé par le vocabulaire étonnamment psychologique que l'auteur emploie pour les décrire : reconnaissance, gratuité, choix, discrimination, régulation, traduction, autant de mots qui surprennent sous la plume d'un ardent adepte d'un mécanisme intégral. On nous répondra que ce ne sont là que des mots

et qu'ils recouvrent une réalité matérielle dont le comportement est parfaitement conforme au deuxième principe de la thermodynamique. Il n'empêche : le monde infra-microscopique de la cellule vivante paraît prodigieusement ... intelligent.

Mais l'auteur tient passionnément à sa thèse. C'est elle encore qu'on retrouve dans son commentaire du phénomène de l'évolution. D'une part, il écrit : « Si les vertébrés tétrapodes sont apparus et ont pu donner le merveilleux épanouissement que représentent les Amphibiens, les Reptiles, les Oiseaux et les Mammifères, c'est à l'origine parce qu'un poisson primitif a « choisi » d'aller explorer la terre (p. 142) » ; et de l'autre : « le hasard seul est à la source de toute nouveauté, de toute création dans la biosphère (p. 117) ». Qu'un être naisse du hasard est déjà remarquable. Qu'il se perpétue en sa forme, l'est encore plus. Mais qu'il « décide » de changer d'environnement et du coup cette forme elle-même, cela devient proprement incroyable. En sorte que pour faire l'économie de la notion suspecte d'une finalité ou d'un « élan vital », Jacques Monod se condamne au choix entre le hasard et le miracle. Il n'est pas certain que la science y gagne.

Il n'importe. Le savant philosophe poursuit avec une belle pugnacité, les systèmes animistes et vitalistes où il mêle, en vrac, toutes les religions et philosophies, marxisme compris. Il fait de l'objectivité absolue sa profession — oserait-on dire de « foi » —, seule éthique digne, selon lui, de la raison.

C'est enfin en pleine lucidité qu'il émet, au terme de son ouvrage, une option toute personnelle en faveur du socialisme, attachée à une valeur qu'il admet bien volontiers comme indémontrable, puisqu'elle échappe au critère de la vérification expérimentale. Contrairement au marxisme qui veut trouver l'amorce d'une histoire, c'est-à-dire d'une montée vers le progrès dans les structures de la machine et de la vie, J. Monod ajoute ainsi sa morale à la science ; il ne l'en déduit pas.

On peut évidemment se demander dans ces conditions si la notion même d'une « éthique de la connaissance » qui s'opposerait à l'« animisme » traditionnel garde un sens puisque de la considération des faits scientifiquement observables, nulle intention, nulle fin, nulle valeur ne peuvent être dégagées. La question prend un poids tout particulier au moment où, grâce justement aux progrès de la biologie comme science, l'homme va disposer des moyens d'intervenir radicalement dans son capital génétique. A l'horizon des progrès dont Jacques Monod a été l'un des artisans, se profile ainsi, plus angoissant que jamais, le vieux dilemme de la fin et des moyens.

Ce livre rigoureux le laisse sans réponse.

Maurice BLIN ■

Editions du Seuil, 196 p.

MÉMOIRE DE LA COMMUNE

par Etienne BORNE

EN la soixante-et-onzième année de ce siècle revient l'anniversaire de la Commune qui, du 18 mars au 28 mai 1871, a fait de Paris la citadelle d'une révolution vite écroulée dans les massacres et les incendies, et dont le souvenir, depuis cent ans, a servi de légende dorée, non seulement en France, mais dans le monde au mouvement ouvrier et aux partis révolutionnaires. La Commune est donc devenue un mythe de caractère religieux — et que des esprits de conviction laïque et souvent matérialiste aient besoin de faire référence à une épopée antérieure, aux héros sacrifiés dans un matin prématuré, à « la passion de la Ville » comme disait Victor Hugo, le plus généreusement lucide des témoins de l'« année terrible », cette emprise du mythe montre bien combien il est difficile de désacraliser la politique dès lors, surtout, qu'elle envahit le tout d'une existence. Comment ne serait-il pas malaisé de saisir l'événement historique à travers le mythe qui l'exalte et le transfigure — d'autant plus qu'à la mythologie révolutionnaire s'oppose une mythologie conservatrice qui voit dans la Commune le déchaînement diabolique des forces de subversion qui risquent toujours, lorsqu'elles sont insuffisamment contenues, de faire basculer une civilisation du côté de la barbarie. Ainsi à propos de la Commune, les fabulations de sens contraire s'accordent à projeter l'événement dans un irréel émouvant et tenant lieu d'une péripétie historique mal connue en elle-même, on rencontre couramment dans l'imaginaire commune des fantasmes suscités par la grande peur des bien-pensants ou par l'espoir désespéré des déshérités.

MARX qui fut si réservé dans les débuts d'une insurrection dont il comprenait bien que la disproportion des forces la condamnait à l'échec, a écrit, la dernière page tournée, que les communards vaincus doivent être honorés comme « les glorieux fourriers d'une société nouvelle ». Et en effet la plupart d'entre eux se réclamaient des diverses formes du socialisme, et dans les jours que leur comptait un destin avare, ils s'efforcèrent d'introduire dans l'organisation du travail quelques mesures d'un caractère parcelaire et réformiste et dont la courte énumération se trouve dans tous les manuels d'histoire. Mais, à y regarder de plus près, l'explosion qui aboutit à la Commune ne ressemble en rien à la révolte d'une classe exploitée qui, ne pouvant supporter les conditions d'existence que lui impose un capitalisme inhumain, aurait essayé de faire sauter tout le système. Les hommes qui firent la Commune n'étaient pas des prolétaires, au sens marxiste et canonique du mot, mais surtout des artisans, des petits-bourgeois, avec une assez forte proportion d'intellectuels et de réfugiés politiques venus de l'Est. Et surtout les motivations qui jetèrent une part du peuple de Paris dans l'émeute d'abord, dans un commencement de révolution ensuite furent fondamentalement patriotiques et républicaines. La Commune en effet est née d'un refus passionné de deux événements de caractère politique : d'une part la capitulation de Paris suivie de la signature d'un armistice aux conditions de l'ennemi par un gouvernement dit de défense nationale qui avait échauffé inconsidérément le patriotisme des Parisiens en évoquant les grands souvenirs de l'An II, de la levée en masse et de la République capable de mettre en fuite, comme une tête de Méduse, les armées des despotes étrangers ; d'autre part, l'élection d'une assemblée réactionnaire, siégeant d'abord à Bordeaux puis à Versailles, et qui paraissait se

préparer à dérober au peuple sa victoire du 4 septembre précédent, comme lui avaient été confisquées au profit de régimes en fin de compte monarchistes les révolutions manquées de juillet 1830 et de février 1848. Il s'agissait moins de jeter les bases d'« une société nouvelle » dont au demeurant les chefs communards qui appartenaient à des écoles de pensée antagonistes se faisaient des représentations fort diverses, voire contradictoires, que d'arracher la République et la France aux républicains et aux patriotes de comédie qui étaient en train de livrer l'une et l'autre à leurs ennemis déclarés.

ON comprend alors que, dans des textes écrits à la veille de la guerre de 1914 et qui un quart de siècle plus tard apparaîtront à maints résistants comme une charte prophétique rassemblant quelques raisons majeures de leur combat, Péguy ait pu revendiquer l'héritage, patriotique et républicain, de la Commune de Paris : « Je suis, dit-il, pour la Commune contre la capitulation... pour la politique de Proudhon et pour la politique de Blanqui contre l'affreux petit Thiers. Celui qui ne se rend pas à raison contre celui qui se rend... » Même si la lecture péguyste de la Commune la stylise quelque peu, au moins retrouve-t-elle, cette fois très littéralement, les motifs du ralliement à l'insurrection d'un lieutenant-colonel de l'armée de Bazaine, indigné de la trahison de son chef, et qui dans sa lettre de démission de l'armée régulière avait écrit : « Je me range du côté du parti qui n'a pas signé la paix et qui ne compte pas dans ses rangs de généraux coupables de capitulation ». Tel était ce Rossel, qui à quelque chose par avance et de péguyste et de gaulliste (j'entends du de Gaulle du 18 juin) qui devait être un moment le délégué à la guerre de la Commune, qui ne put imposer son autorité à une cohue de bavards, de démagogues et de fanatiques, inévitable écume de toute révolution, qui fut comme il convenait fusillé par les versaillais, dont la figure n'a cessé de grandir depuis un siècle et dont le nom symbolise l'une des principales parmi les lignes de force de la Commune.

CE peu de remarques ne saurait constituer un déchiffrage complet d'un événement obscur et ambigu. Il se pourrait que, en dehors de sa composante patriotique, la Commune loin d'annoncer les âges futurs soit, avec ses barricades, ses drapeaux rouges, la contradiction de ses idéologies, fédéralisme et jacobinisme, humanitarisme et terrorisme, la dernière manifestation d'un romantisme révolutionnaire, caractéristique du XIX^e siècle et disparu avec lui encore que quelques réminiscences en aient réapparu en mai 1968. Au moins est-il clair que bien que Marx et Lénine en aient entretenu le mythe, la Commune ne vérifie en aucune manière la théorie marxiste de la révolution, laquelle, selon la doctrine, devrait surgir d'une fatalité d'auto-destruction du capitalisme par le jeu de ses propres lois. Et plus généralement, avortée ou réussie, une révolution est plus et autre chose qu'un phénomène économique et social, mais toujours le dénouement ou l'exaspération dans la violence d'une tension proprement politique. La Commune a confirmé cette élémentaire vérité. Et si elle n'a été ni une révolution socialiste, ni la préfiguration d'une révolution socialiste, c'est que, comme le clament l'histoire et la psychologie, le socialisme en tant que tel est une très insuffisante motivation révolutionnaire.